

Les enseignants respectent "l'ordre de grève" la grande question : que feront-ils lundi ?

Réactions au bill 25

L'UCC "s'interroge" sur des aspects du bill

Dans une déclaration au caractère modéré, l'Union catholique des cultivateurs déclare le principe d'une intervention du gouvernement visant à assurer le retour immédiat des professeurs en classe. Les cultivateurs "s'interrogent" cependant sur les méthodes adoptées, comme la suspension prolongée du droit de grève et les modifications draconiennes et immédiates apportées au régime des négociations collectives, surtout sans la partici-

ipation satisfaisante des principaux intéressés "dont les commissions scolaires et les associations de professeurs". L'UCC poursuit, dans un télégramme envoyé au premier ministre, en souhaitant que "des correctifs appropriés soient apportés afin d'assurer le retour général en classe dans le meilleur climat possible", en souhaitant aussi que "des mesures adéquates soient adoptées aussitôt que possible afin d'éviter la répétition de semblables situations".

Les cadres de la CECM rejettent le bill

Les cadres administratifs de la Commission des écoles catholiques de Montréal ont manifesté hier leur opposition au bill 25. Dans un télégramme dont ils ont approuvé le texte en assemblée générale et qui a été adressé au ministre de l'éducation et au lieutenant-gouverneur, ils déclarent estimer "que la sanction du bill

25 aura pour effet de détériorer davantage le climat et les relations dans le secteur de l'enseignement et par suite compromettre l'éducation à laquelle les enfants ont droit. Le télégramme est signé par M. Arthur Dubé, président de l'association des éducateurs du Centre administratif de la CECM.

Un député fédéral: qu'Ottawa intervienne

OTTAWA — Un député libéral de la région de Montréal a demandé aux Communes hier si le gouvernement songerait à la possibilité d'employer ses pouvoirs constitutionnels en vue de rejeter un bill qui allait être sanctionné à Québec, bill qui force les enseignants, présentement en grève, à retourner en classe.

M. Warren Allmand, de Notre-Dame-de-Grâce, a fait mention de la crise de l'éducation qui fait rage présentement dans la province et a demandé si Ottawa ferait quelque chose en vue d'annuler cette législation anti-grève.

Appui des professeurs de l'U. de M.

Le Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal estime que le bill 25 constitue une négation pratique du droit fondamental des enseignants à la négociation collective de leurs conditions de travail. Dans un télégramme d'appui à la CEC et à l'Alliance des professeurs de Montréal, le Syndi-

cat souligne que ce qui importe, ce n'est pas que les enfants soient rentrés en classe le plus tôt possible, et ceci à n'importe quel prix, mais qu'un accord aux professeurs les traitent avec dignité. Il a déclaré que cette question était hypothétique, le bill du Québec n'ayant pas encore été à ce moment ratifié par la législature.

Crainte des professeurs de McGill

Une quarantaine de professeurs de la faculté d'éducation de McGill s'alarment pour leur part des conséquences que pourrait avoir le bill 25 sur le nombre et la qualité des futurs enseignants dans les écoles du Québec. Ils craignent aussi que certains des meil-

leurs instituteurs ne quittent la province. Ils déplorent que le bill ait une influence démoralisante autant sur les élèves que sur les maîtres, affectant le statut professionnel si chèrement acquis par les instituteurs.

Les patrons: une contrainte nécessaire...

Côté patronal, on estime que la perspective de voir s'appliquer une politique salariale du secteur public et para-public peut constituer "une contrainte décevante pour les enseignants". Mais on admettra, affirme M. Marcel Allard, président du Centre des dirigeants d'entreprise (autrefois l'API), qu'il "s'agit d'une contrainte nécessaire si l'on tient compte du fait que les demandes des enseignants risqueraient de hausser le budget provincial, selon l'avertissement de M. Dozois, de \$200 à \$300 millions

par année". Après plusieurs semaines de grèves et devant la menace de voir les conflits se multiplier sans espoir de solution ordonnée, le retour au travail devient une nécessité, estime le patronal. Dans les circonstances, l'Etat doit assumer ses responsabilités et prendre les moyens de faire ouvrir les écoles. Cela veut-il dire que les syndicats ont perdu la face, qu'on leur impose une reddition sans conditions, demande le patronat? "Nous ne croyons pas", répond-il.

Le RIN: c'est la minute de vérité

M. Pierre Bourgaud, président national du RIN, en réaffirmant l'appui inconditionnel du RIN à tous les enseignants du Québec, a déclaré "C'est aujourd'hui la minute de vérité. Aucun citoyen du Québec n'a le droit de se dérober à ses responsabilités. Nous devons tous nous battre. "C'est une bataille engagée contre toutes les forces réactionnaires du pays qui s'accrochent au pouvoir et qui tentent d'étouffer le progrès. Il ne faut surtout pas oublier que ceux qui aujourd'hui nous parlent des droits de l'enfant à l'éducation sont ceux-là mêmes qui nous ont toujours systématiquement tenus dans l'ignorance.

à ce jeu. Mais il ne peut plus y avoir de doute aujourd'hui. Nous sommes gouvernés par des incompetents, des ignorants et des lâches.

Ils sont appuyés d'ailleurs par leurs semblables, les Chambres de commerce, les commissions scolaires, Lionel Bertrand, ex-ministre libéral.

Ce dernier parle d'une crise d'autorité au Québec. Il s'en plaint et nous nous en réjouissons. Nous ne respectons plus que les autorités responsables. Nous ne respectons pas les usages de l'autorité dont M. Bertrand est un digne représentant.

C'est pour nous débarrasser de toutes ces forces réactionnaires que nous demandons aux enseignants de continuer la lutte jusqu'au bout. "C'est aujourd'hui ou jamais."

Un pasteur: ce n'est pas chrétien

Le pasteur Claude de Maestral, directeur du DIALOGUE (centre oecuménique de l'Église unie) a adressé hier un télégramme au premier ministre Johnson ainsi libellé: "Comme pasteur et citoyen dois-je protester contre l'imposition du bill 25 qui détruit droits syndicaux acquis, qui fera perdre au Québec des enseignants essentiels, qui retardera le développement provincial et nuit à notre harmonie. Autorité reposant sur

force et non sur persuasion n'est pas chrétienne et viole décisions de Vatican II. Bill 25 sacrifie majorité au profit d'une minorité peu éclairée. Pourquoi ne pas retarder proclamation du bill 25 trois semaines pour permettre reprise volontaire des classes et nouvelles négociations présidées par un juge d'arbitrage nommé par un juge d'arbitrage nommé par un homme désigné par le lieutenant-gouverneur."

Voir page 12: Réactions

par Jules LEBLANC

Entre 72 et 90 p.c. des quel-ques 55.000 enseignants catholiques du Québec, tant francophones qu'anglophones, ont respecté hier l'ordre de grève générale de 24 heures lancé par leurs deux associations provinciales tandis que la presque totalité des 6.500 membres de la Provincial Association of Protestant Teachers en ont fait autant.

Les 62.000 enseignants à l'emploi des commissions scolaires du Québec avaient reçu l'ordre hier de déclencher une journée d'étude en guise de protestation contre le bill 25 qui oblige les quelque 12.000 enseignants catholiques en grève à retourner en classe lundi matin et prive tous ses enseignants de leur droit de négocier collectivement et de faire la grève d'ici le 30 juin 1968. Plus de 1.500.000 enfants fréquentant les écoles secondaires publiques du Québec ont été touchés par cet arrêt de travail.

Quelque 1.000 enseignants à l'emploi d'institutions privées (surtout les collèges classiques) et au moins 4.000 étudiants-professeurs fréquentant

les 12 écoles normales de la région de Montréal ont également quitté leurs classes hier pour appuyer les enseignants du secteur public.

Au moment de mettre sous presse, un dirigeant de la Corporation des instituteurs catholiques du Québec a déclaré que 90 à 95 p.c. des 50.000 membres de la CEC ont débrayé hier, selon des rapports provisoires.

De son côté, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, dans un communiqué publié hier soir, déclare que 10 p.c. des enseignants du niveau secondaire et 35 p.c. des enseignants du niveau élémentaire sont entrés en classe hier. A première vue, cela fait une moyenne d'environ 27,6 p.c. des enseignants catholiques des deux langues.

La FCSCQ précise que 90 p.c. des commissions scolaires ont favorablement observé ses recommandations en ouvrant leurs classes et en organisant au besoin le transport des élèves.

Dans le secteur protestant, un porte-parole de la Provincial Association of Protestant Teachers a déclaré qu'à la

connaissance de la PAPPT il n'y a pas eu d'enseignement hier dans aucune école protestante publique du Québec et que les rapports provenant des différents coins de la province indiquaient que l'ordre de tenir des "journées d'étude" hier a été suivi par la totalité des 8.200 membres de la PAPPT.

Les porte-parole de la CEC et de certains syndicats d'enseignants ne sont pas d'accord avec ce que la FCSCQ dit au sujet de la grève générale.

Le communiqué de la FCSCQ donne, en effet, "quelques pourcentages qui ont servi à l'établissement de la compilation effectuée par la fédération" et ce sont tous des pourcentages qui tendent à indiquer que l'ordre de grève n'a pas été suivi.

Elle donne quatre exemples:

- 1) la totalité des professeurs du territoire de la régionale Provençal (Nicolet) se sont présentés en classe. La CEC souligne que la chose est fort possible.
- 2) Selon la FCSCQ, 50 p.c. des professeurs de la régionale de la Péninsule se sont présentés au travail. Selon la CEC, 100 p.c. des enseignants de cette régionale, du secondaire comme du primaire, ont suivi l'ordre de grève; il en est de même pour la régionale de la Baie des Chaleurs, la régionale des Monts et la régionale des Îles (Îles-de-la-Madeleine), en somme pour tout le territoire couvert par le Bureau d'aménagement de l'est du Québec.
- 3) L'arrêt, tel que pour les chiffres concernant l'ensemble de la province, provient peut-être du fait suivant: la FCSCQ compte les religieux et les religieuses, tandis que la CEC ne compte que ses membres; la CEC ne compte que quelques centaines de religieux dans ses rangs. D'ailleurs, des chiffres détaillés communiqués par la FCSCQ au début de l'après-midi hier, indiquent que les religieux, dans une proportion importante, ont enseigné hier.
- 4) La régionale Outaouais: 45 p.c. des enseignants étaient en classe hier, dit la FCSCQ.
- 5) Tous les professeurs (ils sont 141) de la Commission scolaire locale de Boucherville se sont présentés en classe hier, dit le communiqué des commissions scolaires. Dans l'après-midi, un porte-parole de la FCSCQ a dit que les enseignants

se sont présentés au travail mais ont été empêchés d'entrer en classe par des pickets montés par d'autres enseignants. Boucherville est dans le territoire de la régionale Chamby: un porte-parole de l'Association des enseignants qui groupe tous les enseignants du territoire de cette régionale a déclaré que 1.300 des 1.400 membres du syndicat assistaient hier matin à une assemblée générale.

51 40 p.c. des enseignants de la commission scolaire de Saint-Hyacinthe étaient en classe dit la CEC. Tout en confirmant qu'une bonne proportion des enseignants de la ville de Saint-Hyacinthe n'ont pas suivi l'ordre de grève, un porte-parole de l'Association des éducateurs catholiques de Saint-Hyacinthe,

qui groupe les 700 enseignants du territoire de la régionale Yamaska, a déclaré que 85 p.c. des membres ont participé hier à une assemblée générale et ont manifesté dans les rues de Saint-Hyacinthe contre "l'attitude du poste radiophonique local CKBS et d'un hebdomadaire local, "Le Courrier", qui montrent un parti pris revoltant contre les enseignants depuis le début du conflit" dans cette région.

On sait que 447 membres de ce syndicat ont été contraints par le gouvernement de mettre fin à leur grève de deux mois et de retourner en classe. L'injonction est toujours valide.

Deux éléments rendent plus difficile la compilation des résultats concernant la grève générale des enseignants: a) plu-

sieurs commissions scolaires ont accordé hier un "congé mobile", comme le leur permet la loi, en voyant la menace de sortie massive des professeurs; ces professeurs seront donc payés pour leur journée de grève; b) plusieurs commissions scolaires ont fermé leurs écoles en invoquant une tempête; la loi permet cela aux commissions scolaires.

Commentant les résultats provisoires qu'il avait en main au milieu de la soirée, le porte-parole de la CEC a déclaré: "C'est un très bon test".

— "Un test de quoi", avouons-nous demandé.

— "Pour la négociation provinciale", a-t-il ajouté, précisant aussitôt qu'il blaguait.

Voir page 12: La grande question

LE POINT

Le bill 25 a reçu la sanction royale à une heure quarante-cinq de l'après-midi hier, et fait maintenant partie des lois de la province. L'Assemblée législative a rejeté un amendement du Conseil législatif qui aurait ordonné le retour au travail au deuxième jour de classe après la sanction, soit mardi, et a maintenu le délai de 48 heures. Les enseignants doivent donc rentrer en classe lundi.

Desormais la grande inconnue c'est la décision que prendra aujourd'hui le conseil général de la Corporation des instituteurs catholiques, qui se réunit à Québec pour aviser des mesures supplémentaires à prendre et quelle décision prendra demain l'Alliance des professeurs de Montréal. Les enseignants défieront-ils la loi? On apprend d'autre part que les enseignants songent à contester la constitutionnalité de la loi, suivant la suggestion formulée notamment par l'association provinciale des enseignants protestants.

Les réactions au bill sont nombreuses, et les événements se succèdent à un rythme si rapide que les salles de rédaction reçoivent encore les communiqués de ceux qui, jeudi encore, espéraient encore qu'un compromis adoucirait le bill ou en retarderait l'adoption. La CSN a décidé hier de créer des comités d'action politique dans chacun des 108 comités provinciaux. La FCSCQ a dit que les enseignants

ont tenu conseil et attend de voir quelles seront aujourd'hui les décisions du conseil général de la CEC avant d'arrêter son plan d'action.

Si les enseignants devaient défier la loi, certains estiment que le gouvernement n'aurait d'autre recours que de déclencher une élection générale. Le premier ministre Johnson a déclaré hier que ce serait irresponsable de faire appel au peuple dans le climat actuel. Les libéraux tiennent demain à Joliette, dans le cadre d'une tournée provinciale du chef de l'opposition, une assemblée à laquelle participeront les députés de la région métropolitaine, et qui évoque une réunion électorale.

La CEC affirme que 90 pour cent de ses membres ont respecté hier l'ordre d'une grève générale de 24 heures qu'elle avait lancé mercredi soir; la fédération des commissions scolaires affirme par contre qu'environ 30 pour cent des enseignants se sont présentés en classe. Il est à noter que seule une petite proportion des enseignants religieux sont membres de la CEC. Du côté protestant les enseignants et les commissions scolaires s'accordent à dire qu'il n'y avait aucune classe ouverte hier aux niveaux élémentaire et secondaire. En outre un millier d'enseignants du secteur privé (principalement les collèges classiques) se sont abstenus d'enseigner tandis que quelque 4.000 normaliens ne se sont pas présentés aux cours.

La dernière version du bill 25

par Claude RYAN

En dernière heure, hier matin, le gouvernement a apporté au bill 25 des amendements qui atténuent considérablement certaines clauses néfastes du projet original.

Le bill repose toujours, en définitive, sur la fameuse échelle-limité. Là-dessus, les questions autres que les salaires, qui ne seraient-ce qu'à cause de cet élément, la loi demeure mauvaise. Car elle consacre le principe voulant que l'un des éléments cardinaux d'une négociation véritable, en l'occurrence les salaires, soit dicté unilatéralement par l'une des parties intéressées.

Mais sur d'autres points essentiels, les amendements apportés hier représentent un net progrès. Partout, par exemple, où des "offres finales" pouvant dépasser l'échelle-limité avaient été faites à des syndicats d'enseignants avant le 11 février, ces offres pourront lier la partie patronale à condition d'avoir été dûment vérifiées par un arbitre spécialement nommé à cette fin. Et, plus important encore, sur toutes les autres questions dont doit traiter une convention collective, la liberté de négociation est rendue aux parties, sujet seulement, après un délai dont la durée ne nous est pas apparue très clairement, à l'intervention d'un arbitre dont la décision sera exécutoire.

Il n'est plus possible, dans ces conditions, d'affirmer que le bill 25 supprime purement et simplement la liberté de négociation dans le monde scolaire. Sur les questions autres que les salaires, les mécanismes qu'impose la loi sont imparfaits certes; ils sont peut-être même plus acceptables que ce qu'avait laissé entrevoir la première version du bill. Sur les salaires, le gouvernement pourrait mettre en œuvre une dernière tentative dans son vin. Il pourrait, ce nous semble, déclarer clairement que la présente échelle-limité ne vaudra que pour les années 1967 et 1968 et s'engager dès maintenant à ce que la future échelle-limité soit, avant de devenir réalité, soumise au processus normal de la négociation.

A moins que notre interprétation ne procède du rêve, bien des choses qui semblaient devoir être perdues avec le bill 25 sont maintenant susceptibles d'être récupérées. Le mal n'est pas entièrement effacé, loin de là. Il est quand même nettement circonscrit et pourrait l'être encore davantage, au chapitre de l'application, par le gouvernement.

La parole est maintenant à la CEC. Les raisons que celle-ci aurait pu avoir, hier encore, de déclencher une résistance ouverte et systématique contre la volonté du Parlement nous semblent aujourd'hui sensiblement réduites. Si la CEC choisit, pour continuer sa lutte, des moyens proportionnés au mal plus limité qui reste à corriger, elle se grandira dans l'opinion. Et elle s'assurera, pour le travail qui reste à faire, de nombreux appuis qui pourraient, autrement, être remis en question.

M. Johnson annonce qu'un grand nombre d'enseignants protestants ne seront pas soumis au bill 25

par Gilles GARIÉPY

QUÉBEC — Il est possible que la majorité des 6.200 instituteurs protestants du Québec échappent du moins cette année aux effets du bill 25.

Cette possibilité ne résulte en aucune manière d'un amendement que le gouvernement aurait pu apporter spécifiquement à son bill, en ce sens elle tient plutôt à une interprétation de dernière heure.

Le premier ministre Johnson a en effet expliqué dans une conférence de presse que 90 pour cent des instituteurs protestants ne sont pas régis présentement par de véritables

conventions collectives, étant plutôt liés aux commissions scolaires par des contrats individuels.

Ce qui signifie que le bill 25 parce qu'il prolonge des conventions collectives d'ici juin 1968 ne pourrait s'appliquer en pareil cas — même lorsque les contrats individuels ont été "négociés" d'une façon centralisée par une association d'instituteurs. Signalons ici que les instituteurs protestants sont groupés en association depuis longtemps, mais que seulement quelques-unes de ces associations sont reconnues comme syndicats par la commission de relations de travail et encore depuis peu.

M. Johnson a expliqué que le gouvernement n'entend pas s'immiscer dans les contrats individuels et qu'en conséquence les instituteurs protestants, dans leur grande majorité, pourraient continuer à travailler dans les mêmes conditions de travail. Le premier ministre a causé une certaine sensation en interprétant ainsi le bill 25 quelques heures après la sanction de la loi, au cours d'une conférence de presse.

Plus tard dans l'après-midi le ministre de l'éducation, M. Jean-Jacques Bertrand, est venu sur la question en se montrant toutefois moins catégorique.

Voir page 12: Johnson

Une décision de la CSN indique qu'elle a l'intention de porter la lutte contre le bill 25 au niveau électoral

Bien qu'elle ne l'ait pas dit de façon explicite, la Confédération des syndicats nationaux a pris hier l'occasion de son bureau confédéral des décisions indiquant qu'elle entend porter la lutte contre le bill 25 au niveau électoral.

Au terme d'une journée de délibérations à huis clos, le président M. Marcel Pepin a annoncé que la centrale mettra sur pied dans les délais les plus brefs 106 comités d'action politique dans chacun des comités de la province.

D'autre part, dans une déclaration approuvée unanimement par le bureau, M. Pepin dit que "le mouvement syndical se propose de canaliser et de concentrer toutes les bonnes volontés, toutes les énergies, toutes les forces morales et intellectuelles, partout où se trouvent les salariés, dans les villes et les villages, dans une grande action conjointe,

irrévoable et décisive pour garantir la reconquête des droits abolis (par le bill 25) et les garantir aux milliers de travailleurs qui en jouissent encore."

Cette déclaration semble indiquer deux choses: que la CSN entend porter la lutte contre le bill 25 au niveau parlementaire, et n'envisage pas pour l'instant des moyens comme la grève générale ou sectorielle; que la CSN veut faire passer son action par le niveau local, où elle souhaite créer des alliances avec tous les adversaires du bill quel que soit le mouvement ou l'organisme auquel ils appartiennent.

Ainsi qu'habituellement la CSN n'est pas avare de conférences de presse et de communiqués, et qu'elle ouvre la plupart des rencontres de son bureau confédéral au public, l'assemblée d'hier se te-

nait à huis clos et les porte-parole de la centrale n'ont pas voulu donner de précisions supplémentaires à la déclaration communiquée par M. Pepin, dont voici le texte: "Les cinquante mille enseignants des écoles publiques du Québec viennent d'être frappés d'interdiction."

Parce que certains parmi eux ont décidé d'exercer leur droit élémentaire à la consultation, leur droit élémentaire à la participation, leur droit élémentaire à la négociation, et que le gouvernement leur a refusé l'exercice réel de ces droits;

Parce que ces enseignants ont refusé d'admettre que ces droits élémentaires, reconnus par nos lois, pouvaient leur être niés pendant des semaines, pendant des mois;

Parce que ces mêmes enseignants ont déclenché, en dernier ressort, des grèves pour

défendre leurs droits élémentaires et que d'autres, face à cette situation, se préparaient à agir;

Parce que la décision inexorable du gouvernement de ne point bouger a sonné l'alarme générale chez les enseignants, qu'ils soient français ou anglais, protestants ou catholiques;

Parce que tous ont compris que ceux qui se battaient pour les droits élémentaires de tout citoyen se battaient en fait pour les droits élémentaires des 50.000;

Parce que devant cette résistance, le premier ministre Johnson a décidé que ses technocrates étaient infaillibles et que le parlement n'avait comme rôle que de faire plier toute résistance à leurs exigences;

Le gouvernement a chargé le parlement de dépouiller les enseignants de leurs droits élé-

mentaires, de les mettre en tutelle sur le plan professionnel et de leur passer la camisole de force sur le plan des échelles de salaires.

La technocratie imagine les moulins dans lesquels les enseignants devront entrer, le parlement se charge de forcer les enseignants à entrer dans les moulins.

La technocratie remplace la consultation et la participation des enseignants par la calculatrice électronique.

Le parlement remplace la liberté de décision des citoyens par des ordres érigés en lois.

M. Johnson vient de jeter les bases d'un système d'éducation automatique, animé par des enseignants robots.

On sera l'humain dans tout cela, que seraient nos enfants élevés à l'intérieur de ces moulins technocratiques?

LEXP

"... à chaque table, une place qui t'attend!"

A l'immeuble de l'administration et de la presse, dans la cité du havre, l'Expo a prévu, comme il se devait, un restaurant et un bar pour les journalistes. L'exploitation en a été confiée (par voie de sous-traitement, fort probablement, comme c'est l'usage) à la société Versa-Food qui gère déjà le rectoire dont les employés se plaignent non sans raison et une petite salle à manger à l'usage des cadres, l'executive dining-room.

J'ai mangé aux trois endroits. Il ne faut pas être autrement gastronomes pour constater, en le regrettant, que ces restaurants sont à un établissement digne de ce nom, ce qu'est Woolworth à Ogilvie. Vous voyez le genre. Il est vrai qu'avec les normes fixées par M. Novek, qui néglige son restaurant (?) du boulevard Décarie (vous voyez le genre aussi ?) pour presider aux destinées de la restauration à l'Expo, il fallait s'y attendre.

Qu'à la rigueur les employés se plaignent de leur rectoire, cela reste quand même entre nous, n'est pas "exporté." Que les "executives" de l'Expo se contentent de la cuisinette qu'on leur sert, cela ne prouve pas autrement leur sens critique, mais cela c'est leur affaire. Mais qu'on invite les journalistes du monde entier à mesurer les mesquines dimensions de notre cuisine (?) en leur ouvrant le "Foyer de la presse," voilà qui relève de la négation pure et simple des relations extérieures.

Aux prix qui s'y pratiquent, pourtant, on pourrait espérer mieux que le menu qu'offre Versa-Food. Le menu quotidien présente trois plats dont un immuable rôti de boeuf, une omelette et un quelconque mironion. Les plats sont accompagnés de légumes aqueux, la plupart du temps de petits pois, de carottes dites Vichy, ou de navets. Les desserts: gelatine et autres entremets préfabriqués ou encore tartes du même métal. Et tout cela n'est pas pour rien, il s'en faut.

Les mercantis n'attendent même pas avril

Depuis quelques semaines, le Foyer de la presse est ouvert. La firme de nourrissage voulait sans doute roder son installation, comme c'est normal et l'on aurait accepté quelques tâtonnements. Mais voilà: pas eux. Ils n'ont pas accepté leurs recettes trop minces et ont obtenu que l'Expo ouvre le restaurant, dans un premier temps, aux cadres de la compagnie fatigués du rectoire; dans un deuxième temps: à tout le monde.

Et c'est devenu, comme on pouvait s'y attendre, un pétaudière. Une pétaudière ou il est impossible de se faire servir même leur cuisine infecte (n'oublions pas que l'Expo est encore "au bout du monde" et qu'il faut bien y manger, à l'occasion) sans attendre une bonne demi-heure, montre en main. Pendant ce temps, des employés de la compagnie, quand ce ne sont pas des livreurs qui passent par là et par hasard, occupent quelques tables et se font servir des petites bouteilles de bière qui s'allègent, vides, comme sur des guéridons de taverne.

Voilà le spectacle, voilà l'organisation que l'on se prépare à montrer aux journalistes du monde entier pour qu'ils en fassent des gorges chaudes avant que d'en régaler leurs lecteurs. Pourquoi? Parce que la compagnie a cédé au chantage du concessionnaire qui n'a même pas la patience d'attendre la fin de l'Expo pour palper ses billets.

C'est un peu comme si l'on autorisait un hôtelier chargé de loger les journalistes pendant l'Expo à utiliser son établissement comme maison de passe en attendant le 28 avril. Heureusement qu'il y aura des restaurants dans les pavillons, des restaurants tenus par des professionnels à qui M. Novek n'ose évidemment pas fixer ses normes légalement saines, peut-être, mais anti-gastronomiques. A preuve: Versa-Food.

en devenir

PAR
YVES
MARGRAFF

Budget de \$303 millions en Saskatchewan : 30 p. c. à l'éducation, 26 p. c. à la santé

REGINA — Un budget record sans augmentation de taxe a été présenté hier à la législature de la Saskatchewan par le premier ministre Ross Thatcher, en sa qualité de ministre des finances.

Des revenus anticipés de \$303,096,320 contre des dépenses de \$302,764,430 laissent à M. Thatcher l'espoir d'un "surplus modeste" de \$321,900 au 31 mars 1968.

Trente p.c. du budget total, soit \$90,321,210 iront à l'éducation comparativement à \$72,485,480 pour l'exercice en cours.

Des montants accrus seront consacrés à la voirie et à la santé publique quoique M. Thatcher prévoit une réduction de \$1,700,000 dans les dépenses du bien-être qui seront de \$18,656,010 au total.

La santé absorbera \$66,849,900 du nouveau budget en comparaison de \$57,431,830 pour l'exercice en cours. Une

somme de \$49,500,000 ira à la voirie contre \$47,520,580 l'an dernier.

Le programme d'assurance-santé coûtera \$26,800,000 au cours de l'année fiscale 1967-68, soit une augmentation de 8.9 pour cent sur l'année précédente.

En 1966-67, les dépenses occasionnées par ce programme ont été de \$24,600,000, ce qui était 2.4 pour cent de plus que l'année antérieure. La décision d'Ottawa de retarder l'application du régime fédéral d'assurance-santé coûtera environ \$10,000,000 à la Saskatchewan au cours de l'année fiscale qui vient, a déclaré M. Thatcher.

On estime à \$65,400,000 le coût total du programme de services hospitaliers mis sur pied par la province, ce qui est une augmentation de \$6,100,000 ou de 10 pour cent sur la dernière année.

Les dépenses globales dans le domaine de la santé, calculées pour paiements préalables, seront de l'ordre de \$120,600,000, soit une augmentation de \$8,400,000 et accapatera 22 pour cent du budget total de la Saskatchewan pour l'année fiscale 1967-68.

Le gouvernement a demandé au Collège des médecins et des chirurgiens de la Saskatchewan de remettre à l'an prochain une demande d'augmentation du taux de leurs honoraires. M. Thatcher a déclaré que cette demande signifierait une augmentation de dépenses de plus de \$5,000,000, si elle était accordée immédiatement.

Toutefois, on ajoutera \$500,000 dans les fonds pour l'assurance-santé afin de permettre certains rajustements d'honoraires pour les omnipraticiens.

Les frais médicaux et d'hospitalisation ont rapporté au gouvernement \$18,400,000 cette année, soit environ 20 pour

cent de ce qu'a coûté l'assurance-santé.

Les soins psychiatriques représenteront \$13,600,000 du budget cette année, alors que \$12,600,000 seront nécessaires pour administrer les hôpitaux psychiatriques de Weyburn, North Battleford et Yorkton de même que les écoles de Moose Jaw et Prince Albert.

Le capitaine André Lecavallier de Montréal a reçu la décoration des Forces canadiennes pour service méritoire dans l'armée. Le capitaine Lecavallier est diplômé du collège militaire royal de Saint-Jean, du Royal Military College du Canada et de McMaster University. Il a servi dans le régiment royal d'artillerie canadienne au Canada et avec les forces canadiennes de l'OTAN en Allemagne. Il est actuellement professeur au département de français du Royal Military College.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 25 la ligne agitée (14 lignes agitées au jour). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de copie postale est de 25.

Téléphone à : 844-3361 poste 34

ou écrivez à : LE DEVOIR

434 est. Notre-Dame
Montréal

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

A des emplois vacants pour débutants de 18 à 36 ans, dont la taille est d'au moins 5'8", qui ont une année complète ou plus et remplissent les conditions physiques requises. Les intéressés s'adresseront au bureau de la Gendarmerie, le plus rapproché ou au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, Ottawa 7 Ontario.

CHEF PROGRAMMES SPECIAUX DE FORMATION

OTTAWA
Division de l'Education
Ministère des Affaires indiennes
et du Nord canadien

Traitement jusqu'à \$14,000

LE POSTE: Mettre en oeuvre des programmes spéciaux de formation et diriger le personnel régional chargé de leur exécution, dans le but d'améliorer la capacité de soins de milliers d'indiens à travers le Canada.

LE TITULAIRE: Devra être un diplômé d'université, de préférence avec un baccalauréat en éducation professionnelle et plusieurs années d'expérience aux échelons administratifs supérieurs; devra posséder un brevet d'enseignement, une connaissance des pratiques de l'emploi et une aptitude manifeste à l'administration et à la surveillance.

Les demandes de renseignements et les demandes d'emploi sur la formule CSC 100F-27 devraient être adressées à la

Commission du Service
Civil du Canada
Ottawa 4, Ontario

Mentionner le numéro de concours 67-441-1

COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE HUNTINGDON

Recherche un candidat pour le poste de PRINCIPAL pour le cours primaire/divois.

QUALIFICATIONS REQUISES: les candidats doivent posséder au moins un brevet "B" et avoir quatre années d'expérience dans l'enseignement.

Faire parvenir les demandes d'emploi au Bureau du Secrétaire le ou avant le 11 mars 1967.

Hervé Tessier, sec.-trés.,
28, rue Bouchette, Huntingdon, Qué.

NEGOCIATEUR DEMANDE

Pré-requis: expérience en relations du travail (négo- ciation), connaissance des structures de la C.I.C., esprit d'organisation et de coordination.

TRAVAIL: négociation et aide technique en négociation, convention collective entre enseignants et commissions scolaires, informations professionnelles.

Les intéressés font parvenir leur curriculum vitae à la:

Fédération des enseignants de Champlain
450, rue Elizabeth
Laprairie, P.Q.

Reponse au plus tard le 28 février.

OCCASIONS DE CARRIERES VERIFICATEURS-COTISEURS

La Commission du service civil voit à la dotation en personnel de la fonction publique. Elle est responsable de la sélection et du placement des comptables compétents qui, par suite d'un examen écrit, sont membres d'une association reconnue de comptables, peuvent aussi postuler des emplois qui commandent des traitements d'environ \$6,200 par année.

Les inscriptions reçues sont immédiatement étudiées en regard des postes disponibles. Celles des candidats qui ne possèdent pas les qualités requises pour remplir les postes vacants sont inscrites dans un "repertoire de candidats" et remises à l'étude à mesure que des postes deviennent vacants.

Les personnes qui ne possèdent pas de diplôme universitaire mais qui sont finissantes dans un cours menant à un diplôme reconnu de comptabilité, peuvent aussi postuler des emplois qui commandent des traitements d'environ \$6,200 par année.

Les candidats qui désirent travailler à Ottawa doivent adresser leur formule de demande et leur correspondance à la Commission du service civil du Canada, Ottawa 4 (Ontario), en mentionnant le numéro de concours 67-610, tandis que ceux qui désirent obtenir un emploi du même genre à l'extérieur d'Ottawa doivent adresser leur correspondance au bureau le plus proche de la Commission du service civil, dans la province ou ils désirent travailler.

GERANT DE SUCCURSALE (MONTRÉAL)

pour UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ET SANTÉ

Le poste: Gerant de succursale à notre bureau de Montréal. Cette succursale sera située à l'avenir dans un édifice moderne afin de donner au gerant choisi un site de prestige.

L'occasion: Notre succursale de Montréal, établie depuis plus de 10 ans est présentement la plus importante en ce qui concerne le chiffre d'affaires. Nos titulaires occupent en partie des postes professionnels et au niveau des cadres. Le développement de cette clientèle est le résultat de nos contrats exclusifs avec des organisations étudiantes. En utilisant nos méthodes s'étant avérées comme excellentes, le candidat choisi peut développer rapidement et sûrement la succursale de Montréal afin de devenir la plus importante dans la production dans la compagnie. Nos vastes documents d'assurance-vie et santé incluent une pension d'invalidité non cancellable comprenant annuités et groupe.

Le candidat: Doit avoir de l'expérience dans l'administration des ventes d'assurance-vie et une certaine habileté à recruter et initier des représentants hautement qualifiés. Une facilité de parler et écrire en français et en anglais serait un atout.

Rémunération: Le gerant de notre succursale à Montréal recevra une excellente rémunération garantie pour ce poste.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en écrivant à M. Norman Healey, C.L.U., Directeur des Agences, Canadian Premier Life, 360, avenue Broadway, Winnipeg 1, Manitoba.

Votre demande devra être envoyée en anglais et en français et sera tenue strictement confidentielle.

STAGIAIRES — COMPTABLES AGREES

DEMANDES

Etudiants d'au moins 3 ans dans bureau de comptables agréés. Comptables désireux d'augmenter et de varier votre expérience. Position permanente.

ÉCRIRE CASE 364, ST-HYACINTHE, P.Q. en mentionnant votre curriculum vitae.

ON DEMANDE AVOCAT

Etude légale bien connue de Montréal recherche avocat ayant au moins deux ans d'expérience dans la pratique générale et devant les tribunaux.

Excellente occasion pour un jeune avocat ambitieux.

Les demandes d'emploi seront traitées confidentiellement.

Ecrire à Case 529, Le Devoir, Mtl.

ON INVITE LES MEDECINS

à songer aux carrières offertes par LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

DES POSTES sont ou seront offerts en médecine générale et dans diverses spécialités pour s'occuper d'examen, de traitements, d'hygiène publique et d'administration médicale. Des que des postes seront vacants, les candidats seront nommés aux organismes suivants:

- le ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social
- le ministère des Affaires des anciens combattants
- la Commission canadienne des pensions.

Les INSTALLATIONS comprennent des centres médicaux, hôpitaux et laboratoires complètement équipés ainsi que des bureaux et un personnel de soutien.

Les AVANTAGES comprennent des traitements payés selon les titres professionnels, des vacances annuelles, des congés de maladie cumulatifs, un régime de pension à contribution et la promotion au mérite.

Pour obtenir plus de renseignements et des formules d'inscription, écrivez à:

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4 (ONTARIO),

en mentionnant le numéro de dossier 67-165-A.

DIRECTEUR DES RELATIONS PUBLIQUES (BILINGUE)

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA \$14,000 - \$16,900

Sous la direction du président, administrer un programme national d'information et de publicité en vue de susciter plus d'intérêt pour les carrières offertes par la Fonction Publique du Canada. Il s'agit d'un poste absolument nouveau comportant toutes sortes d'imperatifs stimulants et de grandes possibilités pour une personne dynamique et très qualifiée.

Le candidat que nous choisirons devra posséder une vaste expérience de la publicité et des relations publiques. Il devra être capable d'élaborer et d'administrer un programme intégré d'information et de publicité, de travailler harmonieusement avec toutes sortes de personnes, y compris des fonctionnaires du gouvernement et des organisations privées, ainsi que des représentants des organes d'information.

Il faut avoir une excellente connaissance de l'anglais et du français.

Veillez soumettre votre curriculum vitae avant le 28 FÉVRIER 1967 à:

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA OTTAWA 4

Prière de mentionner le numéro de concours 67-3173

ON DEMANDE TECHNICIENNE EN RADIOLOGIE MEDICALE

poste régulier à temps complet

Soumettre votre demande ou communiquer immédiatement avec:

Le Directeur de Personnel
Hôtel-Dieu de Valleyfield
245, rue Salaberry
Valleyfield, P.Q.
Tel. 373-3360

SOUSCRIPTEUR ASSURANCE INCENDIE

Compagnie assurances en pleine expansion recherche pour Montréal jeune souscripteur incendie risques résidentiels.

Qualifications: 2 ans d'expérience min., bilingue. Salaire, avantages sociaux et perspectives d'avenir intéressants.

Tel.: Lamoureux, à 844-8632

ANALYSTE DE TACHES

demandé pour notre service d'administration des traitements et salaires à Sept-Iles, P.Q.

Les fonctions comprennent la préparation de descriptions de tâches touchant le personnel des cadres, les employés de bureau et ceux payés à l'heure; les recommandations pour la classification de positions utilisant les principes du plan d'évaluation; la compilation de statistique sur le coût des salaires et des avantages et la rédaction de rapports.

Quelques déplacements prévus.

Les candidats doivent avoir une formation universitaire, de préférence au niveau du baccalauréat en commerce ou en arts et un minimum d'un an d'expérience comme analyste de tâches pour des occupations de bureau et à l'heure.

Langues française et anglaise requises.

Bon traitement et avantages sociaux généraux comprenant l'assurance-groupe (vie, maladie et hospitalisation), caisse de retraite et quatre semaines de vacances payées par an, après 3 ans de service.

Les intéressés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae au:

Chef de l'embauchage,
Dossier: 319,
Iron Ore Company of Canada,
Edifice Laure,
Sept-Iles, P.Q.

ORGANISME D'ACTION SOCIALE ET DE RECHERCHES demande

CHEF DE SECRETARIAT

Femme d'environ 25 à 30 ans possédant les aptitudes suivantes:

expérience comme chef de secrétariat ou secrétaire de direction; excellente culture générale; sens des responsabilités; goût de l'initiative; excellent français écrit et parlé.

Afin de remplir les tâches suivantes:

distribuer et superviser le travail de secrétaire; s'occuper de la comptabilité en général; prendre et rédiger des procès verbaux; surveiller l'agenda; préparer des réunions, colloques, etc.; voir à l'impression et à la distribution des publications; exécuter toute autre tâche administrative qui pourrait alléger le travail du directeur général.

Salaire minimum: \$5,400.

Excellents bénéfices marginaux.

Adressez curriculum vitae à:

C.B.E.Q.,
59 ouest, rue St-Jacques, Ch. 202,
Montréal 1.

AGENTS D'INFORMATION

Le service de l'information française de l'Office national du film, à Montréal, recherche deux agents d'information. L'un d'eux devra assumer, à brève échéance, la direction du service.

FONCTIONS

- Communiquer aux différents média d'information, presse, radio, TV, toutes nouvelles de l'Office susceptibles d'intéresser le grand public.
- Concevoir et réaliser des campagnes de publicité pour le lancement des films; rédiger des communiqués, des articles et les diffuser; organiser des conférences de presse, des premières, etc.

QUALITÉS EXIGÉES

- Une habileté démontrée à la rédaction.
- Expérience dans un domaine connexe.

TRAITEMENT

Selon la compétence: salaire initial jusqu'à \$10,500.

Faire parvenir sa demande à:

Service du personnel
OFFICE NATIONAL DU FILM
C.P. 6100, Montréal 3

AGENT AUX ACHATS

Un important manufacturier d'ameublement de Montréal est à la recherche d'un exécutif bilingue et compétent possédant un minimum de 5 ans d'expérience.

C'est un poste qui offre de l'avancement et qui intéressera un candidat étant en mesure de prendre ses responsabilités et possédant de l'expérience dans l'acquisition des matières premières et des pièces de fabrication.

Traitement: \$9,000. à \$11,000.

Envoyez résumé complet à:

S. GERALD SHANE & CO.
Executive Placement Division
5845 Cote des Neiges Road, Montréal



Westmount réclame le bilinguisme... La ville de Westmount a installé le long de la rue Sherbrooke des panneaux indicateurs qui traduisent les mots français des panneaux du ministère de la voirie "est" et "ouest" par les mots anglais "east" et "west".

Soixante bureaux du régime de pensions du Canada qui occupent, à temps partiel, des locaux de la Commission d'assurance-chômage viennent accroître les services des trente-sept bureaux régionaux déjà établis.

S.O.S. — La Croix-Rouge fait un appel d'urgence aux donateurs de sang... Les donateurs devront se présenter aujourd'hui au centre de la Croix-Rouge, 2190, boulevard Dorchester.

Deux étudiants canadiens-français, Louis Veilleux et Jean-Pierre Bélisle furent probablement parmi les derniers, pendant l'été 66, à passer librement par le chemin de fer transibérien.

Une grande "semaine de la Croix-Rouge" sous la présidence d'honneur du maire Jacques Têtrault, débutera à la ville de Laval le lundi, 20 février prochain, pour se poursuivre jusqu'au vendredi suivant.

Le ministre des forêts et du développement rural participe activement au XVe Salon national de l'agriculture qui se tient présentement à Montréal.

L'UGEQ traverse une crise financière

SHERBROOKE — M. Robert Nelson, président de l'Union générale des étudiants du Québec, a révélé à Sherbrooke que l'organisme traverse une crise financière assez grave, ajoutant par la suite que la solution de cette crise n'est certainement pas dans la réduction au minimum vital des dépenses de l'Union.

Louis Laberge: l'augmentation de salaire des employés manuels de la ville était justifiée

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec a déclaré que le conflit qui existait entre le SCFP section 301, et la ville de Montréal n'est pas du tout de la même nature que le conflit qui existe entre la ville et ses autres employés.

L'EAU DÉGOUTTE? Faites installer les GOUTTIÈRES "PRIMEAU" GALVANISÉ • ALUMINIUM • CUIVRE Estimation gratuite

Un des avocats de Sicotte raconte en détail les vaines et multiples démarches qu'il a faites pour voir son client

L'avocat a témoigné hier après-midi à l'enquête préliminaire des quinze policiers et enquêteurs accusés d'avoir brutalisé Sicotte au cours d'interrogatoires relatifs à une série d'incendies criminels dans la province.

Le 29 octobre, c'est la même histoire. M. Turgeon s'exaspère du fait qu'il ne peut voir son client. Autre réponse féroce: "Le 5 novembre, enfin, M. Turgeon peut entrevoir Sicotte. Soutenu par deux policiers, le détenu est brièvement conduit devant le magistrat."

Peu après, l'avocat apostrophe son confrère, M. Corriveau, mais il ne peut obtenir de précisions. "J'étais dans les tenailles", avoue-t-il.

Au scrutin secret cette fois, les fonctionnaires rejettent les offres de la ville: manifestation monstre devant l'hôtel de ville

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a déclaré hier après-midi devant des milliers de fonctionnaires de la ville, assemblés sur le Champ-de-Mars, qu'il était disposé à participer personnellement à toute négociation, à la condition que le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, consente à échanger un dialogue et non pas à monologuer.

Le 22 octobre, Sicotte est toujours "absent" à l'appel de son nom devant le magistrat. M. Turgeon tente en vain de savoir des procureurs permanents de la Couronne, MM. Roch Lefrançois et Anatole Corriveau, ce qu'il en est exactement. La seule réponse qu'il obtient: "Sicotte est dans un autre district."

Le 12 et le 19 novembre, Sicotte est à nouveau absent. Le 19, toutefois, la Couronne produit un certificat médical émanant de l'hôpital Notre-Dame, où Sicotte a été alité du 16 novembre au 4 décembre.

Devant la hausse constante du prix du lait les cultivateurs demandent plus de subsides

Le prix moyen du lait livré au consommateur atteint présentement \$0.29 la pinte. Des augmentations se dessinent aussi du côté des produits laitiers transformés: lait en poudre, beurre, fromage.

La manifestation s'est déroulée dans l'ordre et l'enthousiasme. Les policiers, en grand nombre, n'ont pas eu à intervenir, et quelques-uns d'entre eux ont dit qu'ils aimeraient être à la place des manifestants!

De cette augmentation, M. Perreault, économiste de l'U.C.C., fait observer à ce sujet que, bien sûr, les frais d'exploitation augmentent aussi du côté de l'industrie de transformation. Mais il répond à un autre argument souvent employé du côté de l'entreprise, comme quoi la marge de bénéfice est mince sur le produit vendu.

Un métro comme celui de Montréal à Mexico

MEXICO — La France va doter le Mexique de son premier "Métro", apprend-on de bonne source. Un crédit de 130 millions de dollars sera ouvert à travers la Banque nationale de Paris pour permettre la construction à Mexico d'un métro selon le modèle français le plus récent, analogue en principe à celui qui a été inauguré à Montréal.

Le ministre du travail intervient dans le conflit de la construction à Montréal

Le ministre du travail, M. Maurice Bellemare, est intervenu, à la suite d'une demande du syndicat de la construction de Montréal (CSN), dans le conflit qui oppose ce syndicat à certains dirigeants du Conseil des métiers de la construction (FTQ); il a, en effet, suggéré de soumettre le problème aux experts du gouvernement en la matière, soit le service des assurances, dont le chef, Me Jacques Casgrain, s'est déclaré désireux de rencontrer tous les intéressés à brève échéance.

Un texte imprimé du VIIIe siècle

NEW YORK — Le texte imprimé le plus ancien du monde aurait été découvert en octobre dernier par des archéologues et historiens coréens dans une pagode de la Corée du Sud. Cette nouvelle a été révélée mardi par un professeur de Corée de l'université de Columbia qui en a eu connaissance par la presse coréenne et confirmation par des Coréens.

VIENDE DE PARAÎTRE... LE CHANT DE L'IROQUOISE POÈMES D'ANDRÉE MAILLET POUR DECOUVRIR LES MONDES DE L'AMOUR ET DE LA MORT

à prix populaire marabout en vente partout GUIDE MARABOUT DE LA FEMME marabout service 2 volumes de 432 pages comprenant 46 pages de hors-texte en couleurs et plus de 400 photos en noir. PRIX SUGGÉRÉ: \$ 1.95

Manichéisme et confusion

Dans les grandes batailles, les simplifications excessives sont inévitables et, de la part des combattants, compréhensibles. C'est vrai en matière de relations patron-travailleurs autant sinon plus qu'ailleurs. Mais lorsque de vastes secteurs d'une société se laissent également aller au manichéisme, cela devient préoccupant et peut devenir grave. Ainsi, dans le vaste conflit scolaire au Québec et dans quelques autres, survenus dans le secteur public et para-public.

Les événements qui se déroulent depuis quelques mois et particulièrement ces dernières semaines s'apparenteraient, selon certains, à telles grandes batailles pour les conquêtes politiques et sociales que nous avons connues à diverses époques de notre histoire lointaine ou récente. Nous en sommes beaucoup moins sûrs. La situation est en vérité fort confuse, les facteurs du débat complexes, les implications, multiples. Evoquer par exemple, dans la dernière phase du conflit scolaire, l'ombre du "duplessisme" est parfaitement enfantin; dénoncer l'action de "technocrates" conspirant dans l'ombre et imposant leur volonté au gouvernement (ce qui serait, d'ailleurs, le contraire du "duplessisme" où la maigre fonction publique était l'objet du plus parfait mépris) relève de la pure affabulation.

On a l'impression, à certains moments, d'un délire verbal, d'une fièvre incontrôlable, où le meilleur se mêle au moins bon, où les mots font écran, où la générosité originelle se transforme en passion militante, où l'intransigeance fut-elle fondée dans son motif en vient à s'exprimer de façon telle qu'il est fait assez bon marché de questions peut-être importantes elles aussi, comme l'année scolaire de centaines de milliers d'enfants.

Il semble se dessiner trois menaces qu'il y a lieu de conjurer sans délai, sous peine de conséquences graves: l'assimilation abusive du secteur public au secteur privé; les inégalités et la surenchère qu'appellent fatalement des conventions collectives à l'échelle régionale; la perte du sens de la hiérarchie des valeurs et de l'inflation verbale.

Poser que l'Etat (et, plus généralement, les pouvoirs publics) est un patron comme un autre, un employeur parmi d'autres, ou agir comme s'il en allait ainsi témoigne d'une singulière irréflexion ou immaturité et représente l'une des voies les plus sûres vers la médiocrité, la paralysie, l'anarchie dans une société. Et cela, en particulier dans un pays qui ne connaît de grève que totale et illimitée. Car la grève de durée illimitée, particulièrement dans le secteur public, est l'arme vraiment ultime, dont l'usage doit correspondre à une situation proprement intolérable à tous égards. Lorsqu'il s'agit plus particulièrement de l'éducation, elle ne peut se justifier que contre un état de choses proprement tyrannique ou scandaleusement injuste, dans l'ordre matériel ou dans l'ordre moral et professionnel.

L'expérience actuelle paraît démontrer la nécessité, outre la loi de la fonction publique, d'un code du travail particulier pour le secteur public et para-public. A moins d'estimer que la paralysie périodique pour de longues semaines — sinon des mois — de l'enseignement, de la fonction publique, des hôpitaux n'offre guère plus d'inconvénients que celle d'une usine d'automobiles ou d'une conserverie, à moins d'estimer que le service — et le progrès — de l'éducation, de l'Etat, de la santé peuvent s'accommoder d'un climat d'agitation et d'insécurité permanentes. Il paraît évident que des formules doivent être trouvées et des mécanismes, institués pour empêcher la répétition du cauchemar actuel.

L'Etat a chez nous un rôle décisif et historique à jouer dans les années qui

viennent. Encore, faut-il qu'il existe cet Etat naissant, qu'il commande le respect et la confiance. Certes, ainsi que l'affirmaient justement voici quelques années René Lévesque, il appartient à l'Etat de jouer un rôle de "moteur", d'entraîneur, en quelque sorte d'exemple à l'égard des autres employeurs. Cela ne saurait dire qu'il doit donner le ton dans l'escalade des traitements ni se sentir obligé de s'aligner sur l'élément le plus favorisé du secteur privé en matière de salaires; cela ne saurait certainement pas indiquer qu'il doit abdiquer ses responsabilités, exorbitantes de celles du secteur privé. C'est par le respect qu'il manifeste envers ses employés de toutes catégories, par la justice dans la gestion du personnel, par la sécurité morale et matérielle qu'il assure, que l'Etat remplit son devoir. Par la sagesse, aussi, et le souci de consultation des intéressés.

Tout ce qui tend à affaiblir la notation, le sens de l'Etat dans la population est grave; venant d'éducateurs, ce serait inadmissible. Et ici, il y a lieu de dénoncer la tendance aussi insensée que démagogique à faire le "procès des technocrates" alors que ceux-ci (entendons les grands commis recrutés depuis quelques années) représentent l'une des grandes chances de l'avenir du Québec. "Notre jeune et frêle technocratie est le seul groupe de décision qui incarne une idée quelque peu précise du bien général," déclarait récemment le sociologue Fernand Dumont. Cela reste vrai même si d'aucuns peuvent considérer que du fait de la carence du pouvoir politique, il y eut quelque excès.

C'est le temps aussi de s'élever contre l'inflation verbale qui sévit avec une extraordinaire intensité. Le visiteur non prévenu arrivant au Québec aujourd'hui aurait l'impression en entendant certaines déclarations et en parcourant certaines manchettes qu'il entre dans un royaume d'injustice et de tyrannie, qu'un sosie de Duvalier est au pouvoir et que les tontons macoutes attendent au coin de la rue. Il n'y a pas seulement l'inflation, il y a l'exploitation empressée de slogans simplistes et l'escroquerie morale à la lutte idéologique.

Certaines gens réagissent comme si toute grève était au départ un combat pour le progrès social ou mieux pour l'édification d'un nouvel ordre de choses, comme si le syndicalisme était automatiquement progressif et socialiste, comme si chaque revendication d'un groupe organisé contre l'Etat était une nouvelle illustration de "la gauche contre la droite". On retrouve ici le manichéisme triomphant. Il n'est pourtant que de regarder le syndicalisme de certains pays pour mesurer la fausseté de pareille interprétation. On songe une fois encore à F. Dumont, parlant "du gâteau de la pseudo-prospérité autour duquel s'acharnent et parfois au nom de la gauche les intérêts les plus divers... Tout étant remis en question, tout prend le visage de la gauche et, prenos-y garde, du socialisme. Nous sommes tous entraînés dans des combats douteux".

Nous nageons en pleine confusion: la justice, la liberté, la dignité, le statut professionnel, etc., tout est mobilisé, tout est invoqué. Des libéraux se parent soudain des couleurs de la gauche et des conservateurs se transforment en partisans de l'intervention étatique. Cela ne peut durer encore bien longtemps ainsi, sous peine d'un très amer réveil.

De l'épidémie de grèves dans le secteur public et spécialement dans l'enseignement, il peut du moins sortir une leçon qu'il appartiendra aux pouvoirs publics de mettre en pratique. L'unité de statut et de conditions de travail dans l'ensemble du secteur public québécois, un code du travail propre à ce secteur, une politique de consultation loyale et sans faiblesse: ce ne serait certes pas une panacée mais quelque chose en deçà de quoi il risquerait un jour de n'y avoir plus d'Etat.

Jean-Marc LEGER

Surveillance des institutions financières

M. Pearson a accueilli favorablement ces jours derniers une proposition du premier ministre du Québec de tenir une conférence fédérale-provinciale sur les institutions financières et le commerce des valeurs mobilières. La requête de M. Johnson sera transmise aux chefs des gouvernements des autres provinces. Une telle réunion s'impose si l'on veut coordonner de façon efficace des mesures de surveillance et de contrôle qui relèvent des deux ordres de gouvernement.

Dans sa lettre du 10 février, M. Johnson insistait sur la nécessité de protéger les gens qui investissent leurs capitaux, et M. Pearson répondit que c'est dans cette optique que son gouvernement a récemment présenté aux Communautés sa loi sur l'assurance-dépôts. Même si les objectifs sont semblables, et si les mesures envisagées sont nécessaires, l'intervention du Parlement canadien dans l'assurance-dépôts soulève un problème de juridiction fort délicat.

La juridiction du gouvernement central sur les banques lui donne-t-elle compétence sur l'assurance des dépôts? Cela paraît discutable. Puisque le domaine de l'assurance relève des provinces, on peut se demander si l'assurance des dépôts mêmes dans les banques à charte n'entre pas aussi de la compétence provinciale. A l'opposé, certains députés fédéraux de l'opposition

ont soutenu que tous les dépôts du public, dans quelque institution que ce soit, devraient être assimilés à des opérations bancaires et tomber sous l'autorité d'Ottawa.

Le gouvernement fédéral a fait adopter une loi d'assurance-dépôts qui s'applique aux banques et aux institutions de fiducie et de prêts qui ont des chartes fédérales; mais cette loi invite les institutions financières qui ont des chartes provinciales à se joindre à ce système à condition que les provinces concernées y consentent.

Le fait qu'une institution financière ait une charte fédérale ou provinciale dépend le plus souvent du seul choix de ceux qui l'ont fondée. C'est bien étrange que cela suffise à changer la juridiction établie par la constitution du pays. Tout le monde admet d'ailleurs que les sociétés de fiducie et de prêts doivent

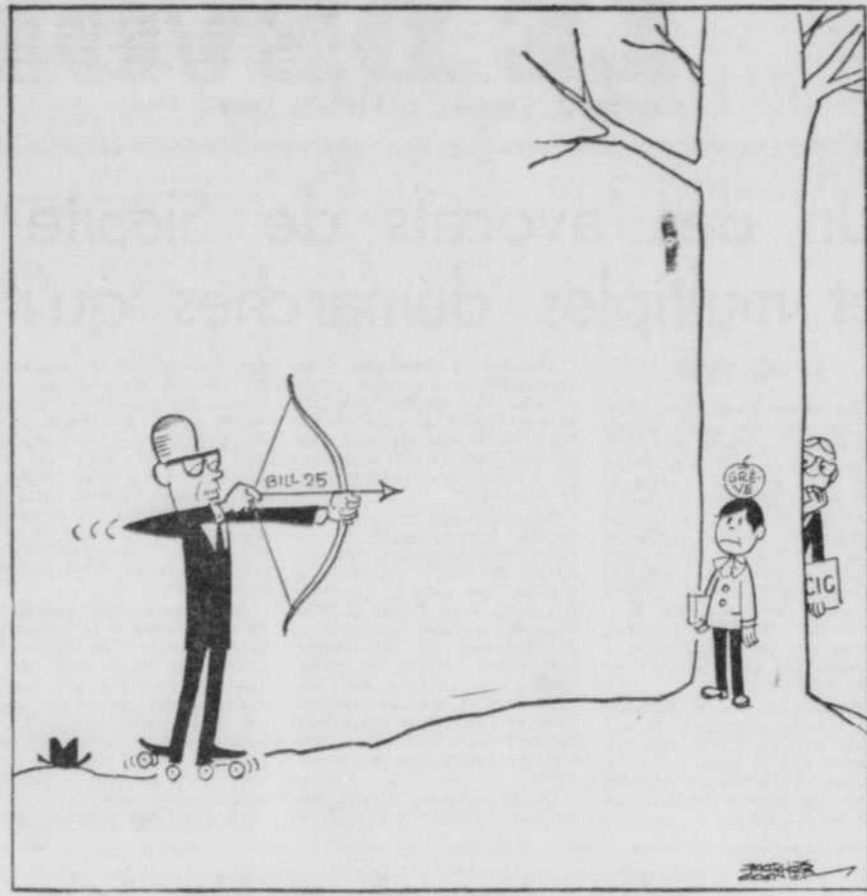
BLOCS NOTES

toutes se soumettre aux réglementations des provinces où elles opèrent.

Les prêts aux consommateurs

La protection des dépôts a pris une importance particulière à la suite de faillites récentes, mais le domaine des prêts aux consommateurs a aussi besoin d'une réglementation plus sévère. Le comité conjoint du Sénat et des Communautés sur le crédit à la consommation vient de soumettre des recommandations à ce sujet après une enquête assez longue. Il suggère que les banques consentent des prêts à des taux d'intérêt modiques aux familles dont le revenu annuel ne dépasse pas \$4.000.

Le comité parlementaire propose aussi diverses réformes qui paraissent tout à fait nécessaires, comme la publication du coût réel des prêts consentis par les sociétés de finances, et l'extension à "l'industrie du financement" de la loi sur les pratiques restric-



Bouge pas, je prépare ton avenir

Lettre de Casablanca

Quelles sont les frontières authentiques du Maroc? (II)

de notre correspondant, Etienne ROD

On commença par observer que la notion de "frontières authentiques" a été prêter par les auteurs de la Constitution marocaine à celle, beaucoup plus fréquemment usitée jusqu'ici, de "frontières historiques". De l'une à l'autre, la nuance est fort perceptible. Elle autorise à résumer que les conseillers d'Hassan II (et sans doute aussi M. Ahmed Gueldi, un libéral qui jouit du rôle d'éminence grise du roi) ont fait prévoir un point de vue modéré par rapport à ce qu'eussent souhaité quelques-uns des principaux leaders de l'istiglal.

A cet égard, il sied de se souvenir qu'à l'époque du référendum populaire (1), ce parti ouvertement nationaliste était encore officiellement représenté au gouvernement par trois ministres. Ceux-ci auraient refusé de cautionner un projet ne faisant aucune allusion à la question chroniquement controversée des frontières du royaume. Il importait donc de donner une satisfaction de principe à l'istiglal afin qu'il se détermine en sa faveur. Ce concours était d'autant plus indispensable que les chefs de l'U.N.F.P. (Union nationale des forces populaires) en étaient les adversaires acharnés, surtout pour le motif que le texte soumis à l'approbation du corps électoral avait été élaboré par des juristes alors qu'à leur gré, cette tâche incombe à une assemblée constituante. Quant au problème frontalier, l'U.N.F.P. n'a jamais cessé d'en nier l'existence son opinion étant qu'il sera dépassé par la création d'un "Grand Maghreb uni", sous entendit socialiste.

Le 13 novembre 1963, c'est-à-dire environ 10 mois après l'entrée en vigueur de la Constitution et 6 semaines après la fin du conflit armé avec l'Algérie, Hassan II procéda à une réforme de son collège exécutif. En particulier, le ministère d'Etat chargé des affaires de Mauritanie et du Sahara (déserté quelques mois auparavant par son titulaire, le Mauritien Fall Ould Omeiri) fut tout simplement supprimé. C'est sans doute la raison pour laquelle les trois ministres appartenant à l'istiglal, MM. Al-Al et Fassi (affaires islamiques), M'hamed Douiri (économie et finances) et M'hamed Boucetta (justice) ont au début de janvier 1964 leur démission qui fut aussitôt acceptée par le roi. Cette évolution assez spectaculaire était propre à engendrer l'idée, dans l'esprit du profane, que les problèmes territoriaux seraient désormais mis au rancart, à tout le moins dans la mesure où ils concernaient la Mauritanie et le Sahara méridional.

En revanche, il apparut clairement d'emblée que le gouvernement resterait vigilant à propos de l'activité de l'O.U.A., entrée en fonction vers fin novembre 1963. D'ailleurs, M. Ahmed Reda Gueldi ne tarda pas à s'en aller devant elle plaider — il est avocat et venait d'être nommé ministre des affaires étrangères — la cause du Maroc. En dépit de son éloquence persuasive et de l'argumentation d'une inébranlable logique dont il usa, il ne parvint pas à faire triompher sa thèse et le dossier du "contentieux marocain-algérien" est toujours en suspens. De source officielle, on a rapporté à Rabat, fin janvier dernier, qu'à la suite de l'efficace intervention de M. Mohamed Cherkaoui, beau-frère du souverain et actuel ministre des affaires étrangères, qui a présenté de nouveaux documents à cette commission réunie à Tanger, la manière de voir du Maroc aurait séduit les arbitres. En fait, ceux-ci se sont séparés le 2 février

après avoir adopté une résolution, dont les termes n'ont pas été divulgués, remise aux délégations marocaine et algérienne participant à cette conférence à titre consultatif. Il a été précisé également que les arbitres se retrouveraient à Alger, probablement en avril prochain. Pour l'heure, cela signifie qu'aucune solution n'a encore été apportée à ce dangereux litige. Les porte-parole de l'istiglal, de plus en plus irrités et inquiets de cette situation, préconisent maintenant le remplacement de la cour d'arbitrage inter-africaine par une commission mixte maroco-algérienne laquelle, à leur avis, pourrait plus facilement obtenir un résultat positif. C'est loin d'être certain: en définitive, on se trouve en présence d'un conflit passionnel et la dispute porte davantage sur deux régimes politiques antagonistes que sur une question de frontière. Voilà pourquoi la discussion pourrait bien se prolonger, bien qu'on se réclame de part et d'autre d'un idéal de fraternité maghrébine...

Alléguer que les revendications territoriales du Maroc sont toutes de même essence, quelle que soit la direction dans laquelle elles s'exercent, c'est une pétition de principe. Des lors, il est légitime de se demander pourquoi le gouvernement royal adopterait des positions opposées suivant qu'il s'agit de la Mauritanie ou de l'Algérie, alors que ces deux Etats sont l'un et l'autre membres de l'O.U.A., organisme dont les statuts stipulent que les adhérents s'engagent à respecter les frontières qu'ils ont héritées de l'ère coloniale.

Eh, bien! Comme cela a été exposé dans ce journal, un pacte occulte algéro-marocain, antérieur à la création de l'O.U.A., serait susceptible d'entraîner, à la condition que les deux parties en reconnaissent la va-

lidité, une dérogation à la règle générale. De plus, sur l'angle historique et géographique que la vocation marocaine du bassin de l'Indouf, zone rattachée à l'Algérie il y a à peine 40 ans, ne semble guère discutée. (2) Par contre, il est assez malaisé de soutenir que la Mauritanie, qui n'a au surplus pas de frontière commune avec lui, fait partie intégrante du territoire marocain. Par conséquent, on pouvait concevoir, à la rigueur, que le gouvernement algérien se préoccupe d'obtenir satisfaction du côté de l'Algérie et renoncât à annexer la Mauritanie, celle-ci étant d'ailleurs à elle seule d'une superficie presque double de celle des 17 provinces marocaines ensemble. (Mauritanie: 835.000 km²; Maroc: 447.000 km²). Les noms de ces deux pays commencent par la même lettre, leurs représentants dans les conférences internationales siègent à l'ordinaire l'un à côté de l'autre. On était fondé à espérer qu'un jour poudrait ou, lassés de s'ignorer, ils prendraient la sage détermination de nouer des relations diplomatiques. Cette solution serait d'autant plus judicieuse qu'il n'en existe apparemment aucune autre. La République islamique de Mauritanie ayant été admise à l'ONU et reconnue par la quasi-unanimité des Etats du globe, y compris notamment par la Tunisie, l'Algérie et la République populaire de Chine, une agression contre elle susciterait aussitôt la réprobation universelle. Il était raisonnable d'admettre qu'en refusant d'écouter le chant des sirenes istiglalienne, Hassan II avait pris, en novembre 1963 et janvier 1964, un tournant "dérivant de la nature des choses", comme le dirait Montesquieu.

Dependant, contre toute attente, il se ravisa et, dès le 20 août 1964, tandis que M. Ahmed Reda Gueldi, qui n'a jamais été son adversaire en l'irréductible marocain en direction du sud-ouest quittait son poste, le décret royal modifiant la composition et l'organisation du gouvernement contenait un article spécifiant que le premier ministre était investi de la responsabilité du ministère (ressuscité) des affaires de Mauritanie et du Sahara. En outre, et certainement afin de manifester sans ambiguïté sa volonté, le chef de l'Etat, le 7 janvier 1965, désignait en la personne d'un membre de sa famille, le prince Moulay Hassan ben Driss el Alaoui, un nouveau titulaire pour s'occuper exclusivement de ce département. Ainsi donc, à un an de distance, le roi choisit la route le ramenant au point de départ. Ce "retour aux sources" du nationalisme intégral fut précédé et accompagné d'une vigoureuse offensive menée par la presse de l'istiglal. Le bruit ayant couru que le souverain s'apprêtait à rencontrer M. Ould Daddah, président de la République de Mauritanie, en vue de négocier

Le cas Marchand

Depuis qu'il est à Ottawa, un homme qui a lutté assez longtemps contre les syndicats internationaux et pour les syndicats nationaux, tente de justifier un régime politique en nous parlant de technologie, de recherche, d'instruction, de souveraineté, de la lune, des USA, etc... La personne dont il est question est ministre de l'immigration du Canada mais, à l'entendre parler, il nous semble que le mieux à faire serait d'émigrer aux E-U.

L'intention première de cette lettre n'est pas de répondre aux affirmations de M. Marchand. C'est inutile car, à mon avis, les gens informés ne les prennent pas au sérieux. Ils savent qu'avant l'embarquement, il y a eu l'embarquement et que la technologie existait avant aujourd'hui et ce, autant pour le Canada que pour le Québec. Ils savent que les indépendantistes sont conscients de l'importance et favorisent l'instruction, la recherche, la spécialisation et le commerce extérieur mais ils savent aussi que Marchand semble ignorer que le pouvoir central a monopolisé les sources de revenu et que dans le système actuel le Québec ne peut pas "se serrer la ceinture" si son voisin ne décide pas d'en faire autant.

Dans le numéro de janvier 1967 du *Magazine Maclean*, M. Marchand affirme: "le français est pour moi quelque chose d'essentiel. Il faudra toujours me battre... Je sais que si le français n'est pas pour nous une langue de travail, nous allons regresser comme collectivité... Il nous faudra toujours exiger des travailleurs en français et cela à cause de l'influence américaine... L'Est ne peut remplacer l'Individu... Si chacun ne lutte pas, c'est fini." Voyons comment se bat M. Marchand: "Sans doute, il y a un effort à faire pour s'exprimer dans une langue qui n'est pas la sienne. Je fais cet effort-là 12 heures par jour." Ottawa, Les discussions au cabinet ne se tiennent ja-

mais en français. C'est sans doute l'influence américaine... Chouïment, le ministre déclare aux "petits morveux": "l'indépendance du Québec est une quasi impossibilité" et "le séparatisme est un rêve irréalisable". Devant les anciens du collège Ste-Marie, il affirme: "Au niveau de la raison (le rêve relevant plutôt, il me semble, de l'imagination), rien ne s'oppose à ce que les Canadiens français aient leur propre nation, mais ce n'est pas au niveau de la raison que les problèmes se posent (sans doute au niveau de l'imagination alors)!" L'indépendance, sur le plan de la raison, a du bon sens, mais au plan pratique, c'est plus compliqué. Il déclare enfin: "Un Etat c'est d'abord un acte de raison, et non un acte d'amour". Essai-t-il de justifier l'indépendance? Pour ce qui est du plan pratique, on sait trop ce que ça donne dans la fédération canadienne.

M. Marchand, comme l'équipe de *Cité libre*, aussi appelée les machosistes, a été marqué par Duplessis. Pourtant, si on doit quelque chose à la Confédération, à la conscription, à la centralisation, c'est bien Duplessis. Devant les mouvements d'émancipation et d'épanouissement du Québec, M. Marchand et ses confrères sont condamnés à la réaction et à faire le jeu de la majorité, du séparatisme économique anglo-canadien. Il aurait pu se servir du séparatisme pour marchander pour que Québec obtienne plus; non, il sert de bouclier à M. Pearson, n'aide en rien Québec à obtenir une plus grande indépendance selon les aspirations de sa population de langue française et, au contraire, essaie de nous vendre l'idée traditionnelle d'une plus grande dépendance à l'égard d'Ottawa.

"Un petit morveux", Jacques DUCLOS, Hull.

un arrangement avec lui, l'organiser en langue française apparaît alors "La Nation africaine" (le mot n'est pas en français) "L'Opinion" s'abandonna à des commentaires d'une rare agressivité. Par exemple dans son numéro du 11 août 1964, ce journal istiglal, après avoir traité le chef d'Etat mauritanien d'"adversaire numéro 1" de la nation marocaine et affirme qu'"aucune cohabitation n'est possible avec les spoliateurs et les valets du colonialisme", n'hésita pas à écrire: "... le peuple marocain est déterminé à reprendre le combat pour la libération de tous les territoires marocains encore sous la domination étrangère; il l'a fait pour l'ordre de mobilisation pour offrir le meilleur sang de ses fils afin que la Mauritanie soit libérée du néocolonialisme...". On pourrait citer de nombreuses autres phrases du même acabit. C'est montrer que l'influence de l'istiglal n'a pas été étrangère au revirement d'Hassan II, certains leaders de ce parti, dont plusieurs sont d'anciens ministres, conservant une réelle audace au Palais royal de Rabat.

Pourtant, un souci d'objectivité oblige à préciser que les journaux de cette tendance politique sont moins virulents depuis quelques mois qu'ils ne le furent naguère et l'Algérie, il ont témoigné de l'attitude de pondération. A ce sujet, une remarque s'impose: l'hebdomadaire du parti communiste (Interdit!) a endossé les thèses de l'istiglal.

Une résolution ayant été votée par l'O.N.U. en novembre 1966 réclamant l'application du processus d'auto-détermination à la population du Sahara espagnol, il n'en fallait pas davantage pour l'ordre de ministres politiques et enflammer certains esprits. Pour sa part, le roi a reçu ostensiblement le 13 janvier dernier une délégation de l'Hamra venue faire acte d'allégeance à son retour de New York où elle avait assisté aux débats de l'O.N.U. Parallèlement, il a envoyé en mission à l'araya, chef-lieu d'une province d'ancien empire espagnol, quatre de ses ministres chargés d'examiner sur place ce qui pourrait être entrepris en vue d'améliorer le sort d'une population fort désertée. Ils sont rentrés à Rabat avec divers projets en tête dont celui de la construction d'une route et d'un aéroport qualifiés de touristiques. Mais une telle entreprise nécessiterait un terrain d'atterrissage pouvant être utilisé par n'importe quelle sorte de véhicules ou d'appareils, y compris ceux appartenant à l'armée.

(1) Voir "Le Devoir" du 4 février 1967.
(2) Les lecteurs intéressés par cette question de grande actualité ont peut-être remarqué que l'étude objective de M. Jacques Midoux parue dans le numéro du 1er février 1965 de "La Revue des deux mondes".

MONTRÉAL, SAMEDI, 18 FÉVRIER 1967

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910
Claude RYAN Directeur
André LAURENDEAU Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL
Directeur de l'information: Mario CARDINAL
Trésorier: Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au 438 est, rue Notre-Dame, à Montréal par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditeur. Ses droits de reproduction sont autorisés à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada et en France: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00, 3 mois \$10.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numérique et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

Texte intégral du bill 25

DES IDÉES DES ÉVÉNEMENTS ET DES HOMMES

Enquête sur la condition de la femme au Canada

Les femmes du Québec seront représentées par Jeanne Lapointe et Jacques Henripin

(entrevues de Solange CHALVIN)

Voici le texte intégral du bill 25 tel qu'il a été sanctionné hier par le lieutenant-gouverneur du Québec, M. Huges Lapointe. A noter qu'il ne s'agit pas ici d'une version officielle de cette loi, telle qu'elle est dans sa rédaction finale: il s'agit du texte initial déposé en Chambre le 10 février, auquel ont été intégrés les amendements que lui ont apportés l'Assemblée législative et le Conseil législatif. De plus, la numérotation des articles a été modifiée par Québec à la suite de l'insertion de ces amendements.

La numérotation qui apparaît ici a été effectuée selon les indications fournies par un porte-parole du ministère de l'Éducation. Il convient cependant d'apporter deux réserves: 1) selon le ministère de l'Éducation, la loi contient 35 articles alors que la version présentée ci-dessous en contient 36; 2) quand la version ci-dessous renvoie à l'article 12, le lecteur devra prendre garde à la référence: elle n'est pas absolument certaine.

La version officielle et finale de la loi n'était pas disponible hier soir.

Voici donc le texte intégral du bill 25 de la première session de la 28e législature de l'Assemblée législative de Québec (loi 16, Elisabeth II, 1967):

Loi assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire.

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

SECTION I

1. Dans la présente loi, les expressions suivantes signifient:

a) "commission scolaire": une commission scolaire régionale, une commission scolaire centrale protestante, le Bureau métropolitain des écoles protestantes de Montréal, le Bureau des écoles protestantes de Québec métropolitain, la Commission des écoles catholiques de Québec, la Commission des écoles catholiques de Montréal et toute commission scolaire régie par la Loi de l'instruction publique;

b) "grève": une grève au sens du Code du travail;

c) "convention collective": une convention collective au sens du Code du travail de même qu'une sentence arbitrale qui en tient lieu.

SECTION II

2. Tout instituteur qui est actuellement en grève doit, dans les quarante-huit heures qui suivent l'entrée en vigueur de la présente loi, retourner au travail et remplir les devoirs de sa fonction, et toute commission scolaire qui est actuellement atteinte par une grève doit, dans le même délai, organiser la reprise des cours.

3. Toute convention collective intervenue entre une commission scolaire et une association d'instituteurs qui a expiré avant le 11 février 1967 et n'a pas été, avant cette date, renouvelée ou remplacée par une nouvelle convention collective, est en vigueur jusqu'au 30 juin 1968 nonobstant l'expiration du terme qui y était stipulé.

4. Toute convention collective intervenue entre une commission scolaire et une association d'instituteurs qui, en vertu des stipulations qui y sont contenues, doit expirer après le 10 février 1967 et avant le 1er octobre de la même année, continue néanmoins d'être en vigueur jusqu'au 30 juin 1968.

5. A l'expiration du terme stipulé par une convention collective prolongée en vertu des articles 3 ou 4 et sous réserve des articles 6, 7 et 8, tous les barèmes de traitements établis par cette convention sont remplacés, par l'échelle de traitements reproduite à l'annexe de la présente loi, sauf les barèmes relatifs aux suppléments pour la scolarité additionnelle et la fonction de chef de section ou de responsable d'école qui peuvent s'y ajouter.

6. N.B.: l'article 6 a été supprimé et intégré à un autre article. Tous les autres articles se trouvent donc avancés d'un cran.

7. Le traitement d'un instituteur en vertu de l'échelle décreta par l'article 5 ne doit pas être supérieur de plus de mille dollars au traitement prévu pour sa catégorie aux barèmes en vigueur pendant l'année scolaire terminée le 30 juin 1966 en vertu de la convention collective prolongée par les articles 3 ou 4 et à laquelle il était assujéti pendant cette année scolaire, ou, s'il n'a pas enseigné pendant cette année à laquelle il aurait été assujéti s'il avait enseigné; l'instituteur a néanmoins droit à l'augmentation annuelle prévue à cette nouvelle échelle en raison de l'augmentation du nombre de ses années d'expérience depuis l'expiration du terme stipulé à la convention collective prolongée par les articles 3 ou 4 et à laquelle il était assujéti.

8. Un instituteur qui est actuellement à l'emploi d'une commission scolaire reçoit tant qu'il demeure à l'emploi de cette commission le traitement prévu pour sa catégorie en vertu des barèmes établis pour l'année scolaire expirée le 30 juin 1966 par la convention collective prolongée par les articles 3 ou 4, à laquelle il était alors assujéti, si le traitement de cet instituteur en vertu de tels barèmes est supérieur à celui qui est prévu pour sa catégorie à l'échelle décreta par l'article 5.

9. Chaque commission scolaire qui est partie à une convention collective prolongée par l'article 3 paiera:

A) Avant le 30 juin 1967, à chaque instituteur à son emploi pour l'année scolaire en cours, une somme égale à l'excédent de la rémunération à laquelle cet instituteur aurait eu droit pour sa tâche régulière au cours de cette année en vertu de la dernière offre faite par cette commission scolaire avant le 11 février 1967 en vue du renouvellement de la convention collective, sur la rémunération à laquelle cet instituteur a droit pour cette année en vertu des articles 5 à 8;

B) Avant le 30 juin 1968, à chaque instituteur à son emploi pour l'année scolaire 1967-1968, une somme égale à l'excédent de la rémunération à laquelle cet instituteur aurait eu droit pour sa tâche régulière au cours de cette année en vertu de la dernière offre faite par cette commission scolaire avant le 11 février 1967 en vue du renouvellement de la convention collective, sur la rémunération à laquelle cet instituteur a droit pour cette année en vertu des articles 5 à 8.

10. Chaque commission scolaire qui est partie à une convention collective prolongée par l'article 3 paiera le 1er avril 1967 à chaque instituteur qui est actuellement à son emploi une somme de quatre cents dollars diminuée, le cas échéant, d'un montant égal à l'excédent du traitement auquel cet instituteur aurait droit au cours de l'année scolaire qui se terminera le 30 juin 1968 en vertu de l'échelle décreta par l'article 5 sur le traitement auquel il avait eu droit au cours de l'année scolaire terminée le 30 juin 1966 en vertu des barèmes de traitements établis par cette convention collective.

11. Le supplément annuel qui peut être payé à l'instituteur qui occupe la fonction de chef de section ou de responsable d'école ne peut excéder \$500.

12. Entre le trentième et le sixième jour suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, les parties à une convention collective prolongée par l'article 3 peuvent y apporter les modifications nécessaires pour donner effet aux ententes intervenues entre elles avant le 11 février 1967, pourvu que ces ententes aient été constatées par écrit avant cette date, qu'elles ne soient pas incompatibles avec les dispositions de la présente loi ou de l'annexe et que le texte en soit transmis au ministre de l'Éducation dans les quinze jours suivant l'entrée en vigueur de la présente loi.

13. Les conventions collectives prolongées et modifiées en vertu de la présente loi sont des conventions collectives au sens du Code du travail.

SECTION III

Négociation des conventions collectives

14. La Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec, la Provincial Association of Catholic Teachers, l'Association provinciale des instituteurs protestants de Québec et l'autre conjointement par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et la Québec Association of Protestant School Boards.

15. L'arbitre peut siéger ou délibérer en l'absence des assesseurs ou de l'un d'entre eux.

16. Les articles 69 à 79 du code du travail s'appliquent à l'arbitre dont la décision est dans tous les cas finale et lie les parties; elle peut être exécutée suivant l'article 81 du code du travail.

17. Une partie à une convention collective prolongée par l'article 3 peut, dans les huit jours suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, donner à l'autre partie un avis écrit d'au moins huit jours de la date, de l'heure et du lieu où ses représentants seront prêts à rencontrer ceux de l'autre partie pour la révision de la convention collective.

18. Après l'avis prévu à l'article précédent, les négociations doivent commencer et se poursuivre avec diligence et bonne foi.

19. Si une entente n'est pas intervenue dans les quarante jours suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, le différend est déteré par le

ministre du travail, agissant d'office ou à la demande de l'une des parties, à l'arbitrage nommé en vertu de l'article 17.

20. Toute disposition d'une convention collective intervenue après l'entrée en vigueur de la présente loi ou toute disposition d'une entente ou sentence arbitrale qui modifie une convention collective prolongée par l'article 3, est nulle si cette disposition est incompatible avec les dispositions de la présente loi ou de l'annexe ou d'une entente visée à l'article 12.

21. Les négociations sur les questions déterminées en vertu de l'article 15 doivent commencer dès le 17 juillet 1967. A défaut d'accord avant le 1er avril 1968, le lieutenant-gouverneur en conseil nomme une commission pour faire enquête sur le différend; cette commission ne peut rendre une décision ni formuler de recommandations mais seulement constater les faits pertinents;

SECTION IV

Dispositions diverses

22. Le lieutenant-gouverneur en Conseil nomme un arbitre qui exerce les fonctions prévues à l'article 9 et décide en outre des griefs relatifs à l'application des articles 12 et des différends relatifs à la révision d'une convention collective en vertu de la présente section.

23. Il peut aussi nommer des arbitres adjoints qui exercent les mêmes fonctions et sont investis des mêmes pouvoirs que l'arbitre sous réserve toutefois que leurs décisions doivent être consignées par l'arbitre, les dispositions de la présente loi, concernant l'arbitre, s'appliquent, sous la même réserve, aux arbitres adjoints.

24. L'arbitre est assisté, le cas échéant, dans l'exercice des devoirs de sa charge par deux assesseurs, dont l'un est désigné conjointement par la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec, la Provincial Association of Catholic Teachers et l'Association provinciale des instituteurs protestants de Québec, et l'autre conjointement par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et la Québec Association of Protestant School Boards.

25. Le lieutenant-gouverneur en conseil détermine, après avoir reçu, le cas échéant, l'avis du comité conjoint visé à l'article 14, les questions qui doivent faire l'objet de négociations à l'échelle provinciale.

26. Le premier arrêté en conseil adopté en vertu du présent article ne peut l'être avant le 15 mai 1967 ni après le 15 juin de la même année.

27. Tout arrêté en conseil adopté en vertu du présent article est publié sans délai dans la Gazette officielle de Québec.

28. Une stipulation relative à une question visée à l'article 15 qui est contenue dans une convention collective prenant effet au cours de la période du 30 juin 1968 au 1er juillet 1970 entre une association d'instituteurs et une commission scolaire, n'est valide que si elle est négociée et agréée, pour le compte des associations d'instituteurs, par la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques, la Provincial Association of Catholic Teachers et l'Association provinciale des instituteurs protestants de Québec, et, pour le compte des commissions scolaires, par le gouvernement, la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et la Québec Association of Protestant School Boards.

29. Le lieutenant-gouverneur en Conseil nomme un arbitre qui exerce les fonctions prévues à l'article 9 et décide en outre des griefs relatifs à l'application des articles 12 et des différends relatifs à la révision d'une convention collective en vertu de la présente section.

SECTION V

Enquête provinciale ?

30. Sur la possibilité d'une enquête semblable au Québec, en même temps que se déroulerait l'enquête fédérale, Jeanne Lapointe qui répond toujours à titre personnel, n'en voit pas la nécessité pour maintenant.

31. Pourquoi ne pas attendre les résultats de l'enquête fédérale? Déjà un déblocage considérable aura été accompli. Certains problèmes d'évolution par exemple de la mentalité des femmes, de leur participation au marché du travail, de leurs nouvelles responsabilités familiales et sociales seront sans doute à peu près partout les mêmes. Il restera bien sûr à définir les problèmes de juridiction provinciale-fédérale dans différents domaines; c'est peut-être à l'heure de l'application des recommandations que le Québec devra faire cavalier seul.

32. J'ai accepté de travailler à cette commission avec enthousiasme nous dit M. Henripin. Les problèmes qui y seront étudiés me préoccupent depuis un certain nombre d'années. Les femmes sont en train de tenter de réduire leur fonction traditionnelle au bénéfice de nouveaux rôles. La société doit trouver des moyens d'ajuster ces nouveaux rôles à celui traditionnel de mère de famille. Ce n'est pas un mince problème.

33. Parmi les nombreux thèmes que devra aborder la commission, M. Henripin nous dit qu'à titre personnel — car il n'est pas encore entré en communication avec les autres membres — il croit essentiel de trouver des moyens permettant de mettre en place des mécanismes pour aider les femmes à alléger leurs fonctions traditionnelles afin de leur permettre de se décharger au profit de fonctions nouvelles qui sont inscrites dans l'évolution même de toute société.

34. Les dispositions de la présente loi ont effet nonobstant toute disposition inconciliable d'une loi générale ou spéciale.

35. Sous réserve de l'article 34, les dispositions de la présente loi n'ont pas pour effet de soustraire les instituteurs et commissions scolaires à l'application du Code du travail.

36. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.



Ajustement aux nouveaux rôles

— J'ai accepté de travailler à cette commission avec enthousiasme nous dit M. Henripin. Les problèmes qui y seront étudiés me préoccupent depuis un certain nombre d'années. Les femmes sont en train de tenter de réduire leur fonction traditionnelle au bénéfice de nouveaux rôles. La société doit trouver des moyens d'ajuster ces nouveaux rôles à celui traditionnel de mère de famille. Ce n'est pas un mince problème.

37. Parmi les nombreux thèmes que devra aborder la commission, M. Henripin nous dit qu'à titre personnel — car il n'est pas encore entré en communication avec les autres membres — il croit essentiel de trouver des moyens permettant de mettre en place des mécanismes pour aider les femmes à alléger leurs fonctions traditionnelles afin de leur permettre de se décharger au profit de fonctions nouvelles qui sont inscrites dans l'évolution même de toute société.

L'échelle-limite du gouvernement

Voici l'échelle-limite de traitements que le gouvernement Johnson a accordée à ses directives gouvernementales du 14 octobre dernier concernant les négociations entre les Commissions scolaires et les syndicats d'enseignants. L'échelle reproduite ici est celle qui est présentée en annexe au bill 25 et qui est fixée en vertu de l'article cinq de cette loi.

Années de scolarité	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20(*)
1	\$3,450	\$3,850	\$4,250	\$4,675	\$5,125	\$5,600	\$6,100	\$6,600	\$7,100	\$7,600
2	3,650	4,050	4,450	4,880	5,335	5,820	6,335	6,850	7,370	7,880
3	3,855	4,255	4,655	5,090	5,550	6,045	6,575	7,110	7,650	8,195
4	4,065	4,465	4,865	5,305	5,770	6,275	6,820	7,370	7,925	8,485
5	4,280	4,680	5,080	5,525	5,995	6,510	7,070	7,640	8,215	8,795
6	4,500	4,900	5,300	5,750	6,225	6,750	7,325	7,910	8,500	9,095
7	4,725	5,125	5,525	5,980	6,460	6,995	7,585	8,180	8,780	9,385
8	4,955	5,355	5,755	6,215	6,700	7,245	7,850	8,460	9,075	9,695
9	5,190	5,590	5,990	6,455	6,945	7,500	8,120	8,750	9,385	10,025
10	5,430	5,830	6,230	6,700	7,195	7,760	8,395	9,040	9,685	10,335
11	5,675	6,075	6,475	6,950	7,450	8,025	8,675	9,335	10,000	10,665
12	5,925	6,325	6,725	7,205	7,710	8,295	8,960	9,640	10,325	11,015
13	6,180	6,580	6,980	7,465	7,975	8,570	9,250	9,945	10,640	11,335
14	6,440	6,840	7,240	7,730	8,245	8,850	9,545	10,250	10,955	11,660
15	6,705	7,105	7,505	8,000	8,520	9,135	9,845	10,560	11,275	11,995

(*) Doctorat exigé en plus du minimum de 20 années de scolarité

POUR LES JEUNES!
Assurez-vous un revenu régulier en livrant à domicile, tous les matins, le journal

LE DEVOIR

Nous avons présentement besoin de porteurs dans les districts suivants:

VILLE DE LAVAL
CHOMEDEY — VIMONT — RENAUD
AUTEUIL — STE-ROSE — DUVERNAY
PONT-VIAU — LAVAL-DES-RAPIDES
ST-VINCENT-DE-PAUL

Appeler Michel Gravel à:
844-3364 SERVICE DU TIRAGE

MONTROSE

LE TOUT NOUVEAU DISQUE BARCLAY

GILLES VIGNEAULT

Toujours le même — 400 enfants noirs — Horizontale — C'est beau la vie — Que serais-je sans toi — Tu ne m'as jamais quitté — Loin — Les beaux jours — Cinq caillles — Les enfants terribles.

MONO CBLP 2087
12" LONG-JEU "HI-FI"

2.99

AU MEME BAS PRIX: Brel, Aznavour, Leyrac, Ferrat, Lévillée, Calvé, etc.

CENTRE DU DISQUE
MONTROSE
3162 est, Bélanger RA. 9-2833
Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9h.30 p.m.

COMMANDES POSTALES
.50 par 3 disques pour frais de poste et d'emballage — Taxes en plus
Suggérez un deuxième choix
Signifiez si Mono ou Stéréo

REG. \$4.20 SPECIAL

VOYAGES ET TOURISME

Au coeur du "Gay Paris": le Lido

par Yves MARGRAFF



La fameuse troupe des Bluebell Girls qui a largement contribué à la réputation mondiale du Lido. Toutes très belles, moins déshabillées qu'on ne l'imagine (ce sont plutôt les "modèles du Lido" qui offrent en spectacle leur nudité relative), elles forment un corps de ballet d'une rare discipline.

On aime, ou on n'aime pas! Moi, je n'aime pas beaucoup, mais comme ce n'est pas une raison pour "en déguster les autres", je fais volontiers état, retour de Paris, d'une découverte (eh oui, c'était la première fois!) que j'y ai faite: le Lido.

C'est certainement le plus célèbre cabaret du monde, sorte de "night club" à grands déploiements ou s'étale avec une rare complaisance de piumes, de paillettes et de poitrines nues, mais presqu'avec modestie, le spectacle du faux Paris qui n'est pas, il s'en faut, le moins attirant pour une certaine clientèle. Une clientèle provinciale dans ce que le mot a de plus "Salon de l'auto" ou "des arts ménagers": ou une clientèle, anglo-saxonne surtout, qui s'imagine, en sortant, c'est le dernier, qu'elle comprend le français puisque aussi bien on lui a chanté, on lui a parlé dans cette langue internationale des boîtes de nuit, sorte d'idiome de Las Vegas qui aurait pris l'air sur les Champs-Élysées.

Est-ce un beau spectacle? Le nonçais, l'affirmer, pas plus que le nier d'ailleurs. C'est du clinquant, du clinquant à gogo, du "bon mauvais goût" comme écrivait Guy Dumur, critique de variété du "Nouvel Observateur" (j'avoue moi aussi l'acheter). Le "Nouvel Oh" mais le "li", circonstance atténuante?).

Du nu modeste

Est-ce tellement nu? Il ne m'a pas semblé, j'oserai même dire que c'est moins érotique que bien des tableaux du Louvre ou de sévères institutrices menant pourtant des bataillons de petits garçons et de petites filles qu'elles n'oseraient, bien sûr, faire pénétrer dans "l'antre de Pierre Louis-Guerin".

Cet extraordinaire organisateur préside aux destinées du Lido depuis 1945, date à laquelle, dit le programme, on a transformé le cabaret créé en 1929 en une "luxueuse salle de style vénitien". (Vous voyez l'astuce: Lido, Venise!) En réalité, c'est un décor vaqueusement mauresque, de stuc doré, de velours cramoisi, sur lequel le nombreux personnel tranche en noir et blanc comme dans une scène de début de siècle, y compris la cigarette et le petit serveur de café, une chechia rouge piquée sur sa bouille noire.

Le personnel hôtelier n'a guère le temps de souffler puisqu'il lui faut servir en une heure et demie, deux heures, plusieurs centaines de concerts (800) m'a lancé un garçon entre le consommé et le tourne-dos! Il paraît que, avec une deuxième tournée, les grands soirs, près de 2.000 repas sortent des cuisines du Lido.

Dîner standard

Ça fait évidemment un peu usine et il ne faut pas aller au Lido pour dîner: il faut plutôt dîner parce qu'on va au Lido et qu'avec le premier spectacle, en tout cas, c'est la règle l'avantage de la formule, c'est qu'elle est sans surprise. Les prix sont affichés à l'entrée, vous savez que pour un forfait relativement raisonnable, vous avez droit à votre repas arrosé de champagne, et à un spectacle

C'est finalement moins cher que de dîner en ville et d'aller après dans une boîte.

Le genre du menu: consommé, tournedos ou poulet ou "hamburger de luxe" (viande excellente, un oeuf à cheval par-dessus, rondelles d'oignons, ma foi, appelassent-tes), pommes frites bien sûr et par là-dessus une glace, ma foi très bonne. Un repas bien fait pour ne pas effrayer l'homme d'affaires américain, débarqué le matin du jet d'Air France en provenance de Chicago ou de New York et qui s'est reposé l'après-midi dans sa chambre climatisée du Hilton-Suffren (très bien ce Hilton-là!).

Vers la fin du repas, surtout pour les retardataires, "le service s'accélère, sans jamais bousculer le client. C'est qu'on ne fait plus guère que boire le café ou le champagne après le lever de rideau.

Ça roule

A partir de ce moment, le spectacle va rouler pendant 90 minutes à un rythme véritablement endiablé. Après un petit numéro de présentation pompeusement intitulé "Tradition du Lido", le "Lido à la Mod" a falli m'avoir. Dans une ambiance Londres-a-gogo, sur un rythme fou, dans un éclatement de couleurs criardes à souhait, de tissus d'aluminium, de plastique, des filles en minijupes qui couramment des jambes adorables et en maxi-décolletés qu'admettraient assurément certains chefs de police puisque "ça ne bouge pas", le numéro était prometteur.

La suite, malheureusement n'a pas réussi à tromper mon ennui, n'est pas parvenue à me faire oublier que je devais me tordre le cou pour voir quelque chose, un monsieur et une dame, à la table

de devant, persistant à se bécoter à chaque gorge de champagne. Il n'y avait là rien d'indécemment (ils faisaient cela très correctement), mais ils le faisaient en plein dans mon champ de vision.

"La Chine d'hier et d'aujourd'hui", c'est tout l'exotisme artificiel des années 30, les moyens techniques en plus, bien sûr. De ces moyens il faut dire un mot qui permettent à Guérin de faire jaillir en scène des fontaines lumineuses, un feu d'artifice pour le final et pour un numéro de patinage andalou (sic), une piste de glace artificielle.

"Les souvenirs d'Hollywood" en dépit du truc usé (traitement en noir et blanc, décors et costumes, sur lesquels scintille une lumière crue imitant le clignement d'un vieux projecteur) ne manquent pas d'un certain intérêt. Le numéro fait revivre des séquen-

ces célèbres du cinéma muet ou des débuts du parlant, avec apparition de la Garbo, des Marx Brothers et d'Al Johnson et finalement d'autant de petits Charlots qu'il y a de Bluebell Girls dans la troupe du même nom. Je crois que c'est le seul moment où j'ai saisi une nature dans ce fol spectacle autrement impeccable de réglage, un malheureux Charlot-Bluebell a perdu sa moustache qu'elle tenta vainement de recoller en continuant de danser.

Les intermèdes

Avant le final, intitulé "Soir de grand gala", le spectateur a droit encore à un "Jungle Jazz" qui s'achève sur l'apparition en scène d'une énorme tête de tigre de la gueule duquel sort, évidemment, une jeune beauté comme si elle émergeait d'un puits.

Entre les numéros à grand spectacle, des intermèdes relient peut-être davantage l'attention de l'amateur de music-hall. Personnellement, je déteste les contorsionnistes (tant sont monstrueuses leurs positions de souplesse?), j'ai trouvé très vulgaire le dresseur de singes Gus Augspurg, mais j'ai été ravi du numéro du prestigieux Wychwood qui fait sortir de boîtes à surprises mais apparemment de verre, une famille de petits caniches absolument adorables dont un petit chiot minuscule... et coloré en bien Dior.

Dans l'ensemble, un dîner convenable, dans une ambiance de faux luxe et sur la scène, un vrai spectacle de music-hall-night-club, pour ceux qui aiment ça.

Après tout, et puisque c'est le titre de la revue de cette année: "Pourquoi pas?"

CPA vous conduit en Europe, vous fait voir une douzaine de villes et vous ramène au pays par une route différente.

UN TOUR ORIGINAL ET DE HAUTE QUALITE. CANARIES - MAROC ESPAGNE. Départ Montréal: 2 MARS, retour 23 mars. Une semaine aux ILES CANARIES... Une semaine au MAROC... Une semaine en ESPAGNE... Direction - Canaries-Maroc: J. Plagnard, Espagne: P. Villalba. Hôtels de première classe, le plus souvent de luxe \$945 - (canadiens) - TOUT COMPRIS. Voyages ANDRE MALAVOY Inc. 1225 OUEST, DORCHESTER MONTREAL, P.Q. TEL.: UN. 1-2485

vous pouvez diriger vers les autres villes de votre choix grâce aux vols de correspondance de 70 lignes aériennes... Vous pouvez également commencer votre tour d'Europe par la route de CPA Montréal-Amsterdam. Plusieurs routes font le tour de l'Europe... Prenez un jet de CPA

Organisez votre voyage en Autriche le plus européen des pays! Assistez aux festivals dans de vieilles cités ou de charmants petits endroits, au milieu d'un paysage magnifique... L'OFFICE NATIONAL AUTRICHIEN DU TOURISME 630 Ouest Boul. Dorchester, Montréal 2

LES LIGNES AERIENNES Canadien Pacifique. AU BON ACCUEIL DES VOYAGEURS DEPUIS 1930. LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER. VOYAGES TRAVELAIDE. UN SEUL BUREAU A MONTREAL. 1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTREAL 2 - UN. 1-7272

Objectif: 1,000 restaurants

M. Friedrich Jahn, qui exploitera les restaurants Wienerwald des pavillons de l'Autriche et des Nations unies à l'Expo, est né à Linz (Autriche) le 29 décembre 1923. Il



M. Friedrich Jahn, propriétaire de quelque 220 restaurants à travers le monde et connu chez lui comme "le roi du poulet rôti", est venu à Montréal ces jours derniers à bord de son "jet" personnel pour discuter avec les autorités du Pavillon de l'Autriche où il ouvrira un restaurant Wienerwald pendant l'Expo. M. Jahn dirigera aussi le restaurant du pavillon des Nations Unies. On le voit ici (à droite) en compagnie du délégué commercial de l'Autriche, le docteur F. Hlawati, au cours d'une réception offerte en son honneur par le consul général d'Autriche à Montréal, le docteur H. Strolz.

ouvert son premier restaurant à Munich (Allemagne) en 1955; tout ce qu'il possédait alors, c'était une bicyclette. Onze ans plus tard il possédait 230 restaurants et un bi-retracte pour ses déplacements personnels.

Le secret de son succès? Pour agrémenter le menu varié de son restaurant de Munich, il avait acheté quelques poulets au marché et les avait fait bouillir. Mais personne ne voulait de poulet bouilli, il décida d'en acheter d'autres et de les faire rôtir; le poulet était alors très peu répandu en Europe, et des centaines de curieux vinrent goûter ce nouveau mets. M. Jahn appela son restaurant "Wienerwald", ce qui veut dire "Forêt de Vienne", le meubla en style autrichien, y ajouta de la musique viennoise, et eut bientôt de quoi ouvrir un second restaurant.

Aujourd'hui ses restaurants comptent plus d'un million de poulets par mois, dont quelque 50% sont importés de France et de Hollande; les règlements du Marché commun lui interdisent de faire venir ses volailles d'Amérique, à son grand regret; selon lui, ceux-ci sont "les meilleurs, parce que nourris au maïs".

On trouve des restaurants Wienerwald notamment à Berlin, Munich, Hambourg, Stuttgart, Düsseldorf, Cologne, Aachen, Vienne, Linz, Basel, Amsterdam, Rotterdam, et Helsinki.

Il y en avait deux à la Foire Mondiale de New York et il en reste deux qui attirent les clients sur la 3e avenue et sur Broadway. L'objectif de M. Jahn est de posséder 1,000 restaurants.

En plus de ses restaurants, M. Jahn est propriétaire de 26 hôtels, d'une imprimerie, d'une manufacture de rotisseries; il a un cellier et vend son vin particulier.

Les cadres et le personnel de direction de ses multiples entreprises sont formés dans son hôtel de Feusisberg, près de Zurich à Munich, au siège social, un ordinateur électronique lui permet de contrôler à tout moment l'activité de chacune de ses entreprises, de ses 6,000 employés, et de son énorme exploitation agricole d'Allemagne du Sud, où il élève 80,000 poulets et quelque 500 porcs.

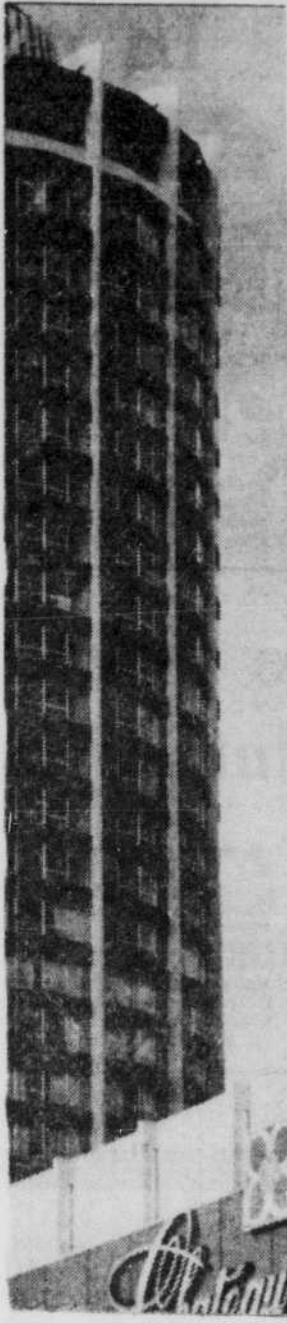
M. Jahn est marié et le père de deux jeunes filles, Eva et Margot; la famille habite depuis peu l'hôtel de Feusisberg où M. Jahn établit son quartier général quand il ne se promène pas d'un restaurant à un autre dans son réactif.

Le restaurant Wienerwald du pavillon autrichien

Ce restaurant ne sera PAS un restaurant typique de la chaîne Jahn; il se spécialisera plutôt en cuisine traditionnelle autrichienne, servie dans une ambiance typiquement autrichienne avec le service personnalisé qui a rendu Vienne célèbre pour son hospitalité.

Le menu à prix modérés comprendra notamment les Wiener Schnitzel, Wien et Zwiebelrostbraten, Tafelspitz, Gulasch mit Nockerin et Apfelstrudel, et comportera une nouvelle spécialité viennoise tous les jours. La carte des vins proposera onze vins rouges et blancs d'Autriche, quatre bières et toutes sortes d'appétifs et de liqueurs.

En attraction spéciale le restaurant présentera Toni Karas, célèbre compositeur et interprète (à la cithare) du non moins célèbre thème du "Troisième Homme", qui se produira pendant les repas.



OU SONT DONC LES TOURS D'ANTAN?

De Victoria à Saint-Jean, Terre-Neuve, les sociétés ferroviaires canadiennes ont dressé des hôtels qui sont devenus une des marques de commerce du Canada: leurs tours où se mêlent le neo-gothique et le victorien, que ce soient les tours de l'Empress, du Fort Gary, du Château Laurier ou du Château Frontenac, sont comme des bouées pour le voyageur. Mais tout se modernise et les tourelles multiples de naguère font place à des structures plus modernes, voire futuristes, comme celles du Château Champlain de Montréal et bientôt, du Château Lacombe d'Edmonton qui ouvre ses portes aujourd'hui. Ces deux "châteaux" style 1967 sont sous la direction des chemins de fer du Canadien Pacifique. Le Château Lacombe porte le nom d'un missionnaire oblat de la fin du siècle dernier qui a joué un rôle de premier plan dans la colonisation de l'Ouest canadien. Lors de la cérémonie d'inauguration, le premier ministre de l'Alberta, M. E. C. Manning, dévoilera une plaque commémorative de trois pieds de haut sur deux de large que l'on a placée dans le grand hall de l'hôtel et qui fait voir la figure légendaire du Père Albert Lacombe. On a appelé La Ronde le restaurant pivotant situé au sommet de l'hôtel. En une heure, il fait une révolution complète sur lui-même, ce qui permet aux gens attablés d'avoir une vue panoramique complète de la ville. L'édifice est une tour de forme circulaire qui compte 18 angles. Sa silhouette se détache sur le ciel de la capitale canadienne du pétrole où elle constitue déjà un agréable point de repère tant pour les citoyens que les visiteurs.

L'École internationale d'hôtellerie remet 165 certificats de compétence

L'École internationale d'hôtellerie (1) a remis la semaine dernière 165 certificats de compétence à autant de garçons de restaurant, de serveuses, de barmans et de barmaids, qui ont suivi avec succès des sessions d'au moins neuf semaines de cours dispensés par des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration.

L'école, que dirige M. Aly Hachem et dont la direction des cours a été confiée à M. Léon Buysse, honorablement connu dans les milieux de l'hôtellerie, a reçu récemment une sortie d'appui puisque les candidats peuvent désormais obtenir une bourse du ministère de l'éducation qui a inscrit les cours de restaurants aux programmes 4 et 5.

Le succès de l'École internationale se manifeste actuellement par l'importance du nombre des élèves inscrits pour la session du 6 février. Trois-cent-soixante élèves en effet, hommes et femmes, suivent actuellement les cours qui se donnent dans la journée ou le soir.

Le cours complet de garçon ou de serveuse s'étale sur 9 semaines, à raison de 5 jours par semaine, de 9 heures à 14 heures 30 et de 16 heures à 21 heures 30. Comme on le voit, l'horaire est particulièrement consacré aux exercices pratiques.

Les cours pour barman ou barmaid ont la même durée mais l'horaire en est différent puisqu'ils se donnent de 9 heures à midi et de 13 heures à 16 heures.

Un cours de perfectionnement, spécialement mis au point pour les élèves qui travaillent déjà dans un établissement hôtelier se donne le soir, durant 12 semaines, à raison de 3 soirs par semaine, de 18 heures 30 à 22 heures.

Le corps professoral, en plus de M. Buysse, comprend MM. Jean Draghi, Teofilovic, Gravier, Thomas, Nicolini et Humbrecht. Tous ont acquis une vaste expérience dans l'hôtellerie de plusieurs pays du monde et plusieurs d'entre eux ont occupé des fonctions dans des maisons de Montréal.

De nombreuses personnalités, qui assistaient à la remise des

diplômes la semaine dernière, ont rendu un hommage mérité aux responsables de l'École internationale d'hôtellerie qui répondent, comme nous l'avons souligné dans ces pages, à un besoin d'autant plus aigu que l'année 67 à Montréal sera, en raison de l'Expo, la grande année du tourisme, partant de l'hôtelier.

Nous avons eu l'occasion d'assister à quelques cours et de prendre connaissance des notes mises à la disposition des élèves. De toute évidence, ces cours sont fort bien préparés et méritent d'être conservés par les élèves comme document de référence.

Les résultats (la grande majorité des élèves sont reçus

avec un minimum de 60 pour cent) varient entre 75 et 90 pour cent. Il y a même une élève de la dernière promotion qui a mérité plus de 95 pour cent. Or, les questions d'examen, sans être autrement "piégées" nécessitent une bonne connaissance de la restauration, voire de la gastronomie. Les élèves de l'École internationale, par exemple, sont très capables de composer un menu bien équilibré et de sélectionner les vins qui doivent l'accompagner.

Pour avoir rencontré les élèves, je regretterai peut-être qu'on n'ait pas assez insisté sur le côté présentation physique. Certes, les cours comprennent des leçons de maintien mais il est permis de se demander s'ils ne

seraient pas avantageusement complétés par une ou deux semaines particulières. Je verrais assez bien une vedette masculine et une vedette féminine venir expliquer à ces jeunes gens, à ces jeunes femmes, l'importance d'une coupe de cheveux soignée, la nécessité d'un maquillage discret et quelques petites choses de ce genre. Il ne fait guère de doute que la personnalité de ces professeurs exceptionnels aurait plus d'effet sur les élèves.

Quoi qu'il en soit, on ne peut que se féliciter du succès de l'École et lui souhaiter un bel avenir, ainsi qu'aux élèves diplômés.

Y. M.
121 307 rue, rue Bélanger, 374-7651

Loubier accuse les libéraux d'avoir négligé les campeurs

QUEBEC — Le ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche, M. Gabriel Loubier, a prédit cette semaine que l'an prochain, abstraction faite de l'Expo 67, l'industrie touristique viendra au second rang dans les revenus du Québec.

Soulignant que le tourisme rapporterait à la province plus de \$400 millions cette année, le ministre a reproché au gouvernement précédent, celui de M. Jean Lesage, de n'avoir pas pris ses responsabilités dans ce domaine durant les années qu'il était à la direction de la province.

M. Loubier, qui intervenait alors au débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône, a souligné que c'était précisément dans le domaine du campisme où la précédente administration avait le plus failli.

Le ministre a soutenu que ce fut alors une période d'immobilisme "qui va jusqu'au crime social, à l'enduit du peuple du Québec de la part d'un gouvernement qui était censé avoir conscience que dans le Québec, il fallait faire du rattrapage dans tous les secteurs".

"Durant cinq ans, le gouvernement précédent n'a pas dépensé \$1 million pour l'aménagement de terrains de campisme dans le Québec," a-t-il noté.

M. Loubier a, par ailleurs, soutenu qu'au moins 5 millions de visiteurs viendraient dans la région de la capitale provinciale durant l'Expo 67

et qu'il fallait "prendre les bouchées doubles, triples et quadruples" si l'on voulait être prêt pour accueillir convenablement ces touristes.

Plus tôt, il a souligné qu'il trouvait inconcevable que le parc des Laurentides, au nord de Québec, ne soit encore développé qu'à 10 pour cent de son rendement.

PROCHE-ORIENT au PRINTEMPS

L'EGYPTE: le Caire, Louqsor, Karnak et Thebes.
Le LIBAN: Beyrouth et Baalbeck.
JORDANIE et ISRAËL: la Semaine Sainte en Terre Sainte.
Retour par Athènes et Paris.

DIRECTION PERSONNELLE: M. F. D. BARIL
Du 9 au 30 mars — \$1,195, Can. — Tout compris

Renseignements et inscriptions:
VOYAGES HONE
1460, avenue UNION — Montréal 2 — Tél. 845-8221
Le Mètre à notre porte... station McGill Union



En bateau!

Voyage et détente SUR LE M/S BATTERY

Naviguez en tout confort de Montréal, le centre de l'Expo 67, jusqu'à COPENHAGUE et GDYNIA — au cœur de l'Europe. Détendez-vous et profitez pleinement de la vie — fameuse cuisine internationale, service express, divertissements fabuleux et gaie camaraderie du bord. Tout cela vous attend à bord du M/S BATTERY. Réservez maintenant pour bénéficier des tarifs réduits spéciaux.

Navigation en tout confort de Montréal, le centre de l'Expo 67, jusqu'à COPENHAGUE et GDYNIA — au cœur de l'Europe. Détendez-vous et profitez pleinement de la vie — fameuse cuisine internationale, service express, divertissements fabuleux et gaie camaraderie du bord. Tout cela vous attend à bord du M/S BATTERY. Réservez maintenant pour bénéficier des tarifs réduits spéciaux.

DATES DES DEPARTS:
De Québec: 1er avril
De Montréal: 29 avril, 25 mai, 29 juin.

Voyez votre agent de voyages ou écrivez directement à

GDYNIA AMERICA LINE
130 BAY STREET, TORONTO 1, ONT., CANADA
Téléphone 366-3184 (116)

Partez le matin dans le Rapido et dînez à Toronto

Départ de la gare Centrale tous les jours à 0800 h (8h a.m.) et de Dorval à 0822 h (8h22 a.m.). Durée du parcours: 4h 59 min. Voitures coach et voitures-salons spacieuses. Service complet de repas. Billet simple en voiture coach les jours de tarif Rouge: \$8.25. Pour de plus amples renseignements sur le service Rapido vers Toronto et vers Québec, communiquez avec votre Agent de voyage agréé par le CN ou un bureau des ventes voyageurs du CN.

EN

Voyage culturel

ETE - 1967 EUROPE

Plus de six semaines à travers l'histoire et l'art des pays d'Europe. 47 jours en Europe; départ le 25 juin, "jet" Dorval-Amsterdam, retour 11 août Londres-Dorval. Hollande, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, France, Angleterre.

Tout compris \$1,227. (can.)

Profitez de l'expérience treizième année consécutive. Excellents services d'une grande agence.

Pour informations:
P.-Julien Déziel, O.F.M.
2010 ouest, boul. Dorchester
Montréal



Votre traversée française à l'heure du Québec

Canada-Europe en direct par La Transat

La Transat salue l'Expo 67 avec service direct sur Southampton et Le Havre

Voyagez à bord du FRANCE

Le paquebot le plus long du monde étincelant du prestige de Paris.
Départ Southampton et Le Havre: 4 mai, 13 juillet et 21 octobre. Départ Québec: 13 mai.
Tarifs minima: 1ère classe à partir de U.S. \$443; classe touristique à partir de U.S. \$240 (hors saison).

Voyagez à bord du FLANDRE

Le paquebot où il fait bon vivre.
Départ Southampton et Le Havre: 4 août, 22 août. Départ Québec Montréal: 13 août, 31 août.
Tarifs minima: 1ère classe à partir de U.S. \$341; classe touristique à partir de U.S. \$240 seulement (hors saison).

Pour complément d'informations consultez votre agence de voyages. Renseignez-vous sur les traversées de "France" au départ ou à destination de New York et sur les réductions de tarifs.

A l'aller comme au retour, vivez dans l'ambiance unique d'un paquebot français.

TRANSAT

Compagnie Générale Transatlantique, 1505 Carré Philippe, Montréal

LES PLUS BEAUX VOYAGES À MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS

26 personnes de langue française pour mieux vous servir

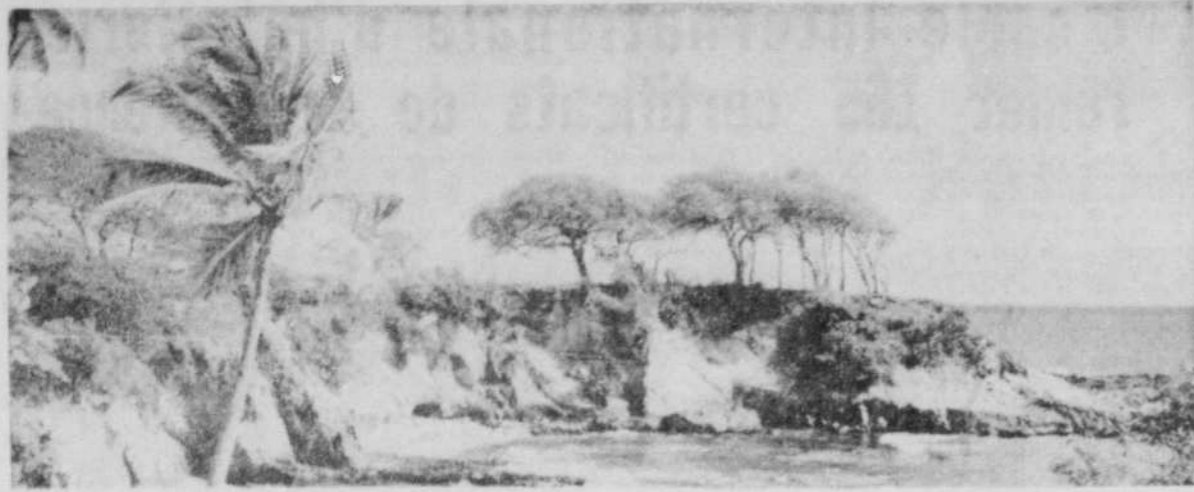
VOYAGES TRAVELAIDE

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2 UN. 1-7272

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 9 H.

ET LE SAMEDI JUSQU'À 4 H.

Services gratuits UN SEUL BUREAU À MONTRÉAL



Quand le mercure plonge sous zéro, qui ne rêve de soleil, de mer et de sable blond comme en offre cette plage de Trinidad...

La merveilleuse baleine volante

SEATTLE, Wash. — Ce n'est pratiquement plus un avion, c'est une sorte de baleine volante.

Cependant d'ici quatre ans, cet appareil géant fera la navette entre Los Angeles et New York en quatre heures, transportant 362 passagers et leurs bagages dans son ventre.

L'avion pourrait tout aussi bien transporter 490 voyageurs de classe économique, mais il semble que personne ne soit intéressé à ce système pour le moment.

Il s'agit du Boeing 747, capable de voler à 625 milles à l'heure, dont les premiers modèles doivent être livrés à la Pan American Airways, pour

son service international, dans deux ans.

Le Boeing 747 révolutionnera les voyages par avion. Qu'on se représente les faits suivants:

Un escalier en spirale mène de la cabine principale à un salon luxueux sur le deuxième pont. Les sièges — par rangées de neuf — sont séparés par deux allées. Les fenêtres sont encore plus grandes que celles des avions à jet actuels. Chaque avion comportera 11 salles de toilette.

L'avion doublera ou triplera tout ce que les avions actuels peuvent faire — sauf la vi-

tesse. Voici quelques comparaisons du futur avion avec le Boeing 707, en usage actuellement:

Il transportera 362 voyageurs en première classe et en classe économique comparativement à 139 transportés par le Boeing 707.

L'espace réservé aux bagages comprendra 6,190 pieds cubes comparativement à 1,770 pieds cubes pour l'avion actuel, qui peut transporter une charge de 333,600 livres alors que l'avion futur pourra transporter 680,000 livres.

Les économistes de Boeing s'attendent à ce que les revenus des passagers par mille

tripleront vers 1975 et que les revenus tonne par mille provenant du transport des marchandises dépasseront vers la même date.

La Pan American a placé 25 de ces avions en commande et 88 autres ont été commandés par 11 autres compagnies d'aviation. Chacun des avions coûtera \$20,000,000. La compagnie Boeing, qui a déjà investi \$750,000,000 pour la préparation des plans, s'attend à vendre 20 avions d'ici décembre 1972. Six mois après que le premier Boeing 747 aura été livré à la Pan American, Boeing produira les avions géants au rythme d'un à tous les trois jours.

Votre voiture vous attend en Europe



La Renault 10

Louez ou achetez une Renault: des deux façons vous économiserez

A la descente du bateau ou de l'avion, prenez le volant d'une Renault et parcourez l'Europe à l'europpéen. Les prix de location commencent à partir de \$23,50* par semaine, quel que soit le mileage accompli. Allez où bon vous semble. Visitez ce qui vous tente. Profitez de l'occasion pour acheter une Renault flambant neuve (équipée selon les spécifications canadiennes) à partir de \$1,167. Renault vous la ramènera sans autre formalité et le tout vous reviendra moins cher qu'une voiture neuve achetée au Canada. L'Europe est à votre portée... et à celle de votre bourse.

*Renault 4 louée pour 6 mois

RENAULT SERVICE OUTRE-MER L.D.
1305 boul. Marie-Victorin, St-Bruno, P.Q.
Veuillez m'adresser gratis les renseignements complets concernant les plans de location et de vente.

NOM _____
ADRESSE _____
TÉL. _____
VILLE _____ PROVINCE _____

Les Hindous de Trinidad ont adopté une sainte catholique

Ca ne pouvait arriver qu'à Trinidad: les Hindous, principal groupe ethnique de l'île, ont adopté une sainte catholique.

Cette sainte est "Sooparie Mai", le nom Hindou donné à la statue de la Vierge Marie appelée la "Divina Pastora" (expression espagnole signifiant Bergère Divine). Cette statue se trouve dans une église à Siparia, petit village du sud de Trinidad.

Personne ne semble savoir exactement comment tout cela a commencé. Même les prêtres les plus anciens tant des Hindous que des catholiques professent une ignorance totale quant à l'origine de cette tradition qui, immanquablement, chaque Vendredi saint, amène des milliers d'Hindous vers cette petite église où ils offrent leurs remerciements, demandent des faveurs et prient leur Sooparie Mai.

Le nom de "Sooparie Mai" serait, dit-on, une traduction approximative de Mère Siparia, et on croit que les premiers immigrants Hindous à Trinidad auraient trouvé une certaine ressemblance entre cette statue et une divinité Hindoue de la Maternité. Quel que soit l'origine de cette coutume, les Hindous considèrent la "Sooparie Mai" comme leur propre sainte et ils viennent de tous les coins de l'île pour lui rendre hommage. (Les barbiers font de bonnes affaires en cette occasion, car la tradition demande que la tête des plus jeunes garçons de chaque famille soit rasée avant qu'ils ne soient oints d'huile et bénis par le prêtre de la paroisse).

De nombreux dévots qui prient la "Sooparie Mai" pour

lui demander son aide en cas de détresse prétendent qu'Elle a déjà accompli des miracles. Ces affirmations servent à renforcer la conviction des Hindous de Trinidad qui considèrent que la "Sooparie Mai" leur appartient à eux et à eux seuls. Voici à nouveau la preuve que Trinidad et Tobago réfutent les mots bien

connus de Kipling. A Trinidad, les gens de l'Est et de l'Ouest, les Orientaux et les Occidentaux non seulement se rencontrent mais travaillent, jouent et vivent ensemble. Les fêtes et les cultes religieux de toutes les sectes sont respectés par chacun et soutenus par des croyants d'une autre foi y participent, si bien que

personne sur ces îles ne s'étonne de l'adoption par les Hindous d'une sainte catholique. On l'accepte aussi simplement que la célébration de Noël ou de la fête annuelle des Musulmans, "Hosein," qui commémore la mort sur les champs de bataille des petits-fils du Prophète Mohammed.

c'est vrai... maintenant PARIS EN JET

\$255⁰⁰ aller-retour classe économique excursion 14/21 jours

C'est un fait! Toutes les lignes aériennes internationales, dont Air France, se sont mises d'accord pour approuver le tarif le plus bas jamais établi pour les vols transatlantiques réguliers. Ce nouveau tarif réduit offert par Air France, a été conçu expressément pour ceux qui ne disposent que de 2 ou 3 semaines de vacances et qui n'ont pas encore eu l'occasion de visiter l'Europe. Le montant global du voyage devra comprendre un minimum de \$76.00 en frais d'hôtel, de transferts et de visite.

Bien que s'appliquant aux groupes de 15 personnes ou plus, il n'est pas obligatoire que les voyageurs fassent partie d'une association ou d'un club. Vous n'avez pas à recruter vous-même les 14 autres participants. L'organisateur du voyage s'en chargera. Il vous suffit donc de consulter votre agent de voyage et de choisir l'un des 229 départs proposés par Air France. Voici quelques exemples des nombreux tours et séjours préparés à votre intention.

AIR FRANCE VOUS OFFRE 3 CATÉGORIES DE TOURS

(1) Séjours dans une ou plusieurs villes: Liberté d'action totale dans la ou les villes choisies pour vous divertir selon vos goûts et vos moyens.

Exemple:
3 semaines à Paris, Montréal-Paris aller-retour en jet. \$255.00
Séjour de 3 semaines dans un hôtel de classe touristique. 76.00
Transferts aéroport-hôtel, visite. 76.00
Total: \$331.00

Hôtels de première classe ou de classe standard (avec bain) sont également disponibles, ainsi que des séjours de même catégorie à Rome, Madrid, Lisbonne, etc...

(2) Tours-avion de l'Europe vous permettant de visiter le maximum de pays en 2 ou 3 semaines.

Exemple:
Tour de 2 semaines: Paris, Londres, Bruxelles, Amsterdam. Circuit-jet: Montréal-Paris-Londres-Bruxelles-Amsterdam-Montréal. \$255.00
Séjours dans des hôtels de classe touristique. Transferts aéroport-hôtel. Visites guidées des quatre capitales. 130.00
Total: \$385.00

Hôtels de première classe ou de classe standard (avec bain) sont également disponibles ainsi que d'autres tours-avion de 2 ou 3 semaines en Italie, Suisse, Espagne, Allemagne, Autriche, Danemark, URSS, etc...

(3) Tours-autocar d'Europe — pour ceux qui préfèrent les croisières routières.

Exemple:
Tours de 3 semaines en France, Belgique, Hollande, Allemagne de l'Ouest, Autriche, Suisse, Italie par autocar de luxe avec guide. Montréal-Paris aller-retour en jet. \$255.00
Hôtels de classe touristique. Transferts aéroport-hôtel. Excursions, visites et majorité des repas compris. 393.00
Total: \$648.00

Des hôtels de 1ère classe (avec bain) sont également disponibles.

CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGE DÈS AUJOURD'HUI.

En exclusivité au Canada, Air France vous offre "Festival en plein ciel": cinéma en couleurs (versions française et anglaise) et 7 programmes de musique en stéréophonie sur tous les vols transatlantiques (moyennant un léger supplément.)

à votre service



Montréal, Tél.: 861-9001—Toronto, Tél.: 364-0101—Ottawa, Tél.: 236-0601—Québec, Tél.: 692-0733—Vancouver, Tél.: 681-4151
Les tarifs aériens sont sujets à l'approbation gouvernementale.

AIR FRANCE
1, Place Ville-Marie, Montréal, P.Q.
Veuillez m'envoyer gratuitement toutes les brochures "tours d'été" d'Air France.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Tél. _____
Nom de mon agent de voyage _____

Faites vos réservations pour une croisière en "Empress" aux Antilles

Allez aux tropiques à bord d'un luxueux "Empress". Grisez-vous de soleil, d'air salin et revenez le teint hâlé. Visitez les îles exotiques des Caraïbes. Dix jours de vacances, dix jours différents. A bord d'un "Empress", le service est impeccable, la cuisine excellente et il y a deux magnifiques piscines. Le voyage est une fête: réceptions, danse, cinéma, spectacles, bridge et natation. Projetez de partir le 11 mars ou le 24 mars.

DÉPARTS DE NEW YORK — 1967

11 mars (12 jours) à compter de \$351; 24 mars (9 jours) à compter de \$265*.

TARIFS À COMPTER DE \$265*

Consultez votre agent de voyages ou un bureau du Canadien Pacifique.

expo67

VOYAGEZ **Canadien Pacifique**

TRAINS CANADIENS • BATEAUX • AVIONS • HÔTELS • TÉLÉCOMMUNICATIONS
LA COMPAGNIE DE TRANSPORT LA PLUS COMPLÈTE DU MONDE

EN TEMPS DE GREVE

Enverrons-nous nos enfants en classe lundi — avec ou sans professeurs ?

(une entrevue de Renée ROWAN)

L'article 2, section 11, du bill 25 dit que "tout instituteur qui est actuellement en grève doit, dans les quarante-huit heures qui suivent l'entrée en vigueur de la présente loi, retourner au travail et remplir les devoirs de sa fonction, et toute commission scolaire qui est actuellement atteinte par une grève doit, dans le même délai, organiser la reprise des cours."

Si le bill 25 est voté aujourd'hui, cela veut dire que toutes les écoles de la commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) ouvriront leurs portes dans le courant de la journée de lundi. La loi le veut ainsi.

Si les écoles ouvrent et que les directeurs d'écoles retournent à leurs bureaux, cela ne veut pas dire forcément que les professeurs seront en classe. Loin de là. Nous ne pouvons, pour l'instant, présumer de leurs intentions. Ils doivent, nous dit-on, tenir une assemblée générale dimanche matin et un vote secret sera pris.

Les parents s'inquiètent, s'interrogent. Devront-ils envoyer leurs enfants en classe lundi, avec ou sans professeur ? Nous avons posé la question à Mme Cécile Jacob, présidente du comité conjoint des parents de Montréal.

— Cela peut arriver que lundi ou mardi, lorsque les écoles ouvriront de nouveau leurs portes, les professeurs soient absents. Nous souhaitons vivement leur retour, mais on n'en sait encore rien pour le moment... nous vivons dans un monde d'hypothèses. Le comité conjoint souhaite ardemment toutefois que la CECM ne pose pas de gestes extrêmes à côté de ses maîtres et sans eux. Les enfants ont besoin de leurs professeurs pour reprendre l'année scolaire. On accepterait si nécessaire, trois jours supplémentaires de grève car il nous

semble essentiel que, lorsque les professeurs reviendront en classe, le gros de l'amertume soit passé.

A titre personnel et comme mère de famille, Mme Cécile Jacob nous dit qu'elle n'enverra ses enfants en classe que le jour où chacun des professeurs de ses enfants sera de retour à son poste. "Mes enfants ont besoin de leurs professeurs et non de personnes interposées. Il en va aussi de leur sécurité".

Sans professeur, à quoi nous sert-il d'envoyer nos enfants en classe ? L'école n'a jamais été une garderie. Il semble que la majorité des parents n'accepteront pas d'envoyer leurs enfants en classe sans être assurés de la présence du professeur. Aussi, est-il extrêmement important tout au long de la fin de semaine, plus spécialement dimanche, de suivre les nouvelles à la radio et à la télévision pour connaître les derniers développements dans toute cette affaire afin de bien se renseigner sur la décision des professeurs. Même si l'année scolaire de nos enfants nous semble menacée, il ne faudrait pas, par des gestes précipités, les mettre au cœur d'un conflit dans lequel ils sont impuissants.

Pas de marche des parents sur le Parlement

Les membres du comité des parents de Montréal marcheront-ils sur le Parlement ?

— NON, nous répond la présidente, madame Jacob. Notre marche sur Québec, nous l'avons faite depuis lundi dernier, en étant au Parlement jour après jour jusqu'au moment où le bill est entré dans sa troisième lecture. Nous sommes intervenus dans la mesure de notre possible, par des conversations, des démarches, des protestations, des télégrammes, etc. Le Parlement connaît bien notre position. Si on dit que la loi est passée, il est inutile, croyons-nous, de jeter de l'huile sur le feu.

"Nous ne laissons pas tomber l'Alliance des professeurs", assure Cécile Jacob.

En tant que Montréalais, le comité conjoint des parents a déjà déclaré que le bill 25 était prématuré. Le règlement de la grève à Montréal était possible dans un court délai si la CECM avait accepté de négocier sur la contre-proposition de l'Alliance qui n'était pas un ultimatum. "Pour nous, le bill 25 bloquait ce qui était en train d'aboutir. Il est maintenant passé et nous l'étudions. Nous lui trouvons des côtés positifs et des côtés négatifs. Ce que nous déplorons, c'est la façon dont il a été imposé sans consultation auprès de ceux qu'il atteignait directement. Cela nous semble un geste d'autorité déplorable".

Le comité conjoint des parents de Montréal admet que le bill 25 a des côtés très positifs en regard des réformes scolaires souhaitées. La nouvelle loi signifie la provincialisation des négociations, ce qui n'exclut pas la possibilité que la négociation se fasse au niveau des zones économiques.

C'est le signe avant-coureur de la régionalisation des com-

missions scolaires, donc la disparition des 1,500 petites commissions scolaires que le comité conjoint des parents de Montréal souhaite ardemment. Pour le cas de Montréal, le comité conjoint a clairement fait connaître sa position lors d'entrevues à la radio et à la télévision : la régionalisation à Montréal s'impose et de façon très urgente. "Ce qu'on ne veut pas, dit madame Jacob, c'est qu'on régionalise à Montréal sans avoir consulté directement les parents sur la question".

Quant aux côtés négatifs, ils se situent dans le contexte de la vie syndicale au Québec. Ce n'est plus en tant que parents que le comité conjoint considère le bill 25 ; c'est du point de vue des syndiqués durement atteints dans leurs droits. "On nie au professeur son droit de libre association, on lui suspend pour une période relativement longue le droit à la libre négociation".

Le bill 25 reste pour la CECM et l'Alliance des professeurs un coup dur, poursuit Cécile Jacob : pour la CECM parce qu'elle vient de perdre son autonomie, pour l'Alliance c'est la cause de la perte de ses droits acquis.

— A ce moment-ci, le comité conjoint des parents de Montréal se tourne du côté des professeurs pour que les enfants retournent le plus tôt possible en classe dans une atmosphère, souhaitons-le, qui soit la plus favorable à leur épanouissement. On a énormément confiance au sens professionnel de nos maîtres à Montréal".

Souhaitons que parents et écoliers ne soient pas déçus.

Les consommateurs québécois appelés à la barre, mercredi

Le comité parlementaire pour le crédit au consommateur poursuivant son enquête sera à Montréal, mercredi, 22 février, pour entendre une douzaine de mémoires présentés par des groupes de consommateurs qui auront à répondre aux questions des membres du comité. Ces séances publiques auront lieu à partir de 10 heures du matin à l'hôtel Reine-Elizabeth, galerie un.

Parmi les groupes qui comparaitront, nous notons la présence de la CSN, de l'Union catholique des cultivateurs, la Fédération des consommateurs, la Fédération des consommatrices du Québec qui exposera, à 11 h. 30, son mémoire, la Ligue des femmes du Québec qui comparaitra à 3 heures, Châteauguay Valley Consumers League, City Laval Inflation Fighters, N.D.G. angry consumers, Eastend prices protest, l'association des épiciers détaillants et un représentant d'un groupe de locataires sur le prix des loyers.

Toutefois, nous devons avertir le public qu'il est maintenant trop tard pour demander à être entendu. Ces demandes auraient dû parvenir au comité il y a plus d'un mois. Seuls les groupes inscrits à l'horaire de la journée pourront comparaitre mardi, mais le public est invité à assister aux séances pour se renseigner.

SUR VOTRE AGENDA

DATE	INVITATION	LIEU
18 février	Danse de l'Association du nouveau parti démocratique de Laval. Invité d'honneur : M. Robert Cliche. Renseignements : 688-1219.	Salle Val Martin, angle Notre-Dame et Laval, à Chomedey
18 février	Bal des étudiants et diplômés de l'Institut de diététique et de nutrition de l'université de Montréal pour marquer le début des manifestations organisées à l'occasion du 25ème anniversaire de l'Institut. Renseignements : 256-6047.	Salle des loisirs, angle Panet et Ste-Rosa
19 février	Danse organisée par les loisirs St-Pierre-Apôtre de Montréal, à 17h. Les parents et amis des membres de l'association des loisirs de cette paroisse sont cordialement invités.	Salle paroissiale, 1981 est, rue Rachel
21 février	Partie de cartes, à 20h., organisée par les Scouts de l'Immaculée-Conception. Cette soirée, sous la présidence d'honneur du père Réal Label, curé de la paroisse, a pour but de venir en aide aux routiers, scouts et louveteaux de l'Immaculée-Conception. Nombreux prix de présence. Renseignements : 523-8312 ou 522-6907.	Grand salon, Reine Elisabeth
1er mars	Déjeuner-moût à midi, organisé par les nouveaux magasins "Au Printemps". Sous la présidence de Mme Hugues Lapointe, femme du lieutenant-gouverneur du Québec, le défilé sera commenté par la directrice de la mode du nouvel établissement, Mlle Pauline Dansereau. Cette manifestation est organisée par Mmes André Aird et Paul Normandeau pour venir en aide aux Jeunesses musicales du Canada.	

A Laflèche, des mères de famille remplacent les professeurs en grève

On nous apprend qu'à l'école Notre-Dame de l'Assomption de cette Laflèche en banlieue de Montréal une dizaine de mères de famille sont rentrées en classe, vendredi, pour prendre charge des 200 enfants de cette école élémentaire. Elles ont déclaré qu'elles

continueraient ainsi à "occuper" les enfants et non à les "enseigner" tant que les professeurs ne seront pas en mesure de retourner en classe. Il s'agit jusqu'à maintenant d'un mouvement isolé qui a fait toutefois reçu l'appui des autorités de l'école.

Vente d'objets usages
(Bummage Sale)
Lundi, 20 février 1967
10h. a.m. à 4h. p.m.
293 ouest rue Villeneuve
(angle Avenue du Parc)
"Ortique Shop"
AUBAINES EXTRAORDINAIRES

"P.S. Dis, viens nous voir..."



"...arrivons des Caraïbes. Quelles vacances... et quel retour... Le personnel de Port-Royal s'est chargé de l'entretien de notre demeure — elle était impeccable. On avait même arrosé les fleurs."

"...la soirée fut vraiment réussie. Je n'ai pas eu à me préoccuper de quoi que ce soit. Port-Royal s'est chargé de tout — même de nettoyer."



"...et Paul rentre plus tôt du travail. Ce n'est qu'une courte marche depuis son bureau — il évite les inconvénients de la circulation."



"...désolée d'avoir manqué ton appel. Nous étions à la Place des Arts. La réception de l'immeuble m'a remis ton message. C'est si agréable d'avoir quelqu'un pour répondre au téléphone."



"...hier soir Paul est arrivé avec des invités sans me prévenir. Nous avons fait un excellent dîner... le tout préparé et servi par la cuisine de Port-Royal."



"...toute cette neige doit te gêner. Tu fartes, à Port-Royal je n'ai pas à m'en soucier. Un système de chauffage garde nos entrées toujours parfaitement sèches."

"P.S. Dis, viens nous voir: c'est adorable.
P.P.S. Si tu veux intéresser ton mari, tu n'as qu'à lui mentionner le plan "location avec option d'achat". Tu peux louer un appartement à Port-Royal et d'ici trois ans l'acheter au même prix qu'aujourd'hui. (C'est ce que Paul a fait). Non seulement tu deviens propriétaire, mais tu participes également à la direction de l'immeuble: c'est un des avantages d'être co-propriétaire."

Port-Royal

1455 ouest, rue Sherbrooke

Pour tout renseignement et visite des appartements... téléphonez: 937-9511, -9512, -9513, -9514
Horaires: du lundi au vendredi inclusivement, de 9 heures à 21 heures, samedi et dimanche, 14 heures à 18 heures

Enquête sur la place des femmes dans l'Eglise

TORONTO — Un groupe de féministes catholiques fait circuler un questionnaire parmi les membres de l'association, au sujet du statut de la femme dans l'Eglise catholique au Canada.

Les réponses à ce questionnaire distribué dans tous les secteurs de la St. Joan's International Alliance, seront présentées au Congrès mondial du laïc catholique qui se tiendra à Rome, en octobre prochain.

Un communiqué de Cecilia Wallace, de Toronto, représentante et organisatrice de la section canadienne de St. Joan's Alliance, souligne que ce questionnaire cherche à découvrir si les femmes sont traitées sur le même pied d'égalité que les hommes dans l'Eglise catholique.

Parmi les questions posées, on demande si les femmes font partie de comités scolaires, paroissiaux, diocésains, et si on note vraiment une meilleure collaboration entre le clergé desservant les localités, la hiérarchie ecclésiastique et les femmes.

STATUT DE LA FEMME

Une Canadienne est déléguée à l'ONU

WINNIPEG — Une Canadienne de la Colombie-Britannique, Mme Elsie MacCleave, de Penitton, a été nommée déléguée aux Nations unies par la Fédération canadienne des femmes d'affaires et professionnelles.

Mme MacCleave après avoir assisté à la 20e assemblée de la Commission de l'ONU sur le statut de la femme, effectuera une tournée de conférences parmi les groupements de femmes d'affaires et de profession. Ex-échevin de Penitton, Mme MacCleave était membre accrédité de l'association des femmes d'affaires et professionnelles de cette ville en 1946, et elle fut présidente provinciale pour la Colombie-Britannique de 1950 à 1952.

La loi du divorce est désuète selon les instituts féminins canadiens

OTTAWA — La Fédération des instituts féminins du Canada a adressé une requête au comité parlementaire sur le divorce pour valider d'autres griefs ou causes de divorce.

Dans un mémoire distribué aux membres du comité, les groupements féminins ont fait savoir que les lois fédérales concernant le divorce sont désuètes, et la clause sur la désertion n'apporte pas de résultats satisfaisants.

La démence

La démence, déclarée incurable par les médecins après cinq ans de traitement, et la cruauté physique et mentale, devraient aussi être considérées comme raisons suffisantes.

Si on apporte la preuve d'une désertion du foyer conjugal, elle devrait garder sa validité, même si le mari décide de revenir plus tard. Dans ce mémoire, on demande de régler le divorce d'une "manière plus réservée en évitant de nommer les témoins à charge".

Helvi Sipilä préside la commission de la condition de la femme

NATIONS UNIES — La Commission de la condition de la femme a ouvert, lundi, sa vingtième session au siège de l'ONU et a élu comme présidente madame Helvi Sipilä (Finlande). Mesdames Aziza Hussein (RAU) et Hanna Bokor (Hongrie) ont été élues première et deuxième vice-présidentes respectivement et madame Mimi Marinovic de Jadrésie (Chili) rapporteure.

Au cours de cette session, la commission s'occupera tout particulièrement de mettre au point une déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et passera en revue les progrès enregistrés dans l'accèsion de la femme aux droits politiques, aux droits économiques et son accès aux études.

La couture chez soi



9275
18



No 9275

Même si vous êtes de taille un peu forte, voici un modèle devant très plénière.

Le patron imprimé no 9275 est offert pour les tailles 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46 et 48.

La grandeur 36 exige 4 1/4 verges de tissu de 35 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des Patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, eu ayant soin d'inclure un bon de poste.

RESTAURATION

Exécutions avec ouvriers spécialisés des travaux de menuiserie, plâtrerie, peinture, tapiserie, maçonnerie et ciment. Pour rendez-vous, téléphoner le soir à : 932-6859

COMPRESSES
médicamenteuses
POUR LES YEUX

SOULAGE la fatigue des yeux, RAFRAICHIT et STIMULE la peau tendre autour des yeux où la fatigue et la tension sont susceptibles de paraître.

Aussi OPTREX en FLACON (POUR LES BAINS D'YEUX)

Chez votre pharmacien

OPTREX
"le bien-être des yeux" OP 21

UNE MAISON où il fait bon vivre

Le Château du Bois de Boulogne Inc.

Résidence de distinction pour dames et messieurs, 10620 Bois-de-Boulogne

A l'épreuve du feu — ascenseur, tous les services, soins, repas.

Pour visiter, vous êtes les bienvenus, tous les jours, de 2 à 8 heures p.m.

Pour renseignements: 331-8442

Mme Thérèse Gariépy

POUR BIEN DIGERER BUVEZ

UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION

fithines 33

En boîtes économiques de 15 sachets pour faire 15 pintes d'eau médicinale

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Triple Effet...

- Une petite dose: DIGESTIF
- Double la dose: LAXATIF
- Triple la dose: PURGATIF

ASEPTA est agréable au goût.

CHEZ VOTRE PHARMACIEN

LIMONADE ASEPTA

Subdivision des actions de la Compagnie Royal Trust à raison de 5 pour 1

potins financiers

La Bourse de N.Y. était à la baisse hier pour la 3ème séance consécutive et l'indice des industriels de DJ clôturait 0,72 point plus bas, à 850,84 vs une perte de 4,29 points la veille. La Bourse de Paris est restée sur la réserve hier tandis qu'il y avait baisse générale de la cote sur celle de Londres. Sur les Bourses de Montréal et de Toronto, il y eut bien des glissements. Les mines d'or ont baissé de 0,4 point, hier, sur la Bourse de Londres, à \$5,7.

La FRB de Washington rapportait hier que l'indice de la production industrielle aux E.-U. avait baissé de 1 point le mois dernier, soit le plus fort recul depuis octobre 1964.

Colgate-Palmolive gagna plus d'un point à la nouvelle qu'elle bénéficierait le plus d'une fusion possible avec National Biscuit Co.

Comme les dépenses dans le secteur privé en Angleterre sont considérées comme excessives, on redoute une nouvelle vague d'inflation, d'où l'hostilité des spéculateurs anglais et chez nous... les spéculateurs ont aussi besoin d'être méfiants...

30 industriels ont baissé hier de 3,3 points à 317,1, selon l'indice du Financial Times.

Les valeurs suivantes se sont vendues hier ex-dividende tant par action: Canada Cement Company Ltd., privilégiée \$0,32; l'action - Continental Can Company Inc., ordinaire, \$0,47; l'action.

300.000 actions privilégiées, d'une valeur au pair de \$10 chacune, toutes émises et en circulation du Trust Général du Canada, seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture lundi le 20 février 1967. Leur symbole au téléscripteur sera "TGC Pr". Son capital-actions autorisé consiste en 600.000 actions privilégiées d'une valeur au pair de \$10 chacune.

La Bourse de Montréal a été avisée par Ocean Fisheries Limited que la compagnie songe à se fusionner avec la National Sea Products Ltd et Lunenburg Sea Products Limited. Cette dernière est une filiale de la National, qui, à son tour, est une filiale en propriété exclusive d'Ocean Fisheries Limited. Les clauses de la fusion seront annoncées aussitôt que possible.

Gulf and Western Industries Inc., qui contrôle présentement environ 51% des

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Jacques Légaré & Cie Ltée a obtenu l'émission de \$229,500 d'Amqui

La ville d'Amqui, comté de Matapédia, a adjugé, récemment, à Jacques Légaré & Cie Ltée, une émission de \$229,500 d'obligations à 6 1/2 %, échéant en séries en 10 ans, à un prix de 97.15. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 6.9958%. L'emprunt comporte un solde de \$119,000 à renouveler en 1977 pour un terme additionnel de 10 ans. Datées du 1er mars 1967, les nouvelles obligations échoient en séries pas rattachables par anticipation. L'emprunt est contracté pour des travaux d'égouts, de drainage, des améliorations à l'arena et aux terrains de jeux, la construction d'un édifice du centenaire, et divers autres travaux. L'évaluation imposable de la ville, pour 1966, s'élevait à \$6,176,900. Le 31 décembre 1966, la dette à long terme nette de la corporation se chiffrait par \$361,800.

Les ventes de FIAT en 1966 ont atteint les \$1,807,850,000

La société FIAT d'Italie annonce que ses ventes totales pour 1966 se chiffrent par 1,045,000 millions de livres (\$1,807,850,000 canadiens), soit 90 milliards de livres (\$155,700,000 canadiens) de plus qu'en 1965. Selon le directeur général de Fiat Motors of Canada Limited, M. Mirko Michelacci, la Fiat d'Italie a fabriqué et vendu 38% de véhicules de tourisme et de commerce de plus, que l'année précédente. La vente mondiale se chiffre par 1,378,000 véhicules, dont 360,000 ont été exportés. Il ajouta que la vente au Canada avait augmenté de plus de 200% durant l'année. Fiat a vendu 47,000 tracteurs en 1966, 6.72% de plus qu'en 1965. Du côté de la production d'acier, Fiat a converti l'équivalent de 1,850,000 tonnes de lingots en 1966, soit 150,000 tonnes de plus qu'en 1965. La société, fondée en 1899, emploie 134,500 personnes; elle a des ramifications dans 150 pays. Fiat a signé, en mai dernier, un engagement de construire une usine en Russie. Cette nouvelle fabrique, qui sera terminée en 1970, produira 2,000 Fiat (124 par jour).

Niagara Wire Weaving Co. réunira ses actionnaires en assemblée le 24 courant

Les détenteurs d'actions ordinaires et de celles de la classe "B", ne comportant pas le droit de vote de Niagara Wire Weaving Company Ltd, se réuniront en assemblée générale vendredi le 24 mai 1967, alors qu'ils seront requis de considérer ce qui suit: (a) approuver la décision de la compagnie de conclure un accord avec Cable Wire Company Inc. Cet accord stipule qu'une filiale américaine, en propriété exclusive, se portera acquéreur de l'actif de Cable Wire pour la considération de (1) l'absorption par la dite filiale des engagements de Cable Wire et (2) l'émission par la compagnie, en faveur de Cable Wire, de 10,000 unités du capital (chaque unité consiste en 1 action ordinaire et 3 actions de la classe "B") du capital-actions de la compagnie, pourvu que le nombre d'unités de capital à être émises soit réduit par 1/20e du montant total distribué par Cable Wire à ses actionnaires durant la période s'étendant du 25 septembre 1965 au temps de la conclusion de la transaction. Le chiffre total, que l'on estime devoir être distribué par Cable Wire à ses actionnaires au cours de cette période, n'excédera pas les \$360,000 et si le dit montant est distribué, le nombre d'unités de capital à être émises par la compagnie serait réduit à 7,000. Cable Wire a été incorporé en vertu des lois de l'Etat de New York en 1896 et ses usines sont situées à Brooklyn, N.Y., et elle fabrique et vend du fil de vêtement (fourdriner) pour être employé principalement dans la fabrication des papiers fins et elle possède ses principaux marchés en Nouvelle-Angleterre ainsi que dans l'Etat et le Nord des Etats-Unis. (b) Approuver et confirmer une résolution spéciale, autorisant une demande de lettres patentes supplémentaires aux fins de désigner les actions de la classe "B", ne comportant pas le droit de vote comme actions de la classe "B" et y stipulant, en effet, que les dites actions de la classe "B" auront droit à 1 vote par action et que les actions ordinaires (comportant actuellement le droit à 1 vote par action) auraient, alors, le privilège de 10 votes par action.

MARCEL CLEMENT

Bourse de Toronto

Le semaine finit mal sur le marché minier

ONTARIO. — Les prix ont accusé un recul dans la presque totalité des catégories hier à la bourse de Toronto.

L'indice des valeurs industrielles a glissé de .43 et s'établissait à 169.67.

Seulement 2,963,900 actions ont changé de mains comparativement à 2,913,000 actions jeudi.

Chrysler a perdu 1 1/2 à 41-1/8. Moore Corp. et les actions privilégiées de Alcan ont perdu un point à 92 et 41.

Falconbridge a grimpé de deux points à 93 et la Banque Royale de 7-8 à 75.

Hudson Bay a gagné 5-8 à 28-5/8. Canadian Superior 3-8 à 31-3/4.

Guich a gagné de 4 à 22 cents sur un déplacement de 196,000 actions.

Denrées alimentaires

MONTRÉAL. — Cours des denrées transmis à Montréal hier par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Oeufs: prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants: extra gros 30.5, A-gros 46.4, A-moyen 39.9, A-petits 36.2.

Beurre: arrivages courants 92.58, 93.59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole: 61.

Framage: livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québécois blanc en gros 42-1/2, coloré 42-3/4.

Pommes de terre: prix de gros Québec .90 à \$1 les 50 lbs; \$1.08 à \$1.10 les 50 lbs; .28 à .29 les 10 lbs; 1.P.E. \$1.95 les 75 lbs, \$1.40 les 50 lbs; .38 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé: précède par vaporisation no 1 en sacs: 18 à 19-1/2, procédé par rouleur, no 1 en sacs: 17 à 18; autre catégorie pour nourrissage 15-1/2 à 16. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12-1/2 à 13-1/2; poudre de lait de 4 à 4-1/2 cents.

Cours de l'or

PARIS (Reuter). — Le napoléon, ancienne pièce d'or française valait 48.40 hier sur le marché libre de l'or français.

L'origine, pièce d'or américaine de \$20, cotait 137.00.

LONDRES. — Prix de l'once d'or fin en argent américain sur le marché européen de l'or: \$35.16 1/2 à l'achat et \$35.18 1/2 à la vente.

Prix de l'once Troye à la Bourse londonienne des lingots: \$35.16 3/4 soit 251 shillings à 3-4 pence.

Cours des changes

Afrique Sud, rand 1.51
Allemagne, deut mark 2.721
Angleterre, livre 3.0296
Argentine, peso .0045
Australie, dollar 1.2
Autriche, schilling .0419
Belgique, franc .0217
Bresil, cruzeiro .00050
Chili, escudo .2162
Danemark, couronne .1561
Espagne, peseta .0181
France, franc .2186
Hollande, florin .2994
Italie, lire .001729
Japon, yen .002984
Mexique, peso .0866
E.-Unis, dollar 1.083-32
Norvège, couronne .1511
N.-Zélande, liv. N.Z. 3.0115
Pérou, sol .0405
Suède, couronne .2094
Suisse, franc 2492
Tchécoslovaquie, cou. .1506
Venezuela, bolivar .2410

DIVIDENDES

Liberian Iron Ore, 25 cents, 20 février, inscription 2 février.
MacMillan Bloedel Co, 30 cents l'action ordinaire, le 15 mars, inscription le 13 février.
Interprovincial Pipe Line, 90 cents l'action ordinaire, 1er mars, inscription le 3 février.
Reid Lithographing Co. Ltd., 78 1/2 cents l'action de classe A, 15 février, inscription le 3 février.
General Dynamics Corp, 25 cents l'action ordinaire, 20 mars, inscription le 10 février.
Canadian Tire Corp, 5 cents l'action ordinaire et 5 cents supplémentaires, l'action de classe A, 1er mars, inscription le 10 février.
Westeel-Rosco Ltd, 15 cents l'action, 15 mars, inscription le 24 février.
Salada Foods Ltd, 10 cents l'action ordinaire, 15 mars, inscription le 1er mars.
Falconbridge Nickel Mines Ltd, 75 cents l'action, 28 février, inscription le 3 février.
D. A. Stuart Oil Co. Ltd, 30 cents l'action ordinaire et 30 cents supplémentaire, 1er mars, inscription le 8 février.
Standard Brands Incorporated, 32 1/2 cents l'action ordinaire, 15 mars, inscription le 15 février.
Montreal Trust, 10 cents l'action ordinaire, 10 cents supplémentaire, 14 avril, inscription le 31 mars.
Canadian General Electric Co. Ltd, 25 cents l'action ordinaire, 3 avril, inscription le 13 mars et 62 1/2 cents l'action privilégiée, 15 mai, inscription le 15 avril.
Guaranty Trust Co. of Canada, 11 1/4 cents l'action ordinaire, 15 avril, inscription le 31 mars.
Robinson Little and Co. Ltd, 25 cents l'action de classe A, 1er mars, inscription le 15 février.
Abitibi Paper Co. Ltd, 14 cents l'action ordinaire, 1er avril, inscription 1er mars.
Canadian Refractories Ltd, 20 cents, 15 mars, inscription 20 février.

Inscription en bourse

A une réunion spéciale tenue hier, les actionnaires de la Compagnie Royal Trust ont approuvé une recommandation de faire amender la charte de la compagnie en vue de la subdivision de ses actions et de leur inscription à une ou plusieurs Bourses canadiennes.

Les actionnaires appuyaient ainsi une recommandation du Conseil d'administration aux fins de demander à la Législature du Québec d'approuver des changements à la charte du Trust Royal pour éliminer la nécessité ou il se trouve actuellement de faire évaluer annuellement ses actions par les actionnaires et pour éliminer aussi les restrictions présentes sur le transfert de ses actions. Les actionnaires ont de plus approuvé une autre recommandation de subdiviser les actions du Trust Royal à raison de cinq pour une et de les inscrire en Bourse si le Gouvernement provincial revise la charte de la compagnie.

Les modifications que l'on a proposé de faire à la charte comprennent des dispositions précisant que les droits de vote ne s'appliquent à aucun détenteur ayant plus de 10 pour cent des actions de la compagnie, qu'il s'agisse d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Les actionnaires du Trust Royal, au nombre d'environ 2,500, détiennent 632,000 actions de 1,000,000 d'actions autorisées. La valeur au pair de l'action est de \$5 le prix courant de \$95, établi par l'assemblée annuelle de 1966, a été confirmé par la réunion d'aujourd'hui. Le Trust Royal, la plus importante société de trust du Canada, administre

des actifs dépassant \$4.4 milliards, ce qui représenterait plus de 30 pour cent de tous les actifs confiés aux sociétés de trust du Canada.

MONTREAL. — Cours des denrées transmis à Montréal hier par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Oeufs: prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants: extra gros 30.5, A-gros 46.4, A-moyen 39.9, A-petits 36.2.

Beurre: arrivages courants 92.58, 93.59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole: 61.

Framage: livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québécois blanc en gros 42-1/2, coloré 42-3/4.

Pommes de terre: prix de gros Québec .90 à \$1 les 50 lbs; \$1.08 à \$1.10 les 50 lbs; .28 à .29 les 10 lbs; 1.P.E. \$1.95 les 75 lbs, \$1.40 les 50 lbs; .38 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé: précède par vaporisation no 1 en sacs: 18 à 19-1/2, procédé par rouleur, no 1 en sacs: 17 à 18; autre catégorie pour nourrissage 15-1/2 à 16. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12-1/2 à 13-1/2; poudre de lait de 4 à 4-1/2 cents.

PARIS (Reuter). — Le napoléon, ancienne pièce d'or française valait 48.40 hier sur le marché libre de l'or français.

L'origine, pièce d'or américaine de \$20, cotait 137.00.

LONDRES. — Prix de l'once d'or fin en argent américain sur le marché européen de l'or: \$35.16 1/2 à l'achat et \$35.18 1/2 à la vente.

Prix de l'once Troye à la Bourse londonienne des lingots: \$35.16 3/4 soit 251 shillings à 3-4 pence.

Cours des changes

Afrique Sud, rand 1.51
Allemagne, deut mark 2.721
Angleterre, livre 3.0296
Argentine, peso .0045
Australie, dollar 1.2
Autriche, schilling .0419
Belgique, franc .0217
Bresil, cruzeiro .00050
Chili, escudo .2162
Danemark, couronne .1561
Espagne, peseta .0181
France, franc .2186
Hollande, florin .2994
Italie, lire .001729
Japon, yen .002984
Mexique, peso .0866
E.-Unis, dollar 1.083-32
Norvège, couronne .1511
N.-Zélande, liv. N.Z. 3.0115
Pérou, sol .0405
Suède, couronne .2094
Suisse, franc 2492
Tchécoslovaquie, cou. .1506
Venezuela, bolivar .2410

DIVIDENDES

Liberian Iron Ore, 25 cents, 20 février, inscription 2 février.
MacMillan Bloedel Co, 30 cents l'action ordinaire, le 15 mars, inscription le 13 février.
Interprovincial Pipe Line, 90 cents l'action ordinaire, 1er mars, inscription le 3 février.
Reid Lithographing Co. Ltd., 78 1/2 cents l'action de classe A, 15 février, inscription le 3 février.
General Dynamics Corp, 25 cents l'action ordinaire, 20 mars, inscription le 10 février.
Canadian Tire Corp, 5 cents l'action ordinaire et 5 cents supplémentaires, l'action de classe A, 1er mars, inscription le 10 février.
Westeel-Rosco Ltd, 15 cents l'action, 15 mars, inscription le 24 février.
Salada Foods Ltd, 10 cents l'action ordinaire, 15 mars, inscription le 1er mars.
Falconbridge Nickel Mines Ltd, 75 cents l'action, 28 février, inscription le 3 février.
D. A. Stuart Oil Co. Ltd, 30 cents l'action ordinaire et 30 cents supplémentaire, 1er mars, inscription le 8 février.
Standard Brands Incorporated, 32 1/2 cents l'action ordinaire, 15 mars, inscription le 15 février.
Montreal Trust, 10 cents l'action ordinaire, 10 cents supplémentaire, 14 avril, inscription le 31 mars.
Canadian General Electric Co. Ltd, 25 cents l'action ordinaire, 3 avril, inscription le 13 mars et 62 1/2 cents l'action privilégiée, 15 mai, inscription le 15 avril.
Guaranty Trust Co. of Canada, 11 1/4 cents l'action ordinaire, 15 avril, inscription le 31 mars.
Robinson Little and Co. Ltd, 25 cents l'action de classe A, 1er mars, inscription le 15 février.
Abitibi Paper Co. Ltd, 14 cents l'action ordinaire, 1er avril, inscription 1er mars.
Canadian Refractories Ltd, 20 cents, 15 mars, inscription 20 février.

Bourse de Montréal

La liste locale retraitait quelque peu hier

MONTRÉAL. — PC — Tous les groupes importants, sauf les Banques, ont accusé une baisse, hier, à la bourse de Montréal.

Le volume des valeurs industrielles a été de 442,800 actions comparativement à 281,800 actions jeudi.

Walker-Gooderham a perdu un point et un huitième à 31, Dominion Textile un point à 29, Rothmans un point aussi à 27 et Simpsons de même que Asbestos 3-4 chacun à 27-3/4 et 22-3/4 respectivement. Power Corp, CIL et Loeb ont baissé de 3-8.

Hudson Bay Company a consolidé sa position de 1-2 et s'établissait à 17-3-8.

Domtar a contribué à la baisse des papiers en baissant lui-même de 5-8 et s'établissant à 17-3-8.

Dominion Foundries est glissé à 21 après une perte de 1-2. Bell Telephone a perdu 5-8 à 48-1/8 et Trans-Canada Pipe Lines 1-2 à 26-1/2. Nova Scotia Light a consolidé sa position de 3-8 à 10-3-4.

La Banque de Nouvelle-Ecosse a gagné un point à 69-3-4. Hollinger Mines a perdu 3-4 à 25, mai Falcon Bridge a gagné 1-1/2 et s'établissant à 92.

Les échanges ont été peu nombreux hier à la bourse canadienne. Spartan Air Services a grimpé de sept cents à 95 cents. Parmi les mines et les pétroles, Alscope a gagné 19 cents à \$1.69.

L'indice des valeurs industrielles a baissé de .65 et s'établissait à 161.49. L'indice composé a aussi baissé de .60 à 153.14.

FAMOUS PLAYERS

Canadian Corporation Limited

AVIS DE DIVIDENDE NO 132

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de trente cents (30 cts) par action a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 mars 1967, sur toutes les actions ordinaires de la Compagnie payables le 10 mars 1967, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 12 février 1967.

Par ordre du Conseil, A. MacCunn, Secrétaire.

Toronto, 13 février 1967.

PLACE CANADIENNE

SUIVANTE DU MÉTRO

- EDIFICE TOUT A L'ELECTRICITE
- ELECTRICITE PAYE
- AIR CLIMATISE
- VASTE ESPACE SANS COLONNE
- 4,000 PI. CARRÉS PAR PLANCHER
- PEUT ÊTRE SUBDIVISÉ
- 5,400 LE PIED CARRÉ

450 EST, RUE SHERBROOKE 842-3819

M. D. Gordon, à la Banque de Mlt

En qualité de membre du conseil d'administration

MONTRÉAL. — La nomination de M. Donald Gordon comme administrateur de la Banque de Montréal a été annoncée par M. G. Arnold Hart, président de cette institution.

M. Gordon devient président et directeur de l'exécutif de la British Newfoundland Corp., et président du conseil de Churchill Falls Labrador Corp. Ltd., à compter du 1er mars. Il poursuivait une carrière de banquier quand il est devenu président des Chemins de fer nationaux du Canada; il occupa ce poste pendant 17 ans jusqu'à sa récente retraite.

Subdivision des actions de Royal Trust

Inscription de ces dernières sur nos Bourses

A une réunion spéciale tenue hier, les actionnaires de la Compagnie Trust Royal ont approuvé une recommandation de faire amender la charte de la compagnie en vue de la subdivision de ses actions et de leur inscription à une ou plusieurs Bourses canadiennes.

Les actionnaires appuyaient ainsi une recommandation du Conseil d'administration aux fins de demander à la Législature du Québec d'approuver des changements à la charte du Trust Royal pour éliminer la nécessité ou il se trouve actuellement de faire évaluer annuellement ses actions par les actionnaires et pour éliminer aussi les restrictions présentes sur le transfert de ses actions. Les actionnaires ont de plus approuvé une autre recommandation de subdiviser les actions du Trust Royal à raison de cinq pour une et de les inscrire en Bourse si le

Gouvernement provincial revise la charte de la compagnie. Les modifications que l'on a proposé de faire à la charte comprennent des dispositions précisant que les droits de vote ne s'appliquent à aucun détenteur ayant plus de 10 pour cent des actions de la compagnie, qu'il s'agisse d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Les actionnaires du Trust Royal, au nombre d'environ 2,500, détiennent 632,000 actions de 1,000,000 d'actions autorisées. La valeur au pair de l'action est de \$5; le prix courant de \$95, établi par l'assemblée annuelle de 1966, a été confirmé par la réunion d'aujourd'hui. Le Trust Royal, la plus importante société de trust du Canada, administre des actifs dépassant \$4.4 milliards, ce qui représenterait plus de 30 pour cent de tous les actifs confiés aux sociétés de trust du Canada.

INGÉNIEURS-CONSEILS

BEUCHEMIN — BEATON — LAPOINTE

INGÉNIEURS CONSEILS

ETUDES • ESTIMATIONS • PLANS • SURVEILLANCE

pour travaux publics, municipaux et industriels

4655 CHEMIN DE LA COTES-DES-NEIGES MONTRÉAL 26, CANADA 721-8521

A VENDRE

OCCASION EXCEPTIONNELLE POUR COMPTABLE ATTITRE

BUREAU DE COMPTABILITÉ PUBLIQUE BIEN ÉTABLI

Comptabilité et taxes (clientèle) incluant 3 bureaux d'affaires avec équipement complet, maison 10 appartements, possibilités de location bureaux, 40 milles de Montréal. Clientèle établie depuis 22 ans dépassant \$25,000 de revenus; 30% anglais, 70% français. Se retire pour cause de santé. Comptable ambiteux peut doubler facilement les revenus.

Adresse: Case Postale 763, Saint-Jérôme Cité Terrebbonne, P.Q.

ORDRE EQUESTRE DU SAINT-SEPULCRE DE JERUSALEM

COMMANDEURS



CHEVALIERS



LE SAINT-PERE HONORE 13 CANADIENS

Samedi, le 25 février 1967, à l'église Notre-Dame de Montréal, à 8 heures du soir, lors d'une cérémonie d'investiture par Son Em. le Cardinal Paul-Emile Léger, huit citoyens en vue de la province seront reçus Chevaliers de l'ORDRE EQUESTRE DU SAINT-SEPULCRE DE JERUSALEM et quatre Chevaliers du même Ordre seront promus Commandeurs. Ces nominations et promotions, faites par Son Em. le cardinal Eugène Tisserant, Grand Maître de l'Ordre, viennent d'être rendues publiques par Son Exc. le Dr Eugène Thibault, Lieutenant de la Lieutenance de Montréal des Chevaliers du St-Sépulcre. Aux noms des récipiendaires dont les photos apparaissent ci-dessus, il faut ajouter celui de Monsieur Emile Trudeau, prêtre-curé, qui remplit la fonction d'aumônier de la Lieutenance de Montréal depuis quelques années et qui sera aussi investi Chevalier de l'Ordre. L'Ordre Equestre du St-Sépulcre de Jérusalem fondé par Godefroy de Bouillon en 1099 a pour finalités la défense des Lieux Saints, la conservation et la diffusion de la foi chrétienne en Terre sainte. Pour ces fins un clergé indigène et autochtone doit être formé et des églises, des écoles et séminaires doivent être construits dans ce pays de mission qu'est la Terre sainte et où on manque de tout, faute de ressources suffisantes. Les Chevaliers du St-Sépulcre de Montréal accordent aussi leur concours à leur archevêque Son Em. le Cardinal Léger, dans ses oeuvres diocésaines alliées à celles de Terre sainte.

BOURSE DE TORONTO

Sommaire des transactions de cette semaine à la Bourse de Montréal

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" - 844-3361

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

Sommaire des transactions de cette semaine à la Bourse Canadienne

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

— CETTE SEMAINE — ANNEE

Table with columns: Valeurs, Ventes, Hautes, Bases, etc. Lists various stock prices and market indicators.

Logements à louer, aide domestique, etc. Listings for housing and domestic services.

Chambre à louer, déménagement, etc. Listings for room rental and moving services.

Divers, services variés, etc. Listings for various miscellaneous services.

Propriété à vendre, immobilier, etc. Listings for real estate and property sales.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Titres au comptoir, fonds mutuels, etc. Listings for securities and mutual funds.

Dividendes, paiements, etc. Listings for dividends and financial payments.

Indices à New York, marchés étrangers, etc. Listings for New York indices and foreign markets.

Indices à Toronto, valeurs étrangères, etc. Listings for Toronto indices and foreign values.

Indices Dow Jones, valeurs étrangères, etc. Listings for Dow Jones indices and foreign values.

Indices à Montréal, valeurs étrangères, etc. Listings for Montreal indices and foreign values.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Logement demandé, recherche, etc. Listings for housing search and rental requests.

Victor Moore est renvoyé au Vietnam

OTTAWA — Le ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin, a décidé la semaine dernière, de renvoyer au Vietnam l'ancien représentant canadien au sein de la Commission internationale de contrôle (CIC) M. Victor Moore, en attendant que son successeur, M. Ormond Dier, soit en place. Le gouvernement canadien estime en effet que la Canada devait être représenté au Vietnam par un fonctionnaire de haut rang, à un moment où diverses rumeurs circulent. M. Moore, qui s'est rendu à Hanoï, assurait de bonne source au ministère des affaires extérieures, M. Dier, quant à lui, doit arriver à Saigon dans une dizaine de jours.

M. Moore était rentré au Canada il y a deux semaines et son départ précipité pour Saigon avait fait naître quelques spéculations sur un éventuel sondage canadien auprès du gouvernement de Hanoï.

La grande question

(Suite de la première page)
"Cela permet d'évaluer à quel point nos membres peuvent répondre, dans un laps de temps aussi court que possible, à nos demandes, a-t-il continué. Advenant d'autres directives, de même nature ou d'un autre genre, c'est un test précieux".
La principale question que l'on pose précisément en ce moment c'est: Que feront maintenant les enseignants pour lutter contre le bill 25? Le conseil général de la CIC se réunit aujourd'hui et la province est suspendue aux décisions qui seront prises d'ici dimanche soir.

Réactions

(Suite de la première page)
Le pasteur de Maestral a également fait appel à M. Paul Gérin-Lajoie, ex-ministre de l'éducation, le priant d'user de son influence pour engager le personnel enseignant à ne pas quitter la province, et au ministre fédéral de la main-d'œuvre M. Jean Marchand à qui il dit: "Jusqu'à quand serez-vous"

SPEQ et SPE: c'est la guillotine

Le syndicat professionnel des enseignants et le syndicat des professeurs de l'Etat du Québec, affiliés à la CSN, affirment dans un communiqué commun que si le projet de loi 25, qui octroie bientôt les mains des enseignants dans les négociations collectives, le bill 25 va plus loin et les fait passer à la guillotine. Réitérant leur soutien appuyé aux enseignants des écoles primaires et secondaires les deux syndicats déclarent notamment:

"Devant la multiplication des conflits entre les commissions scolaires et les syndicats de professeurs, il est bien évident qu'il était du devoir du gouvernement d'agir. Mais, au lieu de le faire en cher-

Les normaliens: poursuivre nos études...

L'exécutif de la Fédération des normaliens du Québec a exprimé son intention de demander aux finissants des écoles normales de cette année de poursuivre leurs études l'an prochain plutôt que de rechercher des emplois auprès des commissions scolaires, compte tenu des conditions faites présentement par le gouvernement à la profession enseignante. Par le bill 25, explique la FNQ, il devient "plus que défavorable pour les finis-

Chaque pharmacien est libre de penser...

Le Collège des pharmaciens de la province a dissocié de la déclaration de six syndicats des professions de la santé, dont l'Association professionnelle des pharmaciens du Québec, qui se sont prononcés contre le bill 25. Le Collège affirme que le geste des syndicats

silencieux devant l'injustice faite aux principaux syndicats par le bill 25. Progrès et unité du Québec sont en jeu, ce qui est danger réel pour la Confédération. Démissions en masse du personnel enseignant québécois seront une perte sabbat: rapport Parent". Enfin M. de Maestral a également envoyé un télégramme dans le même sens au lieutenant-gouverneur Hugues Lapointe.

Johnson

(Suite de la première page)
"Cela deviendra, a-t-il dit, une question d'interprétation qu'il faudra examiner dans tous ses détails".
Les journalistes ont demandé à M. Bertrand comment certains instituteurs protestataires pourraient négocier, individuellement leur contrat de travail pour l'année prochaine, alors qu'en certains cas et notamment à Montréal, ils sont maintenant représentés par un syndicat accrédité qui peut seul négocier en leur nom. Et alors que le syndicat ne pourra négocier à cause du bill 25, M. Bertrand a répondu que ce problème n'avait pas été soulevé par les représentants des instituteurs protestataires et que la question serait examinée.
Par ailleurs, M. Bertrand a annoncé qu'il avait reçu à son bureau durant trois heures hier après-midi le président et le vice-président de la CIC afin de leur expliquer dans le détail chacun des articles de la version finale de la loi.
Le ministre a reconnu que les représentants des instituteurs demeurent mécontents de la loi en dépit des derniers amendements. Il a précisé leur avoir demandé la coopération la plus franche et la plus loyale possible et de leur avoir demandé de limiter la durée du mécontentement afin que les instituteurs et le gouvernement puissent continuer à collaborer à la réforme de l'éducation qui est à peine amorcée.
De son côté le premier ministre Johnson s'est dit convaincu que les syndicats d'instituteurs respectent à la lettre la loi qui interdit les grèves. Il a dit qu'il ne pouvait s'imaginer que des instituteurs qui méritent un statut professionnel puissent donner le mauvais exemple à leurs élèves en ignorant la loi et l'autorité supérieure.
Par contre, M. Johnson a reconnu que si les instituteurs passaient outre et prolongeaient leur grève générale pour protester contre la loi il serait extrêmement difficile de la faire respecter. Les journalistes ont alors demandé à M. Johnson si à la suite du concert de protestations soulevé par le bill 25 il envisageait de déclencher des élections générales. Le premier ministre a répondu fermement cette éventualité "il serait hautement irresponsable de déclencher des élections quand la population est dans un pareil état d'esprit. Cela n'aiderait sûrement pas les enfants".
Le premier ministre est convaincu qu'une fois que les professeurs auraient parfaitement compris le bill ils réaliseraient que c'est une bonne législation. Il a réitéré que les instituteurs n'avaient pas reçu toute l'information nécessaire et qu'ils avaient été mentés par les slogans du type "propagande lancée par leurs dirigeants".
M. Johnson a profité de l'occasion pour vilipender certains journaux et en particulier le "Montreal Star", à qui il a reproché d'avoir lancé la population anglophone en erreur quant à la portée du bill 25.
Le bill 25, a-t-il dit, était nécessaire pour permettre d'établir un système de négociation collective qui garantirait aux professeurs un véritable statut professionnel.
Il a précisé qu'en comptant les augmentations apportées par l'échelle de salaire fixée par la loi, un peu plus de \$17 millions pour 26.000 professeurs) et également les augmentations statutaires découlant de l'accroissement de l'ancienneté des professeurs (plus de \$40 millions) c'est un total de \$58 millions de plus que se partageront les professeurs québécois cette année en cours par rapport à l'an dernier, soit une augmentation moyenne de 15,5 pour cent.

Johnson

(Suite de la première page)
"Cela deviendra, a-t-il dit, une question d'interprétation qu'il faudra examiner dans tous ses détails".
Les journalistes ont demandé à M. Bertrand comment certains instituteurs protestataires pourraient négocier, individuellement leur contrat de travail pour l'année prochaine, alors qu'en certains cas et notamment à Montréal, ils sont maintenant représentés par un syndicat accrédité qui peut seul négocier en leur nom. Et alors que le syndicat ne pourra négocier à cause du bill 25, M. Bertrand a répondu que ce problème n'avait pas été soulevé par les représentants des instituteurs protestataires et que la question serait examinée.
Par ailleurs, M. Bertrand a annoncé qu'il avait reçu à son bureau durant trois heures hier après-midi le président et le vice-président de la CIC afin de leur expliquer dans le détail chacun des articles de la version finale de la loi.
Le ministre a reconnu que les représentants des instituteurs demeurent mécontents de la loi en dépit des derniers amendements. Il a précisé leur avoir demandé la coopération la plus franche et la plus loyale possible et de leur avoir demandé de limiter la durée du mécontentement afin que les instituteurs et le gouvernement puissent continuer à collaborer à la réforme de l'éducation qui est à peine amorcée.
De son côté le premier ministre Johnson s'est dit convaincu que les syndicats d'instituteurs respectent à la lettre la loi qui interdit les grèves. Il a dit qu'il ne pouvait s'imaginer que des instituteurs qui méritent un statut professionnel puissent donner le mauvais exemple à leurs élèves en ignorant la loi et l'autorité supérieure.
Par contre, M. Johnson a reconnu que si les instituteurs passaient outre et prolongeaient leur grève générale pour protester contre la loi il serait extrêmement difficile de la faire respecter. Les journalistes ont alors demandé à M. Johnson si à la suite du concert de protestations soulevé par le bill 25 il envisageait de déclencher des élections générales. Le premier ministre a répondu fermement cette éventualité "il serait hautement irresponsable de déclencher des élections quand la population est dans un pareil état d'esprit. Cela n'aiderait sûrement pas les enfants".
Le premier ministre est convaincu qu'une fois que les professeurs auraient parfaitement compris le bill ils réaliseraient que c'est une bonne législation. Il a réitéré que les instituteurs n'avaient pas reçu toute l'information nécessaire et qu'ils avaient été mentés par les slogans du type "propagande lancée par leurs dirigeants".
M. Johnson a profité de l'occasion pour vilipender certains journaux et en particulier le "Montreal Star", à qui il a reproché d'avoir lancé la population anglophone en erreur quant à la portée du bill 25.
Le bill 25, a-t-il dit, était nécessaire pour permettre d'établir un système de négociation collective qui garantirait aux professeurs un véritable statut professionnel.
Il a précisé qu'en comptant les augmentations apportées par l'échelle de salaire fixée par la loi, un peu plus de \$17 millions pour 26.000 professeurs) et également les augmentations statutaires découlant de l'accroissement de l'ancienneté des professeurs (plus de \$40 millions) c'est un total de \$58 millions de plus que se partageront les professeurs québécois cette année en cours par rapport à l'an dernier, soit une augmentation moyenne de 15,5 pour cent.

Chambly: une trêve à négocier

25 professeurs à l'emploi de la commission scolaire régionale de Chambly ont souligné, dans une déclaration commune, que leur protestation contre le bill 25 ne devait pas être interprétée comme un refus de l'intervention de l'Etat dans les affaires des commissions scolaires. Bien au contraire, disent-ils, nous préférons discuter et travailler avec les vrais responsables de l'organisation scolaire. Ils demandent donc qu'intervienne une trêve négociée entre le gouvernement et la CIC, et qu'elle dure au moins jusqu'au 30 juin 1967; et que, de plus, les discussions concernant les mécanismes futurs de négociation se déroulent au sein d'un comité parlementaire, les dits mécanismes devant faire l'objet d'une loi du parlement.

Couvrette: un devoir de solidarité

M. Jean Couvrette, conseiller syndical au Syndicat canadien de la fonction publique, a déclaré que le refus inconditionnel du gouvernement de devant les dernières propositions des enseignants impose à tous le devoir de se solidariser avec eux. Il importe que les enseignants ne soient plus seuls,

Le PC: démission du cabinet Johnson

Le Parti communiste du Québec affirme que le gouvernement Johnson vient de prouver son incapacité à administrer le Québec dans l'intérêt des citoyens et il exige sa démission immédiate. "Nous sommes convaincus que les syndicalistes, ainsi que l'ensemble des travailleurs du Québec, comprennent davantage la nécessité de créer leur propre parti politique, affirme un communiqué. Car c'est la classe ouvrière, et elle seule, qui est capable d'administrer un pays dans l'intérêt de l'ensemble de sa population".

Funérailles de M. Joseph Vachon

Les funérailles de monsieur Joseph Vachon ont eu lieu hier après-midi à Sainte-Marie de Beauce au cours d'une cérémonie laudative de très nombreuses personnalités et une foule d'amis avaient voulu se joindre aux membres de la famille de l'éminent industriel décedé pour lui rendre un dernier hommage.
Précédé de louze laudateurs de l'église, le cortège funéraire a quitté le domicile du défunt où il avait été exposé pour se rendre à l'église paroissiale où la levée du corps fut faite par Mgr Audet, auxiliaire de Québec et originaire de Sainte-Marie.
Le deuil était conduit par le fils du défunt, M. Pierre-Maurice Vachon, et ses frères, M. Louis, Paul et Benoît Vachon.
La chorale de Sainte-Marie, sous la direction de M. Louis Lemelin, exécuta le Requiem de Don Mérouze, en langue française, puis interpréta le chant "Agnus de toi", de Jean Sébastien Bach.
Le service funèbre fut chanté par le curé de la paroisse, M. Emilien Tardif, assisté des vicaires MM. C. Huot, diacre, et Adrien Ladame, sous-diacre.
Les Chevaliers de Colomb du 4e degré, dont M. Joseph Vachon était un membre estimé, montèrent la garde durant la cérémonie funèbre.
Le défunt laisse dans le deuil son épouse, née Mathilda Savoie, ainsi que ses enfants: Laetitia (madame Reynald Gâté), Pierre-Maurice (Madame Doris), Jean-Louis, Paul et Benoît, son fils; le Dr Ragnald Gâté, ses petits-enfants, Michel et François Gâté, ses sœurs, madame Henri La Haye (Beatrice) et madame Jean-Louis Belanger (Simone); ses belles-sœurs et beaux-frères, madame Louis Vachon (Jeanne Landry), Amélie Vachon (Emilie de Savoie), Paul Vachon (Madeleine Faucher), Benoît Vachon (Rachel Châteaufort); MM. Henri La Haye, Jean-Louis Belanger et Alcide Savoie; MM. et Mmes Alfred Savoie, Alphonse Rouleau (Emeline Savoie), Henri Jacques (Anne Savoie), Pierre Savoie, Armando Blouin (Ernestine Savoie) et Eugène Savoie; madame Myrille Labrecque (Anita Savoie), M. et Mme Ephrem Savoie, Mme Odilon Savoie, M. et Mme Alonzo Savoie.
La dépouille mortelle fut inhumée au cimetière paroissial de Sainte-Marie.

Decès de Mme Gratien Gélinas

Vendredi, le 17 février, à 10 heures du matin, est décédée à l'hôpital Santa Cabrini des suites d'une longue maladie, Simone Gélinas, née Lalonde, épouse de Gratien Gélinas, auteur dramatique et comédien. Outre son mari, madame Gélinas laisse dans le deuil sa fille, madame Bernard Sicotte (Sylvie), ses fils Michel, Yves, Pierre, Alain et Pascal et son beau-frère, madame Michel Gélinas, Mireille Goulet. Elle laisse de plus sa mère, madame Elvi Lalonde, sa belle-mère madame Mathias Gélinas, ses sœurs Rhea, Sr Marie Thérèse, Annette, Sr Julien Etard, Germaine, madame Georges Marotte, Cécile, madame David Giroux, Régiane et Denise, madame Benoit Legault, ses petits-enfants Eric et Anne-Marie Sicotte, Gabriel et Philippe Gélinas, sa belle-sœur et son beau-frère, monsieur et madame Alphonse Tasson.
Madame Gélinas est exposée au Salon Uxcel Bonjeu, angle Invar et Notre-Dame-de-Grâce. Les funérailles auront lieu lundi, le 20, à 10 heures, en l'église Saint-Germain d'Outremont. Prière de ne pas envoyer de fleurs mais de faire parvenir un don au Centre des recherches des maladies du cœur.

La ligue des propriétaires de Montréal proteste contre le blocage des loyers

Au cours d'une réunion tenue jeudi soir, les propriétaires de Montréal ont clairement indiqué leur mécontentement à l'endroit du bill 20 qui bloque les loyers dans la métropole.
Me Jean Grégoire, conseiller juridique de la Ligue des propriétaires a invité tous les propriétaires touchés par ce bill à ne pas perdre de temps avec le gouvernement mais à voter de la bonne façon quand le temps sera venu et de reconnaître "les démagogues qui violent leurs droits".
L'avocat a suggéré aux propriétaires d'ignorer autant que possible la Régie des loyers qui, selon lui, favorise surtout le locataire. Il a recommandé aux membres de l'Association de tenter d'en venir à une entente avec leurs locataires, sans passer par l'organisme gouvernemental.
"Les propriétaires devraient s'arranger avec leurs locataires avant de faire appel à la régie", a-t-il déclaré.

Appel du pape aux évêques américains

DETROIT — Le pape Paul VI a lancé un appel aux évêques catholiques américains en faveur des "millions de nos frères qui doivent vivre sans même le strict nécessaire". L'appel du pape est contenu dans une lettre personnelle aux évêques publiée par la Conférence catholique des Etats-Unis et leur demandant d'appuyer la 21e campagne annuelle de souscription pour l'aide à l'étranger qui se déroulera du 26 février au 5 mars dans toutes les paroisses catholiques des Etats-Unis.
Le pape déplore que l'homme utilise son génie à infliger des dévastations aux populations. "Les nations rivales dans la course aux armements, écrit-il, les champs sont dévastés et rendus infertiles par des guerres fuyelles, de plus, les catastrophes naturelles — accidents, inondations, séismes — laissent des communautés entières privées des nécessités élémentaires".
Le pape loue enfin le "noble programme d'aide" des évêques américains effectués dans l'esprit ecuménique pour l'aide des déshérités dans le monde.

Appel du pape aux évêques américains

DETROIT — Le pape Paul VI a lancé un appel aux évêques catholiques américains en faveur des "millions de nos frères qui doivent vivre sans même le strict nécessaire". L'appel du pape est contenu dans une lettre personnelle aux évêques publiée par la Conférence catholique des Etats-Unis et leur demandant d'appuyer la 21e campagne annuelle de souscription pour l'aide à l'étranger qui se déroulera du 26 février au 5 mars dans toutes les paroisses catholiques des Etats-Unis.
Le pape déplore que l'homme utilise son génie à infliger des dévastations aux populations. "Les nations rivales dans la course aux armements, écrit-il, les champs sont dévastés et rendus infertiles par des guerres fuyelles, de plus, les catastrophes naturelles — accidents, inondations, séismes — laissent des communautés entières privées des nécessités élémentaires".
Le pape loue enfin le "noble programme d'aide" des évêques américains effectués dans l'esprit ecuménique pour l'aide des déshérités dans le monde.

Appel du pape aux évêques américains

DETROIT — Le pape Paul VI a lancé un appel aux évêques catholiques américains en faveur des "millions de nos frères qui doivent vivre sans même le strict nécessaire". L'appel du pape est contenu dans une lettre personnelle aux évêques publiée par la Conférence catholique des Etats-Unis et leur demandant d'appuyer la 21e campagne annuelle de souscription pour l'aide à l'étranger qui se déroulera du 26 février au 5 mars dans toutes les paroisses catholiques des Etats-Unis.
Le pape déplore que l'homme utilise son génie à infliger des dévastations aux populations. "Les nations rivales dans la course aux armements, écrit-il, les champs sont dévastés et rendus infertiles par des guerres fuyelles, de plus, les catastrophes naturelles — accidents, inondations, séismes — laissent des communautés entières privées des nécessités élémentaires".
Le pape loue enfin le "noble programme d'aide" des évêques américains effectués dans l'esprit ecuménique pour l'aide des déshérités dans le monde.

Appel du pape aux évêques américains

DETROIT — Le pape Paul VI a lancé un appel aux évêques catholiques américains en faveur des "millions de nos frères qui doivent vivre sans même le strict nécessaire". L'appel du pape est contenu dans une lettre personnelle aux évêques publiée par la Conférence catholique des Etats-Unis et leur demandant d'appuyer la 21e campagne annuelle de souscription pour l'aide à l'étranger qui se déroulera du 26 février au 5 mars dans toutes les paroisses catholiques des Etats-Unis.
Le pape déplore que l'homme utilise son génie à infliger des dévastations aux populations. "Les nations rivales dans la course aux armements, écrit-il, les champs sont dévastés et rendus infertiles par des guerres fuyelles, de plus, les catastrophes naturelles — accidents, inondations, séismes — laissent des communautés entières privées des nécessités élémentaires".
Le pape loue enfin le "noble programme d'aide" des évêques américains effectués dans l'esprit ecuménique pour l'aide des déshérités dans le monde.

Appel du pape aux évêques américains

DETROIT — Le pape Paul VI a lancé un appel aux évêques catholiques américains en faveur des "millions de nos frères qui doivent vivre sans même le strict nécessaire". L'appel du pape est contenu dans une lettre personnelle aux évêques publiée par la Conférence catholique des Etats-Unis et leur demandant d'appuyer la 21e campagne annuelle de souscription pour l'aide à l'étranger qui se déroulera du 26 février au 5 mars dans toutes les paroisses catholiques des Etats-Unis.
Le pape déplore que l'homme utilise son génie à infliger des dévastations aux populations. "Les nations rivales dans la course aux armements, écrit-il, les champs sont dévastés et rendus infertiles par des guerres fuyelles, de plus, les catastrophes naturelles — accidents, inondations, séismes — laissent des communautés entières privées des nécessités élémentaires".
Le pape loue enfin le "noble programme d'aide" des évêques américains effectués dans l'esprit ecuménique pour l'aide des déshérités dans le monde.

Appel du pape aux évêques américains

DETROIT — Le pape Paul VI a lancé un appel aux évêques catholiques américains en faveur des "millions de nos frères qui doivent vivre sans même le strict nécessaire". L'appel du pape est contenu dans une lettre personnelle aux évêques publiée par la Conférence catholique des Etats-Unis et leur demandant d'appuyer la 21e campagne annuelle de souscription pour l'aide à l'étranger qui se déroulera du 26 février au 5 mars dans toutes les paroisses catholiques des Etats-Unis.
Le pape déplore que l'homme utilise son génie à infliger des dévastations aux populations. "Les nations rivales dans la course aux armements, écrit-il, les champs sont dévastés et rendus infertiles par des guerres fuyelles, de plus, les catastrophes naturelles — accidents, inondations, séismes — laissent des communautés entières privées des nécessités élémentaires".
Le pape loue enfin le "noble programme d'aide" des évêques américains effectués dans l'esprit ecuménique pour l'aide des déshérités dans le monde.

Appel du pape aux évêques américains

DETROIT — Le pape Paul VI a lancé un appel aux évêques catholiques américains en faveur des "millions de nos frères qui doivent vivre sans même le strict nécessaire". L'appel du pape est contenu dans une lettre personnelle aux évêques publiée par la Conférence catholique des Etats-Unis et leur demandant d'appuyer la 21e campagne annuelle de souscription pour l'aide à l'étranger qui se déroulera du 26 février au 5 mars dans toutes les paroisses catholiques des Etats-Unis.
Le pape déplore que l'homme utilise son génie à infliger des dévastations aux populations. "Les nations rivales dans la course aux armements, écrit-il, les champs sont dévastés et rendus infertiles par des guerres fuyelles, de plus, les catastrophes naturelles — accidents, inondations, séismes — laissent des communautés entières privées des nécessités élémentaires".
Le pape loue enfin le "noble programme d'aide" des évêques américains effectués dans l'esprit ecuménique pour l'aide des déshérités dans le monde.

Appel du pape aux évêques américains

DETROIT — Le pape Paul VI a lancé un appel aux évêques catholiques américains en faveur des "millions de nos frères qui doivent vivre sans même le strict nécessaire". L'appel du pape est contenu dans une lettre personnelle aux évêques publiée par la Conférence catholique des Etats-Unis et leur demandant d'appuyer la 21e campagne annuelle de souscription pour l'aide à l'étranger qui se déroulera du 26 février au 5 mars dans toutes les paroisses catholiques des Etats-Unis.
Le pape déplore que l'homme utilise son génie à infliger des dévastations aux populations. "Les nations rivales dans la course aux armements, écrit-il, les champs sont dévastés et rendus infertiles par des guerres fuyelles, de plus, les catastrophes naturelles — accidents, inondations, séismes — laissent des communautés entières privées des nécessités élémentaires".
Le pape loue enfin le "noble programme d'aide" des évêques américains effectués dans l'esprit ecuménique pour l'aide des déshérités dans le monde.

Appel du pape aux évêques américains

DETROIT — Le pape Paul VI a lancé un appel aux évêques catholiques américains en faveur des "millions de nos frères qui doivent vivre sans même le strict nécessaire". L'appel du pape est contenu dans une lettre personnelle aux évêques publiée par la Conférence catholique des Etats-Unis et leur demandant d'appuyer la 21e campagne annuelle de souscription pour l'aide à l'étranger qui se déroulera du 26 février au 5 mars dans toutes les paroisses catholiques des Etats-Unis.
Le pape déplore que l'homme utilise son génie à infliger des dévastations aux populations. "Les nations rivales dans la course aux armements, écrit-il, les champs sont dévastés et rendus infertiles par des guerres fuyelles, de plus, les catastrophes naturelles — accidents, inondations, séismes — laissent des communautés entières privées des nécessités élémentaires".
Le pape loue enfin le "noble programme d'aide" des évêques américains effectués dans l'esprit ecuménique pour l'aide des déshérités dans le monde.

Une offensive du Canada auprès des foires du monde

OTTAWA — Le ministre du commerce, M. Robert Winters, a annoncé un programme visant à présenter les produits canadiens à 47 foires et expositions commerciales dans 12 pays et sur cinq continents au cours de l'année 1967-1968.

Une offensive du Canada auprès des foires du monde

M. Winters a signalé que le programme, qui durera jusqu'en juin 1968, appuiera sur la pénétration des marchés en Europe orientale, en France et en Amérique latine.
Le programme prévoit la participation canadienne à des foires en Grande-Bretagne, en Tchécoslovaquie, en France, au Japon, aux Pays-Bas, au Pérou, en Pologne, en Afrique du Sud, en Espagne, en Suisse, aux Etats-Unis, en Allemagne de l'Ouest et en Yougoslavie.
Le Canada participera aux foires très spécialisées des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Europe occidentale, a signalé M. Winters, et présentera des marchandises canadiennes aux clients éventuels dans les foires de Poznan en Pologne, Zagreb en Yougoslavie, et Brno, en Tchécoslovaquie.
De plus, un grand stand sera érigé à la foire internationale du Pacifique, à Lima, au Pérou, afin de démontrer l'importance que notre pays attache au marché sud-américain.

Une offensive du Canada auprès des foires du monde

M. Winters a signalé que le programme, qui durera jusqu'en juin 1968, appuiera sur la pénétration des marchés en Europe orientale, en France et en Amérique latine.
Le programme prévoit la participation canadienne à des foires en Grande-Bretagne, en Tchécoslovaquie, en France, au Japon, aux Pays-Bas, au Pérou, en Pologne, en Afrique du Sud, en Espagne, en Suisse, aux Etats-Unis, en Allemagne de l'Ouest et en Yougoslavie.
Le Canada participera aux foires très spécialisées des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Europe occidentale, a signalé M. Winters, et présentera des marchandises canadiennes aux clients éventuels dans les foires de Poznan en Pologne, Zagreb en Yougoslavie, et Brno, en Tchécoslovaquie.
De plus, un grand stand sera érigé à la foire internationale du Pacifique, à Lima, au Pérou, afin de démontrer l'importance que notre pays attache au marché sud-américain.

Une offensive du Canada auprès des foires du monde

M. Winters a signalé que le programme, qui durera jusqu'en juin 1968, appuiera sur la pénétration des marchés en Europe orientale, en France et en Amérique latine.
Le programme prévoit la participation canadienne à des foires en Grande-Bretagne, en Tchécoslovaquie, en France, au Japon, aux Pays-Bas, au Pérou, en Pologne, en Afrique du Sud, en Espagne, en Suisse, aux Etats-Unis, en Allemagne de l'Ouest et en Yougoslavie.
Le Canada participera aux foires très spécialisées des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Europe occidentale, a signalé M. Winters, et présentera des marchandises canadiennes aux clients éventuels dans les foires de Poznan en Pologne, Zagreb en Yougoslavie, et Brno, en Tchécoslovaquie.
De plus, un grand stand sera érigé à la foire internationale du Pacifique, à Lima, au Pérou, afin de démontrer l'importance que notre pays attache au marché sud-américain.

Une offensive du Canada auprès des foires du monde

M. Winters a signalé que le programme, qui durera jusqu'en juin 1968, appuiera sur la pénétration des marchés en Europe orientale, en France et en Amérique latine.
Le programme prévoit la participation canadienne à des foires en Grande-Bretagne, en Tchécoslovaquie, en France, au Japon, aux Pays-Bas, au Pérou, en Pologne, en Afrique du Sud, en Espagne, en Suisse, aux Etats-Unis, en Allemagne de l'Ouest et en Yougoslavie.
Le Canada participera aux foires très spécialisées des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Europe occidentale, a signalé M. Winters, et présentera des marchandises canadiennes aux clients éventuels dans les foires de Poznan en Pologne, Zagreb en Yougoslavie, et Brno, en Tchécoslovaquie.
De plus, un grand stand sera érigé à la foire internationale du Pacifique, à Lima, au Pérou, afin de démontrer l'importance que notre pays attache au marché sud-américain.

Une offensive du Canada auprès des foires du monde

M. Winters a signalé que le programme, qui durera jusqu'en juin 1968, appuiera sur la pénétration des marchés en Europe orientale, en France et en Amérique latine.
Le programme prévoit la participation canadienne à des foires en Grande-Bretagne, en Tchécoslovaquie, en France, au Japon, aux Pays-Bas, au Pérou, en Pologne, en Afrique du Sud, en Espagne, en Suisse, aux Etats-Unis, en Allemagne de l'Ouest et en Yougoslavie.
Le Canada participera aux foires très spécialisées des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Europe occidentale, a signalé M. Winters, et présentera des marchandises canadiennes aux clients éventuels dans les foires de Poznan en Pologne, Zagreb en Yougoslavie, et Brno, en Tchécoslovaquie.
De plus, un grand stand sera érigé à la foire internationale du Pacifique, à Lima, au Pérou, afin de démontrer l'importance que notre pays attache au marché sud-américain.

Une offensive du Canada auprès des foires du monde

M. Winters a signalé que le programme, qui durera jusqu'en juin 1968, appuiera sur la pénétration des marchés en Europe orientale, en France et en Amérique latine.
Le programme prévoit la participation canadienne à des foires en Grande-Bretagne, en Tchécoslovaquie, en France, au Japon, aux Pays-Bas, au Pérou, en Pologne, en Afrique du Sud, en Espagne, en Suisse, aux Etats-Unis, en Allemagne de l'Ouest et en Yougoslavie.
Le Canada participera aux foires très spécialisées des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Europe occidentale, a signalé M. Winters, et présentera des marchandises canadiennes aux clients éventuels dans les foires de Poznan en Pologne, Zagreb en Yougoslavie, et Brno, en Tchécoslovaquie.
De plus, un grand stand sera érigé à la foire internationale du Pacifique, à Lima, au Pérou, afin de démontrer l'importance que notre pays attache au marché sud-américain.

Une offensive du Canada auprès des foires du monde

M. Winters a signalé que le programme, qui durera jusqu'en juin 1968, appuiera sur la pénétration des marchés en Europe orientale, en France et en Amérique latine.
Le programme prévoit la participation canadienne à des foires en Grande-Bretagne, en Tchécoslovaquie, en France, au Japon, aux Pays-Bas, au Pérou, en Pologne, en Afrique du Sud, en Espagne, en Suisse, aux Etats-Unis, en Allemagne de l'Ouest et en Yougoslavie.
Le Canada participera aux foires très spécialisées des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Europe occidentale, a signalé M. Winters, et présentera des marchandises canadiennes aux clients éventuels dans les foires de Poznan en Pologne, Zagreb en Yougoslavie, et Brno, en Tchécoslovaquie.
De plus, un grand stand sera érigé à la foire internationale du Pacifique, à Lima, au Pérou, afin de démontrer l'importance que notre pays attache au marché sud-américain.

Une offensive du Canada auprès des foires du monde

M. Winters a signalé que le programme, qui durera jusqu'en juin 1968, appuiera sur la pénétration des marchés en Europe orientale, en France et en Amérique latine.
Le programme prévoit la participation canadienne à des foires en Grande-Bretagne, en Tchécoslovaquie, en France, au Japon, aux Pays-Bas, au Pérou, en Pologne, en Afrique du Sud, en Espagne, en Suisse, aux Etats-Unis, en Allemagne de l'Ouest et en Yougoslavie.
Le Canada participera aux foires très spécialisées des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Europe occidentale, a signalé M. Winters, et présentera des marchandises canadiennes aux clients éventuels dans les foires de Poznan en Pologne, Zagreb en Yougoslavie, et Brno, en Tchécoslovaquie.
De plus, un grand stand sera érigé à la foire internationale du Pacifique, à Lima, au Pérou, afin de démontrer l'importance que notre pays attache au marché sud-américain.

Une offensive du Canada auprès des foires du monde

M. Winters a signalé que le programme, qui durera jusqu'en juin 1968, appuiera sur la pénétration des marchés en Europe orientale, en France et en Amérique latine.
Le programme prévoit la participation canadienne à des foires en Grande-Bretagne, en Tchécoslovaquie, en France, au Japon, aux Pays-Bas, au Pérou, en Pologne, en Afrique du Sud, en Espagne, en Suisse, aux Etats-Unis, en Allemagne de l'Ouest et en Yougoslavie.
Le Canada participera aux foires très spécialisées des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Europe occidentale, a signalé M. Winters, et présentera des marchandises canadiennes aux clients éventuels dans les foires de Poznan en Pologne, Zagreb en Yougoslavie, et Brno, en Tchécoslovaquie.
De plus, un grand stand sera érigé à la foire internationale du Pacifique, à Lima, au Pérou, afin de démontrer l'importance que notre pays attache au marché sud-américain.

La tempête a tout désorganisé à Québec

QUEBEC — La ville de Québec a connu, jeudi, sa pire tempête de neige de la saison. Il n'est tombé en réalité que six pouces et demi de neige mais les vents ayant atteint, à certains moments, une vitesse de 65 milles à l'heure, d'énormes bancs de neige se sont formés un peu partout pour désorganiser complètement toute la circulation.
La police ne rapporte aucun accident d'importance. Depuis le début de l'hiver, il est tombé un peu plus de 94 pouces de neige dans la région de Québec en comparaison de près de 147 pouces à la même date la saison dernière.

La tempête a tout désorganisé à Québec

La tempête a débuté vers 11 heures, mercredi soir, et a pris fin au milieu de l'après-midi jeudi.
La navigation sur le fleuve a été interrompue et toutes les envolées aériennes contremandées.
Les trains en direction de Québec ont accusé des retards considérables tandis que les autobus desservant les municipalités de la banlieue n'ont pu circuler pendant plusieurs heures.
Toutes les écoles ont été fermées.
Les absences se sont faites

La tempête a tout désorganisé à Québec

La tempête a débuté vers 11 heures, mercredi soir, et a pris fin au milieu de l'après-midi jeudi.
La navigation sur le fleuve a été interrompue et toutes les envolées aériennes contremandées.
Les trains en direction de Québec ont accusé des retards considérables tandis que les autobus desservant les municipalités de la banlieue n'ont pu circuler pendant plusieurs heures.
Toutes les écoles ont été fermées.
Les absences se sont faites

La tempête a tout désorganisé à Québec

La tempête a débuté vers 11 heures, mercredi soir, et a pris fin au milieu de l'après-midi jeudi.
La navigation sur le fleuve a été interrompue et toutes les envolées aériennes contremandées.
Les trains en direction de Québec ont accusé des retards considérables tandis que les autobus desservant les municipalités de la banlieue n'ont pu circuler pendant plusieurs heures.
Toutes les écoles ont été fermées.
Les absences se sont faites

La tempête a tout désorganisé à Québec

La tempête a débuté vers 11 heures, mercredi soir, et a pris fin au milieu de l'après-midi jeudi.
La navigation sur le fleuve a été interrompue et toutes les envolées aériennes contremandées.
Les trains en direction de Québec ont accusé des retards considérables tandis que les autobus desservant les municipalités de la banlieue n'ont pu circ

Les événements

Conférence

M. Joffre Dumazedier, professeur de sociologie à l'Institut des Sciences sociales du travail à Paris, effectuera à l'université de Montréal des travaux de recherche sur les problèmes de l'animation culturelle dans notre société; il a donné cette semaine une conférence dont le thème était "Nouvelles responsabilités de l'animation culturelle dans le développement de la société canadienne-française".

Les structures intermédiaires

Les vues du conférencier rejoignent les thèses d'Edgar Morin dans l'essai du temps et de Jean Duvignaud dans *Pour entrer dans le XXI^e siècle*. En fait, pour résumer la pensée de M. Dumazedier, nous dirons qu'il constate premièrement que notre société, en dépit de carences économiques très graves, est l'une des plus développées, étant nord-américaine, et que par conséquent notre haut niveau de développement industriel crée le besoin de nouvelles structures éducatives, sociales, culturelles et autres. L'Etat assumant de plus en plus toutes les charges, il se creuse entre lui et le citoyen un fossé qui ne peut être comblé qu'

par des structures intermédiaires. Or, ces structures doivent se fonder sur une communication réelle entre tous les hommes. D'où l'importance de l'animateur culturel qui apparaît aux côtés du prédicateur, du militant politique et de l'éducateur. La tâche de cet animateur est nouvelle; il faut donc la définir en fonction des besoins. S'impose alors la nécessité de la recherche dans laquelle on doit investir de l'argent et du temps.

La société de masse

Les communautés locales et familiales sont désagrégées, l'individu affronte seul la société de masse. Or, deux phénomènes apparaissent: la consommation de masse et l'ère des loisirs, qui ébranlent les anciennes structures sociales et culturelles. La grande tentation, c'est de définir ce qui est bon et ce qui est mauvais selon les critères qui correspondent aux vieilles formes qui justement disparaissent. Seule l'animation culturelle, en élaborant une forme de participation collective à la nouvelle forme d'existence, peut permettre l'intégration de l'individu à la communauté. Il s'ensuit que naîtra une nouvelle culture dite populaire. On remarque que l'activité physique a changé et qu'elle crée un nouveau lien avec la nature. Le bricolage, par exemple, forme artisanale, devient en quelque sorte un jeu où l'individu, que le travail parcellaire avait rendu anonyme, se personnalise. Quant aux activités artistiques, qui tiennent du rêve et de l'imaginaire, elles équilibrent

une vie sociale de plus en plus rationalisée. Toutes ces activités, que l'augmentation des loisirs rendra nécessaires, sont un moyen de briser l'isolement de l'individu et de l'intégrer à la collectivité.

Consommation et loisir

Car ce qui se passe, c'est que l'individu se dégage du travail pour accéder à un monde nouveau, fondé sur la consommation et le loisir, et qu'il n'est pas capable, si des structures intermédiaires ne favorisent pas son éducation, de s'adapter à un nouveau comportement. La fonction de l'animateur serait donc de faire valoir un principe de solidarité parallèlement à un principe d'une plus grande liberté individuelle. Mais pour que l'action de l'animateur soit efficace, il faut qu'auparavant on ait défini ces structures intermédiaires qui assureront le lien entre un Etat sévère par des technocrates et une population ignorante des transformations qui l'affectent. La définition de ces structures est la nouvelle chance de la démocratie. Les deux grands problèmes demeurent ceux de l'éducation permanente et l'organisation des loisirs.

Bref, selon le conférencier, il faut changer la culture parce que la société elle-même change. Car, quoi qu'on fasse, la culture changera, et le Québec devra inventer sa propre culture s'il ne veut pas subir la culture populaire américaine. L'objectif est donc d'associer les hommes au développement général de leur société.

A. M.

Parmi ses traductions, on signale une adaptation chinoise (qu'il conserve, "sans doute pour l'exotisme").

— Je ne connais, dit Barrie Stavis, que le français, l'allemand, l'espagnol et bien sûr, l'anglais. Pour les autres adaptations, c'est l'instinct qui me guide.

Le TNM

Que pense-t-il du travail de Jean-Louis Roux qui a fait l'adaptation et la mise en scène de la version montrealaise? Un travail absolument satisfaisant et l'un des plus intéressants que j'aie vus sur tous les plans.

La distribution? "De premier ordre".

Les décors? "Admirables de simplicité".

— Rien ne doit prendre une importance indue au niveau technique, sauf, peut-être l'éclairage. J'ai voulu une œuvre simple, il ne faut pas trahir cet esprit".

Une passion

Syndicaliste fervent à une époque où il n'était pas facile de l'être, Joe Hill, dont Barrie Stavis a tracé le portrait, est entré tout droit dans le folklore et la légende. Son destin (tout à fait réel) fut tragique. Il vécut au début de ce siècle. Condamné à mort pour meurtre, il fut exécuté en 1915, après vingt deux mois d'attente dans une cellule. A propos de son héros, l'auteur dit: — Au début de la pièce, Joe Hill est un personnage d'allure très simple, qui va jusqu'au dévouement; peu à peu ses forces morales se

multiplient, se renforcent. Il devient très puissant, très riche de valeurs humaines. Cette progression est lente, et Jean-Louis Roux l'a vraiment bien exploitée. Je suis d'autant plus heureux de cette traduction, qu'il a fait ressortir les deux tendances principales de cette pièce: tragédie grecque et mélodrame. Joe Hill est victime d'une fatalité dont il est prisonnier; son évolution ressemble à la passion du Christ. C'est une espèce de chemin de croix; la totalité de la pièce suggère l'idée d'un long mouvement, qui apporte parfois, directement, des accents de force poétique.

Le public

On sait que Barrie Stavis entend que sa dramaturgie soit "sociale". Le TNM, cédant à ses vœux, a organisé des "soirées pour les ouvriers". A ce propos, voici ce que dit l'auteur de Joe Hill: — Je vais vous raconter, à ce sujet, une anecdote fort impressionnante. C'était à New York. Assis côte-à-côte dans un théâtre, une dame de la haute-bourgeoisie (si je me fie au manteau de vision qu'elle a gardé pendant tout le spectacle) et un ouvrier manifestement mal à l'aise dans sa chemise au col trop raide, j'ai surveillé, par curiosité, leurs réactions, et je me suis rendu compte que leur sensibilité était touchée aux mêmes moments lors de la pièce. Oui! Cette pièce rassemble heureusement toutes les classes de la société par ses valeurs universelles.

un texte, l'image est une image, la chanson une chanson. L'une repose de l'autre mais ce n'est pas assez. Admettons que l'Egrégore manque de facilités pour installer un grand écran qui eût fait des projections autre chose qu'un aimable retour de vacances de l'ami photographe amateur, du moins on aurait pu penser que les chansons enregistrées brisaient ce qui aurait dû être un tout et, tout bonnement, adjoindre aux comédiens récents, un jeune chanteur."

Les textes

Le choix des textes est heureux quoiqu'un peu fragmentaire. L'inventeur du choix s'en explique avec justesse dans une préface. Son but premier, et avoué, était de montrer par cette anthologie sonore la démarche du Québec, considéré sous l'angle du pays, de l'humiliation à la liberté. Pierre Chatillon a remarqué que cette démarche est parfaitement illustrée par les poètes, surtout quand on les choisit bien et par fragments. La première partie (historique) est plus faible, parce que trop succincte, la seconde (tourments et introspection) tourmentée et introspective, la troisième simplement admirable de luminosité dans cette espèce de mariage tout whitmanien du corps et de la terre nationale.

Chose certaine, cette anthologie illustre avec un grand instinct l'admirable continuité de la poésie québécoise. Il serait injuste de citer un ou dix noms pris au hasard des préférences personnelles. Le tout se présente comme un beau bloc, un peu noir peut-être, mais telle est notre poésie; admirable dans sa forme, admirable dans son agressivité combattante, admirable surtout par cette espèce de fra-

ternité qui semble unir un poète à l'autre.

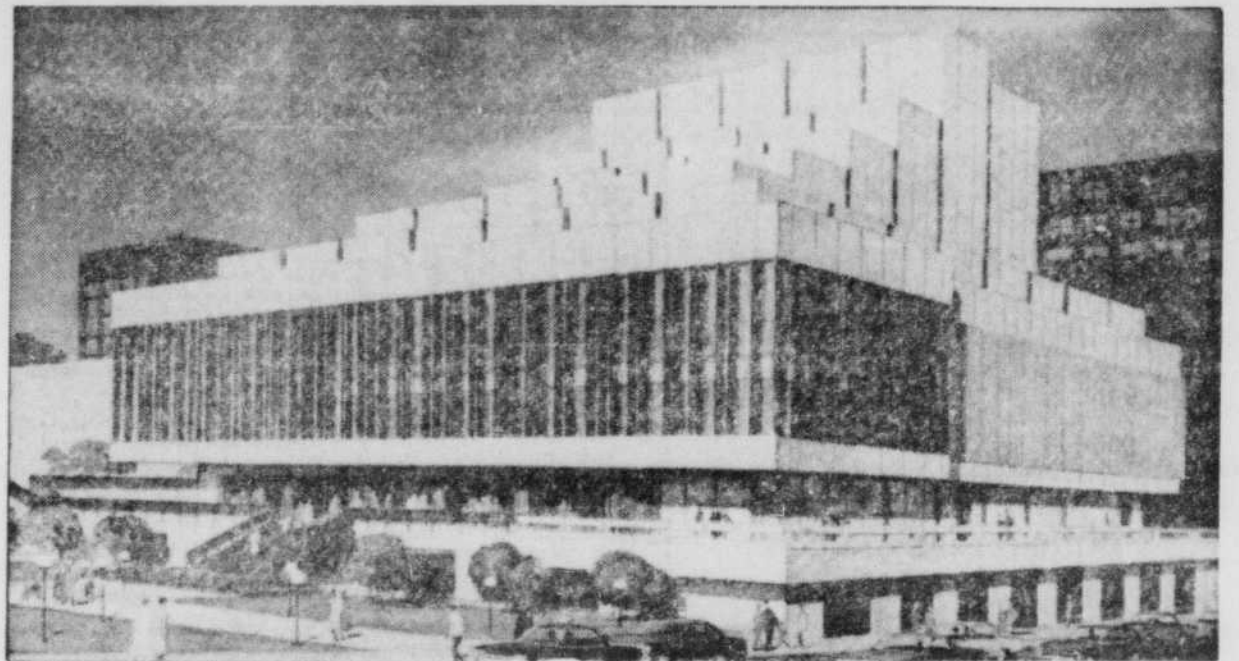
L'interprétation

Ces textes sont dits avec un enchaînement parfait par cinq comédiens dont deux sont exceptionnels. Trois hommes, Dominique Briand, Yves Létourneau et Jean-Louis Roux; deux femmes (ce sont elles l'exception), Diane Pinard et Luce Guilbeault. C'est ainsi nue devant son texte, pleine de silences, forte mais sensible qu'il faut considérer Diane Pinard pour connaître brutalement la mesure de son talent. Elle a le feu, l'intelligence, une sensibilité au vent qui fera d'elle, demain, la meilleure Hermione que nous aurons. Luce Guilbeault a d'autres cordes; elle est simple mais solide, à peine craintive mais affiche une sécurité qui peut aller jusqu'à la détresse. Voilà deux grandes comédiennes qui, à chaque apparition qu'elles font, donnent une preuve supplémentaire de leur talent. Les trois hommes sont bons. J'aime beaucoup Jean-Louis Roux qui, l'air de rien, amène au service de tout ce qu'il fait un ton direct, une conscience et une technique fort impressionnantes.

Yves Létourneau a la solidité qu'il faut. Jeune comédien, Dominique Briand nue je vois pour la première fois est un poulain généreux, à qui il reste de devenir un bon cheval de planches. Peut-être, tous ensemble, pourraient-ils "chauffer" un peu plus le spectacle.

Un spectacle, disons-le, fort bien présenté. J'aime bien le soin. Cependant il s'adresse aux connaisseurs, plus précisément à ceux qui aiment ou voudraient aimer la poésie. Souhaitons, sans trop y croire, que ce sera le grand public.

J. B.



Le TNM à Port-Royal

Le TNM s'installe au théâtre Port-Royal dès le 1er novembre 1967. La Régie de la Place des arts a, en effet, accepté de lui louer, en exclusivité, cette salle qui sera (peut-être) celle d'un théâtre du Québec permanent. Cette installation provisoire est justifiable. Quelques questions se posent néanmoins.

Albert Millaire

Grand jeune premier, Albert Millaire a joué quelques classiques dont deux Rodrigue et un Lorenzaccio; il n'est pas sans culture. D'après des sources dignes de foi, il a la volonté de monter du "théâtre canadien"; plus même, ce théâtre canadien l'intéresse. On lui doit, dernièrement, d'avoir présenté "Le Temps sauvage" d'Anne Hébert. Bien qu'il n'ait pas encore prouvé que ses dons de metteur en scène égalent ses dons de comédien, il a la volonté de faire. Il est très jeune; il apprend un nouveau métier; sa conscience professionnelle est bien connue. On a plutôt tendance à lui dire "oui".

A vrai dire, il est possible qu'Albert Millaire ait eu d'autres projets en tête, mais le TNM entendait depuis longtemps faire des tournées dans la province, tournées qu'aurait pu diriger Jean-Louis Roux s'il n'avait pas été nommé directeur artistique de la compagnie après le départ de Jean Gascon. Albert Millaire prend le poste et devient le "brillant second".

Un rôle difficile

Beaucoup plus que la programmation des pièces françaises ou étrangères, le choix et la présentation d'œuvres canadiennes comportent des risques qui outrepassent le simple écheveau financier.

Jean-Louis Roux et Albert Millaire sont des gens de goût. Jean-Louis Roux, d'autre part, a été membre de la Commission de la pièce canadienne à Québec. On peut se poser la question, pourtant, de savoir s'ils sont fondamentalement capables de juger, sur texte, de la qualité d'une œuvre. Tous deux sont comédiens et metteurs en scène. Tous deux représentent, qu'ils le veuillent ou non un "establishment". Leurs fourches caudines seront dures.

Il paraît donc souhaitable que le TNM ne s'aventure pas au hasard, par sympathie ou recommandation. Sans doute, la compagnie doit être une école et un critère de production. On le jugera dans l'histoire du théâtre au Canada français sur sa clairvoyance dans le choix de ses textes.

Des questions

Fondamentalement, il n'y a pas d'objection à voir le TNM s'installer presque définitivement. Nous avons signalé que la saison qu'il annonce est un pari sur le plan financier.

Par certains côtés, cette saison nous paraît improvisée. Par exemple, au lieu d'une idée développée par des pièces, il y a dans le choix quelque chose d'un échantillonnage. On n'est pas sans connaître les difficultés qui existent quant aux droits. Ce dernier point n'est certes pas une excuse.

Cette saison nous paraît également marquer un repliement du TNM sur lui-même. On ne connaît pas encore les distributions (mais Jean-Louis Roux a précisé qu'on retrouverait les têtes ordinaires); on connaît les décorateurs et les metteurs en scène. A part, un coup de chapeau à Stratford pour Michael Langham, rien de bien neuf.

Il va sans dire que le droit le plus absolu d'une compagnie est d'être qui elle veut; son style et sa qualité en dépendent. Malgré tout, visant sa permanence (et voulant faire la preuve de sa capacité) le TNM devrait avoir à cœur de jouer un rôle historique en élargissant ses cadres dans le milieu. Tout contredit cette assertion, si on prend pour exemple les grandes compagnies françaises qui jouent "en vase clos". Nos nécessités sont, pour l'instant, ailleurs.

Le "plan d'ensemble"

Mais il reste que, tant qu'une politique générale du théâtre ne sera définitivement acceptée, il n'est pas possible de distribuer des rôles.

Bien que l'installation du TNM au théâtre Port-Royal marque une avancée, il serait faux de croire que tout est joué et que le TNM deviendra, tôt ou tard, l'embryon d'une troupe permanente.

Il est fort possible par exemple que le Rideau vert obtienne "en exclusivité", lui aussi, la location de ce théâtre pour la saison 1968-69. Que la Régie de la Place des Arts n'ait loué sa salle que pour une saison prouve sa prudence. On ne le lui reprochera pas.

Disons enfin que l'aménagement provisoire du TNM au théâtre Port-Royal signifie une augmentation sensible de son budget et, par conséquence directe, des subventions qu'on lui accordera.

Il est temps de ne pas oublier que ces subventions sont appelées à servir non seulement une troupe et le public par une sorte d'échange direct sous forme de monopole du premier côté et d'assentiment du second; elles sont appelées également à aider à l'exploitation et au mieux-être de toutes sortes d'artistes. Au moins "pour leur donner une chance".

Et cela, nous le surveillerons.

Jean Basile

Théâtre

Auteur de "On n'a pas tué Joe Hill", Barrie Stavis est actuellement à Montréal. Il a assisté aux dernières répétitions de sa pièce que présente le TNM à la Comédie-Canadienne. Jacques Theriault l'a rencontré.

Valeur humaine. Telle pourrait être la légende qu'on inscrivait au bas d'une photo de Barrie Stavis.

De lui-même, il dit: "Je ne suis ni un mystique, ni un moraliste. Seules me passionnent les valeurs humaines. Disons que je suis un réaliste et je tiens à cette définition". Sa première pièce à succès (*Lamp at Midnight*) a été créée en 1947 à New York où il habite, cinq ans après sa rédaction. A dix-huit ans, il écrivait son premier scénario qui allait influencer toute sa vie. Jusqu'à Joe Hill.

La pièce

Traduite en 17 langues, environ 2.000 représentations à travers le monde, le succès partait, tel se présente "On n'a pas tué Joe Hill". L'auteur lui-même ne s'attendait pas à un tel succès. Un succès qui se prolonge et se diversifie. "On veut faire de sa pièce un opéra, dit-il; pourquoi pas d'ailleurs, mon héros chante dans la pièce même".

Première

C'est fait, l'Egrégore a rouvert ses portes. Le spectacle: un montage de textes de Pierre Chatillon, mis en scène par Yvon Thiboutôt. Jean Basile a assisté au spectacle.

Trois éléments composent le présent spectacle de l'Egrégore. D'abord un montage de texte qui s'étage, historiquement, de la conquête anglaise à ces dernières années — des projections lumineuses qui illustrent la déclamation ou plutôt l'aère — quelques chansons et des musiques de fond dont l'objet est le même.

La mise en scène

La mise en scène d'Yvon Thiboutôt est claire et d'une belle simplicité. Elle ne réussit cependant pas à fondre dans un ensemble cohérent les éléments du spectacle. Sans doute, il fallait servir des textes d'abord; il eût été agréable de trouver dans la présentation scénique des éléments capables d'apporter un renouveau à un genre qui, selon le choix des œuvres, peut aussi bien se présenter dans un cabaret genre intellectuel ou dans le salon d'une comtesse qui adore les littérateurs.

Ce genre de travail est un peu celui que font les peintres "pop" qui prennent une plume d'oie, deux billes, un morceau de charbon et les assemblent de telle sorte qu'il n'y a plus ni plume, ni bille, ni charbon, mais un tableau. "Arpens de neige" reste, malheureusement, en deçà d'un spectacle. Le texte est

C'est Albert Millaire qui s'occupera plus particulièrement de ces spectacles qui iront en tournée.

Tous pour un marabout pour tous

McLuhan en français

Les Editions H.M.H. publient les premières traductions françaises des deux principaux ouvrages de ce célèbre sociologue canadien-anglais, Marshall McLuhan. The Gutenberg Galaxy, édité par la University of Toronto Press et Understanding Media, édité par McGraw-Hill.

Les Editions H.M.H. ont signé un contrat avec la Maison Mame, qui rééditera ces traductions à Paris aussitôt après la parution à Montréal. La traduction des deux ouvrages sera réalisée par M. Jean Paré. Le premier de ces ouvrages, The Gutenberg Galaxy, paraîtra en mai 1967, et le second, à la fin de 1967.

L'art et l'art roman

Les Editions Seguela viennent de publier deux ouvrages consacrés à l'art: l'un, Petit atlas de l'art roman, abondamment illustré, est l'oeuvre du professeur J. Timmers, qui a surtout cherché à résumer l'ensemble des connaissances que nous avons de l'art roman (243 pages).

L'autre livre est en fait une encyclopédie des arts, composée de 2.000 rubriques, de 120 illustrations et de 32 hors-texte dont 16 sont en couleurs. Un magnifique travail de vulgarisation qui est en quelque sorte un dictionnaire sommaire de l'univers artistique (350 pages).

Dans les poches

On vient de publier le deuxième tome de la série "Meurtres", Présence du fils (2118) où Charles Plisnier raconte l'ascension de la lignée paysanne des Annetquin commençant dans Mort d'Isabelle.

Un autre "Dostoievski", L'Adolescent, en deux tomes, préface par Raymond Abelio (2121-2122). Les classiques "marchent" toujours.

Un quinzième livre de Jules Verne vient de paraître, il s'agit de Nord contre Sud, dans la collection Oeuvres complètes de Jules Verne.

On sait de quelle vogue jouit le livre d'histoire aujourd'hui. On peut lire le premier tome de l'Histoire de la Libération de la France, de Robert Aron, no 2112.

Le premier tome de "L'Art et son histoire", de E. H. Gombrich vient de paraître, très bien illustré — dans la collection ou paru les tomes de l'Histoire de l'art, d'Elie Faure.

La semaine littéraire

À LA LIBRAIRIE LIDEC La collection du Cep

Cette semaine, la librairie Lidéc lançait six livres, dont quatre inauguraient une nouvelle collection, la collection du Cep, dont son directeur, M. Jacques A. Lamarche, nous révélait le double sens: collection économique populaire, et collèges, écoles publiques. Ces quatre livres, "L'ABC de la finance" et "Les Caisses populaires" (Jacques Lamarche), "Les artisans créateurs" (Claude Jamin) et "Le dessin" (Roger Cardinal), sont, au dire de M. Lamarche, des ouvrages de vulgarisation mis à la portée de tous. "Ce que nous voulons faire, c'est faire connaître les différentes sciences humaines au plus grand nombre, prouver que ce ne sont pas des mystères, mais des connaissances qu'on peut acquérir."

Notons que ces livres se vendent \$1.00; le tirage est de 10.000. Deux nouveaux romans dans la collection Lidéc-Aventures: l'un d'Yves Theriault, "Le dernier rayon", l'autre de Maurice Gagnon, "Opération Tanga".

M. Lamarche nous dit que deux titres paraîtront dans la collection du Cep et qu'en outre des séries de diapositives seront mises sur le marché dans un avenir assez prochain. Quant à Claude Jamin, il souligne que son livre sur les artisans est le premier du genre au Québec, qu'il est illustré de 50 photos de ces artisans, et que ses textes sont très littéraires. Il publiera bientôt aux Editions Parti pris un recueil de nouvelles; d'autre part, le réalisateur Jean Faucher est en train de lire un de ses téléthéâtres, "Pater Noster". Quant à sa "manifestation-spectacle", Jamin vient d'apprendre que l'Egérie n'acceptait pas de le présenter — il s'agit de "La Tortue", dont le thème est le Vietnam.

A. M.

DES POÈMES D'ANDRÉE MAILLET

"Le chant de l'Iroquoise"



Les Editions du Jour ont lancé, cette semaine, un recueil de poèmes de Mme Andrée Maillet qui, à cause de la maladie, n'a pu se rendre chez son éditeur le soir du lancement de son ouvrage. Ce recueil, qui compte 75 pages, est composé de poèmes en prose et de poèmes en vers d'un lyrisme très pur. On y trouve, par exemple, une petite ballade intitulée "Le règne animal", qui est une perle. "Le Chant de l'Iroquoise" nous semble être le meilleur recueil d'Andrée Maillet, qui prépare par ailleurs un roman, Westmount des poèmes, Elégies d'Outremont, une comédie en trois actes, La Montcalaise.

à prix populaire! marabout en vente partout

Vient de paraître

Le Père Paul Guay publie, aux Editions de l'enseignement secondaire de l'Université Laval, une série de textes intitulée "Les voies de l'Amour", dans le roman Canadien français, 193 pages. Des Editions de la Baconnière, soulignons les titres suivants: "Les Patries, vers une mutation du mode de penser", de Jean Diederichsen, et "Le passage de la matière à la vie, selon le Bouddha Gauthama", d'Emmy Güntes.

Jouve à Liberté

Le prochain numéro de la revue LIBERTE sera consacré au poète Pierre Jean JOUVE et comportera des articles de Jean Cassou, Robert Marteau, André Marissel, Jean Strahinski, Gaston Picon, et plusieurs autres.

Présenté par Fernand Ouellette, ce numéro qui sera un document assez extraordinaire, a été préparé avec la collaboration de Pierre Jean Jouve lui-même.

Nouveauté

Pédagogie religieuse et relations humaines

par René Barbin, S. J.

\$4.50 l'exemplaire

S'adresser à son libraire

ou aux

Editions Bellarmin

8100, boul. St-Laurent, Montréal 11

COLLECTION: LA CLEF DE LA REUSSITE

La plus captivante des collections pratiques

LA CLEF DE LA CUISINE AU BARBECUE

En camping, sur votre terrasse ou dans votre jardin sachez utiliser votre barbecue.

LA CLEF DE LA CUISINE DES SURGELÉS

Pour vous, plus de 150 recettes avec photos.

LA CLEF DE TOUS VOS DESSERTS

Réalisez vous-même des desserts succulents pour toutes les occasions.

LA CLEF DE TOUS VOS COCKTAILS

Choisissez l'un des 300 cocktails et ajoutez un peu de votre fantaisie pour arriver au cocktail des cocktails.

Prix: \$2.95 ch.

Distributeur exclusif:

Librairie Garneau Ltée

47, rue Buade, Québec 4e

ROSSET-MORNARD

Mornard confirme

Suite à un démenti de M. Clément Rosset concernant des propos qu'il n'aurait pas tenus et qu'aurait cependant rapportés un journaliste, Yvon Mornard, celui-ci nous prie de signaler que TOUS les propos qu'il a publiés dans une entrevue parue dans le journal "Jeune-Québec" sont véridiques. Il nous signale que l'entrevue qu'il a réalisée avec Clément Rosset a été enregistrée sur bande magnétique qu'il a toujours en sa possession.

Cahiers canadiens Claudel

No 1: L'Endormie de Paul Claudel ou la Naissance du Génie,

par Eugène Roberto 204 pages — PRIX: \$3.25

No 2: Claudel et l'Amérique

(en collaboration) 268 pages — PRIX: \$3.75

No 3: Claudel et l'Allemagne,

par Margret Andersen 330 pages — PRIX: \$5.50

No 4: Géographie poétique de Claudel,

(en collaboration) 236 pages — PRIX: \$4.80

En vente aux

EDITIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

550, rue Cumberland
Ottawa 2e, Ont.

Les Revues

La petite revue INCIDENTES qui publient les étudiants de la Faculté des Arts de l'Université d'Ottawa est assez sympathique. Malgré un certain ton scolaire qui alourdit parfois les articles, il y a, de temps en temps, des échappées. Je pense à la chronique sur LE TEMPS SAUVAGE, signée de Claude Rochon, je pense aux poèmes dont certains sont assez bons, comme ceux de Louise-Marie Lalonde. Mais le numéro qui vient de paraître, vaut surtout par le texte de Jacques Ferron intitulé "Faiseur de conte" et qui ouvre ce numéro. Au cours de sa réflexion sur le métier d'écrivain, Jacques Ferron écrit: "Si je suis devenu faiseur de conte, ce n'est pas par vocation mais à cause de la grammaire. Parmi tous les problèmes, un seul est personnel: le JE et ses adjoints. Les autres sont représentatifs: que je parle ou j'écrive à la deuxième personne du singulier, aux trois personnes du pluriel, je fabule. En sorte que je suis faiseur de conte comme tout le monde". Et plus loin, il ajoute: "Quand je parle ou j'écris, je ne dispose que d'un seul acteur. Ce acteur ou ce nomme JE, mais il s'affuble aussi de personnages, savoir le TU, le IL, le NOUS, le VOUS, le ILS. Cela me confirme dans ma solitude tout en témoignant de mon besoin d'en sortir. Je reste unique et pourtant je me multiplie pour me rendre compte de la diversité du monde. Je pense, donc le suis, mais je pense avec des mots. Les mots m'imposent leur régime. Je les écris et je fabule".

Sur Nelligan
Publiée à Québec, la revue POESIE consacre son numéro d'automne à Nelligan. Très mince, et dans le style de l'époque de celui dont on a marqué en novembre le vingt-cinquième anniversaire de la mort. Ne retenons de ce numéro que le récit, par Rosaire Dion-Levesque, d'une visite à Nelligan en 1927, à Saint-Jean-de-Dieu: "Il n'avait pas abandonné ses rêves de gloire; il voulait encore écrire, écrire beaucoup de poèmes... mais ça le fatiguait, maintenant, d'écrire..."

Une revue professionnelle
Dans le numéro de janvier de LA REVUE DE PARIS, toujours égale à elle-même, c'est-à-dire de fort bonne qualité, on peut lire une brillante étude de Robert Kanters: "Le surréalisme: scandale et initiation; une nouvelle d'André Maurois qui, malgré son grand âge, est encore en pleine possession de tous ses dons d'écrivain; ainsi qu'un entretien de Denise Bourdet avec Edmond-Charles Roux, prix Goncourt 1966. Fille de diplomate, l'auteur d'OUBLIER PALERME a vécu dans les grandes capitales et a été, pendant seize ans, rédactrice-en-chef de l'édition française de VOGUE. Cette aristocrate a quand même gardé le sens des amitiés. Elle déclare à propos d'Aragon et d'Elsa Triolet: "Je considère Elsa comme une soeur aînée à laquelle je peux me confier. Je l'aime parce qu'elle n'est pas indulgente pour moi, loin de là...". Aragon, quand l'ai connue DON JUAN D'AUT-TRICHE, il y a huit ans et que j'étais anxieuse de savoir ce qu'il en pensait m'a dit: "c'est plus drôle que le genre ne l'est. J'ai trouvé en cette petite phrase un encouragement pour entreprendre mon livre (OUBLIER PALERME)".

Incipit: ITALIE
A LA REVUE DES VOYAGES (qui comporte en plus une abondante section de renseignements touristiques et de conseils pratiques) on a cette habitude excellente d'inviter des écrivains à parler des pays qu'ils traversent et aiment plus particulièrement. Dans ce spécial Italie, Violette Leduc décrit avec passion la campagne sicilienne qu'elle qualifie de "délire lucide".
Sous le titre "Rome ou le

talent de vivre en société" Georges Conchon fait l'éloge de la vie romaine, de ses éclats, de ses lumières, de ses bouquets de mots et de gestes. "J'aime aussi, écrit-il, tous ces titres qui ronflent dans le parler de leurs plus quotidiennes rencontres, doctore, avocate, ingénier, professeur, cavalier, commanditaire — en sorte qu'à Rome dire signore tout court à un monsieur, on ne peut marquer plus brièvement, plus richement, plus définitivement le peu de cas qu'on fait de ce signore".
Jean-Guy PILON

INCIDENTES, Faculté des Arts, Université d'Ottawa, Ottawa, POESIE, 1155 Avenue Moncton, Québec.
LA REVUE DE PARIS, 114 Avenue des Champs-Élysées, Paris 8.
LA REVUE DES VOYAGES, 40, rue de l'Arcade, Paris 8.

LIVRES CANADIENS ANCIENS ET MODERNES
4438 SAINT-DENIS
MONTRÉAL - 18e
843-6241
LE MAGASIN EST OUVERT SUR RENDEZ-VOUS

vient de paraître aux Editions FIDES
Dans la collection "Bibliothèque canadienne-française"
TOUTES ISLES
par Pierre Perrault
Chroniqueur de ce qu'il pressent d'éternel dans le quotidien des humbles, Perrault rejoint, avec les récits de Toutes Isles, les grands livres de merveilles qu'ont écrits les voyageurs du régime français: Cartier, Charlevoix, Joliet et Sagard.
Jean MARCEL, "L'Action Nationale"
Chronologie • Bibliographie • Jugements critiques
\$1.25
en vente dans toutes les librairies
245 est, boulevard Dorchester, Mil. *861-9621
A deux pas de la station de métro Champ-de-Mars

UNE RÉVÉLATION LITTÉRAIRE CANADIENNE
L'AVALÉE DES AVALÉS
de Réjean Ducharme
\$5.00
Maintenant à: \$1.25
DISPONIBLE AUJOURD'HUI
KIOSQUE: LES MESSAGERIES FERRON INC.
MÉTRO: MCGILL ZONE OUEST
Commandes téléphoniques acceptées — 1456, rue de la Montagne — 842-4963

LES PRESSES DE L'UNIVERSITE DE MONTRÉAL
Case Postale 6128 - Montréal 3, Canada
ÉTUDES FRANÇAISES
Revue des lettres françaises et canadiennes-françaises
Février 1967, vol. III, no 1
AU SOMMAIRE
Léopold S. SENGHOR: Qu'est-ce que la négritude?
Jacques LEENHARDT: Psychanalyse et sociologie de la littérature
Gilbert GUISSAN: l'écrivain romain et le problème de l'expression
NOTES ET DOCUMENTS
Louis Hémon à son père, par Nicole DESCHAMPS
Simone de Beauvoir, Jean Sartre et le sartrisme par Jean-Claude MARGOLIN
J.-E. Blanche, épistolier, par Georges-Paul COLLET
"L'Avalee des avalés", par Jean-Cléo GODIN
COMPTES RENDUS
Jacques Brault: "Les Troubadours"
Bernard Beugnot: "Recueil des textes et documents du XVIIe siècle relatifs à Molière" de G. Mongrédien
Philip Stratford: "Jane Eyre" de Charlotte Brontë
Roch Carrier: "Situation de Blaise Cendrars" de Jean-Claude Lovey
BIBLIOGRAPHIE DES LETTRES CANADIENNES-FRANÇAISES
ETUDES FRANÇAISES paraît quatre fois l'an: en février, mai, août (numéro spécial) et novembre
Le numéro: \$1.00 en vente partout
L'abonnement: \$3.00
Bulletin d'abonnement à Etudes Françaises
NOM
ADRESSE
L'abonnement commencera avec le numéro
(L'abonnement peut être souscrit à partir du vol. I, no. 1.)

RECYCLAGE - RATTRAPAGE - RECAPITULATION - RECYCLAGE - RATTRAPAGE - RECAPITULATION
IDEAL POUR: RECYCLAGE, RATTRAPAGE, RECAPITULATION
ANNÉE SCOLAIRE RÉPARTIE EN 38 TESTS — LIVRAISON CHAQUE QUINZAINE
LES SPÉCIALISTES DU TEST OBJECTIF
SCOLAIRE AU QUÉBEC
Examens conformes aux normes du Ministère de l'Éducation du Québec
Comité pédagogique formé de 32 professeurs
LES GRANDES EDITIONS DU QUÉBEC INC.
1459, rue Bélanger, Montréal 35, Qué. — Téléphone: 376-6616
DÉTACHEZ ET POSTEZ CE BON DE COMMANDE
BON DE COMMANDE
Veuillez m'expédier les TESTS OBJECTIF ou est indiqué le nombre d'éèves pour chaque matière.
85¢
PAR MATIÈRE
PAR ÉLÈVE
PAR ANNÉE
Les commandes à l'unité ne peuvent être acceptées — PAR CLASSE SEULEMENT
COMPTANT FACTURE
Nom
Adresse
Français 4-5e [] nombre d'éèves
" 6-7e []
" 8-9e []
" 10-11e []
Mathématiques 4e []
" 5e []
" 6e []
" 7e []
Littérature 11e []
Histoire 11e []
Physique 10e gén. []
" 10e sc. []
" 11e sc. []
Biologie 11e []
Chimie 10e sc-11e gén. []
" 11e sc. []
Algèbre 9e sc-10e gén. []
" 10e sc. []
" 11e gén. []
" 11e sc. []
Géométrie intuitive []
Géométrie 9e sc-10e gén. []
" 10e sc-11e gén. []
" 11e sc. []
Anglais 1. Débutant []
2. Intermédiaire []
3. avancé []
Zoologie []
Mathématiques commerciales 10e []
" 11e []
Comptabilité []

Les livres de la semaine

Les Lettres C.-F.

par Jean ETHIER-BLAIS

Un homme rue Beaubien

Il se passe de tout dans les villes. Mais nous ne voyons rien. Chacun d'entre nous vit dans son monde clos, loin de ses semblables...

ne se situe rue Beaubien, lorsque le froid tape. L'atmosphère est donc bien particulière. Mais l'imagine que les gens ne changent pas, qu'ils sont aussi seuls, aussi mystérieux dans la vie qu'il, le sont dans ce livre...

Lorsqu'on découvre qu'il existe un lien direct entre les voisins de notre architecte et un cadavre, trouvé, à l'aube, en face du Jardin botanique, voilà notre limier qui part à l'aventure. D'autant plus que la femme du mort ne lui déplaît pas. Francoise a ce je ne sais quoi (réserve, froideur, énigme de la femme) qui attire...

"Un homme rue Beaubien" est angoissant; on ne s'y attend pas. Et pourtant, il y a une lueur d'espoir. M. René Chicoine sait aiguiller. Il dit tout et pourtant nous restons sur notre faim. Plaisir subtil qui provient d'un esprit rigolo qui s'amuse...

(même pas: certains ont des coquetteries de lupanar), la salle devenait d'un réalisme affreux. On voit comment l'atmosphère est reconstituée, comment le personnage qui raconte prend vie à l'intérieur de cette description; il m'apaise l'endi, il ou il se trouve, son snobisme inconscient affleure. Il se sentirait plus à l'aise dans une boîte élégante; il y a ici quelque chose qui le choque et ce quelque chose, c'est la vulgarité...

Voilà ce qui ressort au premier chef de ce livre. Il est évident qu'il a été écrit dans la joie. Aussi est-il "rédigé". Qu'on ne dise pas: mais ce n'est qu'un roman policier. Il y a beaucoup de romanciers qui nous servent des oeuvres dites sévères qui pourraient se mettre à l'école de M. René Chicoine. (Je ne parle pas des poètes, dont certains ne soupçonnent même pas l'existence de la langue française.) "Un homme rue Beaubien" a du mouvement. L'il y passe toujours quelque chose. Cela est nécessaire dans un récit policier; mais surviennent des choses vraies, qui sont des péripéties dont l'action a besoin pour être dynamique et conserver son piquant...

La ville y est partout. Ainsi, le héros, à la recherche de l'assassin, se trouve dans une taverne, qui se veut club. Voilà ce qu'écrit M. René Chicoine: "Une boîte de nuit sans fantaisie, quel étrange, quel glacial établissement! S'il est une machine à ne pas habiter, c'est bien le cabaret, antidote à la vie routinière, harcelante ou féroce. La salle où le me trouvais n'était qu'un lieu de rencontre inesthétique, de cloisons, de tables et de danseurs. Le dépaysement est-il possible sans l'artificial, sans l'insité, un rien de bizarre? Oui, apparemment. Une foule de 5 à 6 mal habillés dansaient et riaient, entourés de grands murs. Visages communs, rires vulgaires. Réduite à l'apparence d'une taverne

M. René Chicoine s'est penché sur le destin d'un homme rue Beaubien (1) J'ai lu son livre avec beaucoup d'intérêt. C'est un immense couloir qui n'en finit plus. On y trouve des magasins et des maisons de rapport. C'était le soir. Des gens fuyaient dans le froid de notre hiver, comme des ombres glacées. Le vent s'engouffrait dans la rue large; la neige volait en tourbillons comme les vagues dans "Moby Dick". Le roman de M. Chicoi-

ne demande quand il travaille à ses plans. Il n'est pas surpris par ce que presque tout ce qui s'élevait à Montréal soit laid si l'on songe que les architectes ont du talent et de la sensibilité se complaisant dans le rêve. Notre jeune homme a un côté snob. Il juge les gens en fonction de leurs vêtements. Il les voit d'abord avec une pelisse, une écharpe de soie. Il se dit: "Tiens, voilà quelqu'un de bien". Mais un personnage qui est trop éle-

Triomphera-t-il encore une fois? Oui. Comment? Je ne dirai rien. Tout le charme d'un roman policier se trouve dans les dernières pages. La surprise est là. La fin

Les Lettres canadiennes-anglaises par Naim Kalfan

Place d'armes

Il y a quelques années, le journaliste torontois Scott Symons a fait un stage au quotidien "La Presse". Il y publia une série d'articles retentissants. Il y exprimait la révolte d'un Tory. Il y communiquait une attitude et non une pensée. Cela se ressemblait à une prise de position sur des questions fondamentales. Le Canada anglais, d'après Symons, avait perdu son âme. Une lueur d'espoir filtrait du côté francophone. Mais voilà que les Canadiens français étaient en train, eux aussi, de perdre leur âme...

Le roman se déroule à trois niveaux. L'auteur décrit les faits et gestes de son héros romancier. Ce dernier rédige un "journal de combat" qui lui servira pour son roman. C'est le journal de combat qui prend le dessus sur le roman et le romancier, car ce n'est pas une description des événements qui suffirait à rendre compte du mal dont souffre le pays mais d'un hurlement d'amour et de haine. L'amour pour un pays en perdition et la haine pour tous ceux qui sont en train de le doter d'une fausse identité. La Place d'Armes est plus qu'un ensemble d'édifices, c'est l'empreinte d'un peuple qui a su imposer à la nature sa personnalité, qui l'a inscrite face au ciel avec des pierres et des bois...

L'auteur a voulu aller jusqu'au bout de sa colère. Il n'a pas voulu se laisser gêner par les frontières de la bienséance. Il ne recule devant aucune description, si scabreuse soit-elle. On a même l'impression qu'il a une affection particulière pour ce que les Anglais appellent "the four letter words". Les mots obscènes reviennent si fréquemment qu'ils finissent par créer une atmosphère obsessionnelle. Et ce caractère obsessionnel ne se limite pas aux mots. Tout le long de ces pages, Scott Symons reprend la même idée, la redit, la répète. Seule une véritable puissance poétique aurait pu épargner au lecteur la lassitude qui finit par l'envolopper. Et l'on en arrive à une question: S'agit-il vraiment du Canada? Il semble que ce soit plutôt une vision apocalyptique et

obsessive de la réalité que l'auteur claque sur le pays tout entier. D'ailleurs, la forme même du livre le démontre. La difficulté sinon l'impossibilité d'appréhender ce qui se passe l'auteur à une volonté d'auto-flagellation afin de fouetter et d'éveiller une sensibilité trop peu vive...

La poésie québécoise

Un jeune poète

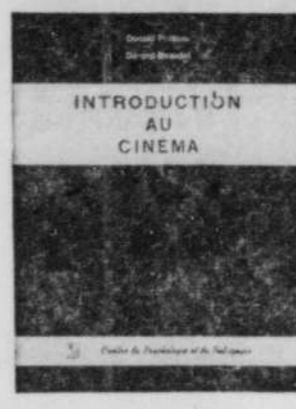
Si la poésie ressemble à la musique, c'est qu'elle tente à sa manière, de spiritualiser la vie. En pénétrant l'univers de Juan Garcia, jeune poète dont les Editions de l'Hexagone viennent de publier la première plaquette, *Alchimie du corps* (1), cette vérité première nous paraît incontestable. Il commence par imposer au monde le règne des mots, auxquels il prête d'ailleurs des pouvoirs d'exorcisme. Il en appelle à Dieu, puissance métaphysique par laquelle il entend "calmer la voix basse de l'âme". Mais cet appel à Dieu n'est, au fond, qu'une lamentation, qu'une plainte contre l'esprit que le poète a "vomi

(...) jadis le long de l'homme". C'est lui encore qui se fait l'écho de Dieu, faute de l'entendre; c'est en se levant en Lui qu'il lui confère un pouvoir salvateur. O Dieu je vous vois tous installés dans Ta Mort maintenant que le prêtre a préparé le Sang et que dans chaque temple où le soleil est clos la prière et la peur nous partagent les mains. Le titre du recueil *Alchimie du corps*, prend tout son sens dans ce poème où le corps, par une ardente recherche, ne s'incarne vraiment que dans le dépassement de

ses propres limites. Le corps devient la forme même de l'esprit. Dieu apparaît comme un mythe qui fonde les corps dans une alliance supraphysique. Mais il semble que cette entreprise n'aboutisse qu'à un retour à la terre, à la vérité charnelle du monde puisque le poète lui-même clame: Retourne en ce pays plus ample que tes plaies où parmi tant de glaïeuf et de larmes suivies tu fus avant tes yeux rendu à la Lumière et telle une saison au gré de son horaire scelle ici le procès de la terre

Par l'amour le corps découvre son propre mystère, dont la parole est la seule clé, car tout finalement se résout par le chant du poète: "Ton corps a des versants qui m'ouvrent l'infini/ là où l'on doit fermer le soleil dans les yeux/ et profond dans le sang le silence d'eau douce". Ce qui est remarquable c'est qu'à mesure que le poète avance dans la voie spirituelle, son écriture perd son éloquence première pour s'affermir et pour, en même temps, devenir plus chaleureuse, comme l'est par exemple la deuxième partie du recueil intitulée "Parler en nous": citons quelques vers de "Compagnons

INTRODUCTION AU CINÉMA



par Donald Proteau et Gérard Beaudet

Cet ouvrage, d'une conception nouvelle, est composé de fiches. Chacune d'elles est la synthèse des étapes de la réalisation d'un film à partir de sa conception en passant par les différents stades de la production pour aboutir à sa réalisation.

Les fiches proposent des plans de travail rationnels et efficaces qui mettent entre les mains des professeurs tous les éléments de nature à inciter les élèves à accomplir un travail où la recherche personnelle aura une large part.

Le cinéma étant une matière à option aux niveaux secondaire, collégial ou préuniversitaire, "Introduction au cinéma" devient l'ouvrage de base indispensable à l'étudiant dans ce domaine.

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'analyse complète de cinq films "ciné-club". Ainsi les étudiants ont à leur disposition des exemples concrets du genre de travail que les auteurs de "Introduction au cinéma" leur proposent.

"Introduction au cinéma" s'adresse également au public amateur de cinéma, en passant par celui des "ciné-clubs".

Présenté sous forme de fiches en pochette, 8 1/2 x 11. Nombreuses photographies et illustrations. Documentation bibliographique.

Une édition C.P.P. Le volume \$3.50

En vente à: La Centrale Audio-Visuelle, inc. 260 OUEST, RUE FAILLON, MONTRÉAL 10 TEL. 273-1761

NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU

COLLECTION DU CEP ou Collection économique populaire

- 1 - L'ABC de la finance par Jacques-A. Lamarche \$1.00
2 - Les Caisses populaires par Jacques-A. Lamarche \$1.00
3 - Le dessin par Roger Cardinal \$1.00
4 - Les artisans créateurs par Claude Jasmin \$1.00

Cette collection d'information se destine: a) au public en général b) aux écoles supérieures c) aux collèges en particulier

En vente chez tous les libraires et chez

LIDEC Inc. 1083, avenue Van Horne Montréal 8, P.Q. Tél. 274-6521

agence du livre français

- POÉSIE: Coll.: Les poètes contemporains: Le sentiment lui-même par Pierre Morhange \$1.60
La poésie ibérique de combat - Anthologie - par Lopez et Marrast 1.60
L'enfermer et autres poèmes par Oliven Sten 1.15
Coll.: "Poésie": Les noces suivi de Sœur de sang par Pierre Jean Jouve 1.60
Poésies par Stéphane Mallarmé 1.10
Les poésies de A.O. Barnabooth par Valéry Larbaud 1.10
Les poètes hallucinés - anthologie de la poésie fantastique - par Henri Parisot 5.15
Poésie populaire des Grecs - anthologie bilingue - (français-grec) 5.85
Poésie populaire des Turcs et des Kurdes par Chaliand 2.25
DIVERS: Pour une théorie de la production littéraire par Pierre Macherey 6.05
Journal de la vie littéraire 1964-1966 par Jacques Brenner 5.60
André Malraux ou le temps du silence par André Brincourt 3.20
8180 rue Saint-Hubert, Montréal - 271-6888

(1) Un homme rue Beaubien par René Chicoine. Cercle du livre de France, Montréal, 1967.

Les arts

Beaux-Arts

L'épanouissement de McEwen

L'exposition actuelle de McEwen peut dérouter. Elle marque la fin de la période de transition que vient de vivre McEwen et fait découvrir l'épanouissement d'une nouvelle forme de son expression.

La démarche de McEwen est celle des classiques. Il s'agit d'un registre de formes, à une dualité fondamentale dans les plans colorés.

tion qui lui est propre et inverse les positions dans l'espace. Sur le plan pictural, ce plan joue donc un rôle actif; il crée un espace pictural, produit un décalage qui sert de contrepoint aux surfaces peintes.

sur les autres et pour les compensations qu'il en résultent. Les chaudes harmonies de jaunes et rouges, de mordorés et de mauves, font partie du passé.

McEwen semble délibérément s'orienter vers la géométrie, mais la mode n'intervient pas ici. Des toiles qui datent maintenant de dix ans possèdent déjà une solide construction, avec des formes géométriques nettes et une préférence pour les carrés et les rectangles.

De sa peinture de matière, McEwen a conservé dans les penneaux extérieurs les effets de transparences mais ici la couleur est traitée de façon telle que couleur et fond deviennent interchangeables visuellement.

Laurent LAMY

DISQUES

Beethoven et Bartok

Ce n'est pas sans raison que nous recommandons des œuvres de Beethoven et de Bartok. Le premier assure la transition entre le classique et le romantisme; le deuxième considère l'atonalisme à la manière d'une fantaisie de jeunesse.

ne diffère guère de celui d'aujourd'hui, mais ce n'est pas le cas pour le piano qui avait des réserves plus faibles. C'est pourquoi, lors des interprétations des sonates pour violoncelle et piano, le pianiste doit prendre garde pour ne pas interférer, nuire à la mélodie jouée par le violoncelle.

est probante. Ce sont des chefs-d'œuvre, au souffle l'esprit triomphant de Beethoven. "Sonates pour violon et piano" (Bartok)

dix-huitième siècle, et deviennent bientôt très populaires; elles comprennent deux parties, la première lente et la seconde rapide, toutes deux bâties, comme ici, sur deux rythmes d'un seul et même thème.

"Concerto pour violon" (Beethoven)

Etvidemment, le rendement sonore de ce microillon est excellent, répond aux lois de l'équilibre imposées par l'auteur; il est plus facile, en effet, de balancer les tonalités en studio que lors d'un concert (Angel, stereo S-36384).

Ces deux sonates pour violon et piano ont été écrites en 1921 et 1922, et furent créées à Londres par la grande violoniste hongroise Jelly d'Árany, à qui l'auteur les avait dédiées. Sur ce microillon (Harmonia Mundi, HMO 30.597) enregistré sur le procédé "Gramme universelle", permettant d'être joué sur un système haute-fidélité ou stéréophonique, nous entendons Clara Bonaldi, violoniste, et Sylviane Biller, pianiste.

La qualité de l'enregistrement est exemplaire, et la présentation est fort esthétique.

"Concerto pour violon et orchestre" (Beethoven)

Chaque des faces propose une sonate pour violoncelle et piano: "Sonate No. 3 en la majeur, op. 69" et "Sonate No. 5 en ré majeur, op. 102, no. 2". Beethoven a composé cinq sonates pour violoncelle et piano; elles forment un groupe qui possède beaucoup de relief, bien que les deux premières soient des œuvres de jeunesse. La troisième, opus 69, est de caractère sombre, même si le ton signale une extrême vigueur.

On a dit que Bartok s'inspirait de Beethoven, mais il ne retient de sa technique que ce qu'elle contenait de plus dynamique; non pas le statisme des symétries, mais celui des développements. C'est pourquoi, malgré sa rigueur formelle, ses développements entraînent souvent l'impression, la spontanéité.

"Concerto pour violon" (Bartok)

Il est à noter que tous les concertos de ce compositeur, cinq avec piano et un pour le violon, datent de la première ou de la seconde période de son évolution; la plupart du temps, ils recherchent les effets décoratifs par la façon dont ils sollicitent la virtuosité des solistes, mais cette virtuosité n'est jamais exécutée en elle-même, comme ce sera le cas de certains jeux romantiques. Il a trouvé une formule, dans laquelle le piano et le violon ne jouent plus simplement le rôle de solistes accompagnés, mais deviennent fondus avec l'orchestre, tout en restant suffisamment en évidence sur le plan sonore.

La maîtrise de la folklorie (on n'ignore pas l'importance des travaux folkloriques de ce musicien moderne) aboutit à la maîtrise de la musique pure. Ces influences folkloriques se sont amenées et son art s'est universalisé.

Le "Concerto pour violon No. 2" a été composé entre août 1937 et décembre 1938. Cette pièce lui avait été commandée par le violoniste hongrois Zoltan Székely. Composée sur un traditionnel trois mouvements (c'est ce que Székely avait demandé), le deuxième marqué "andante tranquillo" est une série de six variations sur un thème lyrique; il exploite les différents genres de techniques, les deux autres mouvements se rapprochent de la forme sonate.

Le "Concerto pour violon No. 2" a été composé entre août 1937 et décembre 1938. Cette pièce lui avait été commandée par le violoniste hongrois Zoltan Székely. Composée sur un traditionnel trois mouvements (c'est ce que Székely avait demandé), le deuxième marqué "andante tranquillo" est une série de six variations sur un thème lyrique; il exploite les différents genres de techniques, les deux autres mouvements se rapprochent de la forme sonate.

"Sonates pour violoncelles" (Beethoven)

Toutefois, il faut en arriver aux deux "Sonates op. 102" (dont nous retrouvons la deuxième sur ce microillon) pour trouver ce véritable relief précédemment cité. Cette deuxième sonate, bien qu'elle soit d'un jeu plus affirmé que la première, pourrait rappeler le jeu rauque et âpre de la "Sonate à Kreutzer". Une page de deuil! Peut-être. Dans les accents accablés qui accompagnent le deuxième mouvement marqué "adagio con molto sentimento d'affetto" cette tendance au désespoir

La première sonate se compose de quatre mouvements, et nous voyons combien Bartok va plus loin que Stravinsky dans la désarticulation de l'architecture. Chacun des instruments est tour à tour en évidence. Malgré des épisodes très dissonants, nous nous dressons l'introduction de Pierre Citron, le mouvement, grâce à des séries d'accords presque impressionnistes au piano, et à de longues phrases au violon, d'un chromatisme très souple, dans une atmosphère nostalgique, laisse l'impression d'une rigueur toute classique. La deuxième sonate, composée sur deux mouvements, était celle que préférait Bartok. C'est la structure des danses de recrutement, nous dit encore l'auteur des notes, lancées en Hongrie au

Ce microillon porte l'étiquette Angel, stereo S-36380. Jacques THERIAULT

RECITAL

Vladimir Ashkenazy

Le public nombreux de la salle Wilfrid-Pelletier était son miroir; et il n'a pas refusé l'image sonore que lui présentait Vladimir Ashkenazy: un musicien qui est plutôt un poète incomparable.

Des l'attaque de la "Sonate en ré mineur, op. 31, No. 2" de Beethoven le ton de la soirée était donné: tranchant, vif, soigné, nuancé! C'est ce qui frappe d'abord. Chaque note est claire; cela à tel point qu'on les dirait découpées de la main d'un orfèvre soucieux des moindres détails. Au point qu'on redécouvre Beethoven!

La "Sonate en la majeur, op. 101" fait partie de ce que l'on appelle la troisième manière de Beethoven, période de création qui se caractérise par un renouvellement profond dans la façon de concevoir les développements. Encore là, l'interprétation d'Ashkenazy ne mentait pas: les arrêts brusques qui cédaient la place à des épisodes étranges, sortes de méditations qui laissent entrevoir de nouveaux éléments d'écriture et de langage étaient fort impressionnants. Si nous étions tentés par le deuxième mouvement, "Vivace alla Marcia", sans doute soumis à des variantes formelles quelque peu fantaisistes, le fléchissement de l'action qui teintait le mouvement suivant, "Adagio ma non troppo, con affetto", n'était pas moins ensorcelant.

En fait, ne parlons pas de la virtuosité de ce pianiste, puisqu'il la possède toute, mais signalons une sorte de vérité musicale, un chant noble et inspiré.

La deuxième partie de ce concert fut consacrée à l'interprétation de quatre scherzos de Chopin, porte flambeau d'un romantisme éveillé. Même si les applaudissements délirants de la salle, suffisant à rendre justice aux interprétations d'Ashkenazy, il est non moins intéressant de noter, comment il a contrôlé le jaillissement spontané d'une éblouissante inspiration qu'était celle de Chopin.

Vladimir Ashkenazy s'est prêt à l'euphorie de son public; à la fin, on ne comptait plus les apparitions successives imposées par l'éclatement des "bravos"; la force des applaudissements rythmiques, enfin tous ces gens au visage illuminé, toute cette masse en mouvement qui s'est levée pour l'acclamer, enfanta un climat franchement émotionnel.

Jacques THERIAULT

RADIO-TELEVISION

Du gogo au puritanisme

par André MAJOR

L'émission Age tendre est un véritable pot-pourri où le jazz à gogo, pour reprendre une parole de la chanteuse Patricia Gallant, voisine la poésie (dont nous parlerons tout à l'heure), le monologue et la présentation d'une jeune star (?) qui nous révèle ses goûts et dégoûts. Jeudi soir, le fantaisiste français Ricet Barrier nous a bien amusé avec sa chanson d'amour poussée à l'extrême et sa caricature de la chanson "à message".

Quant à Guy Lessard, nous devons avouer que ses monologues nous ont paru dénués d'originalité et même d'humour. Les Myladiés, trois jeunes filles charmantes, chantent des chansons naïves et sentimentales dont nous n'avons rien retenu, qu'elles nous le pardonnent.

Notons la présence d'un cheval blanc sur la scène. Il accompagnait Philippe Arnaud, mais se gardait bien d'ouvrir la bouche. Lui, ce qui est désolant, c'est qu'on se croit obligé de nous reciter un poème écrit par quelque jeune postulant à la poésie. De

façon générale, ces poèmes donnent une assez mauvaise idée de la véritable poésie. Mais on veut sans doute démocratiser le genre — comment savoir?

Le thème de l'émission Vivre était ce puritanisme dont on nous a tant parlé depuis quelques années. Admettons que cette maladie existe, et puis après? Evidemment, on peut considérer que le sketche d'Eugène Cloutier et le commentaire du psychiatre Camille Laurin contribuent à soulever chez les spectateurs un problème qu'ils subissent sans en être conscients.

Demain soir, aux Beaux dimanches, on pourra assister à un spectacle russe. De 20h à 20h45, Allons au cirque, les meilleurs numéros du Grand cirque de Moscou. Puis, de 20h45 à 22h, on présentera une pièce d'Anton Tchekhov, "Cet animal étrange", adaptée pour la télévision par Jean-Louis Roux et réalisée par Aimé Fourget, interprétée notamment par Dine Moussou et Jean Coutu.

LES BEAUX DIMANCHES

présentent ALLONS AU CIRQUE LE 19 FEVRIER A 20 HEURES canal 2 ET RESEAU FRANCAIS



GRAND CIRQUE DE MOSCOU

la télévision de radio-canada est à votre image

LES BEAUX DIMANCHES

présentent "CET ANIMAL ÉTRANGE" LE DIMANCHE 19 FEVRIER A 20 H. 45 canal 2 ET RESEAU FRANCAIS



AVEC JEAN COUTU

la télévision de radio-canada est à votre image

LES PRODUCTIONS SAMUEL GESSER PRESENTENT

COMPAGNIE DU 'BROADWAY' BIEN TOT A MONTREAL!

"UNE JOYEUSE SUCCESSION D'AFFRONTEMENTS. NOUS POUVONS, CETTE FOIS, ENTENDRE CE QUE DISENT MARAT ET LE MARQUIS DE SADE."



UNE COMPAGNIE DE 40 ARTISTES 24, 25, 26 fév., ven., sam., dim., 8 h. 30 p.m. \$6.00, \$5.00, \$4.00, \$3.00, \$2.50 25, 26 fév., sam., dim. Matinées à 2 h. 30 \$5.00, \$4.00, \$3.50, \$2.50, \$2.00

"UN SPECTACLE EBLOUISSANT! DU VRAI THEATRE!"

PLACE DES ARTS SALETTE WILFRID-PELLETIER

COURS D'ADMINISTRATION THEATRALE Samedi, 25 février: Benoit de Margerie: directeur du pavillon des Nations à l'EXPO Finance Samedi, 4 mars: Michel Gélinas: administrateur à la Comédie-Canadienne Établissement d'une politique de revenus Samedi, 11 mars: Benoit de Margerie: directeur du pavillon des Nations à l'EXPO publicité Samedi, 18 mars: Lucien Allen: administrateur au Théâtre du Nouveau-Monde définition de l'administrateur Samedi, 25 mars: Georges Raby: administrateur au Théâtre Populaire du Québec organisation de la tournée Pour vous inscrire, appelez à 872-2857 ou écrivez à l'ACTA 1370 est. Notre-Dame, Montréal 2 (ces cours sont organisés par le Ministère des Affaires Culturelles et l'Association Canadienne du Théâtre d'Amateurs) LIEU: Centre expérimental populaire 1203 est. Notre-Dame, Montréal HEURE: de 10 heures a.m. à 1 heure p.m. chaque samedi matin

Saleriemartal 1110 e., Sherbrooke - 845-2630 (angle Peel) Nouvelles acquisitions B. BUFFET R. BEZOMBES TOFFOLI LUN. AU SAM. — 10 A.M. À 3 P.M.

Peintre de la MAURICIE STELIO SOLE galerie libre 2100 CRESCENT 288-6080

EXPOSITION MARCEL BARBEAU galerie du siècle 1484 ouest, rue sherbrooke tel. 838-0072

Galerie Agnès Letort 1504 ouest, Sherbrooke WE. 2-8620 JEAN McEWEN PEINTURES RÉCENTES exposition TOBIASSE Peintures et gouaches récentes GALERIES WADDINGTON 1456 ouest, rue Sherbrooke Montréal

OMER DESERRÉS CARREFOUR DE L'ARTISTE Choix de PEINTURES À L'HUILE OU À L'EAU PINCEAUX PAPIERS DE COULEUR CARTON TOILE, CRAYONS INSTRUMENTS DE PRÉCISION 3 magasins pour un meilleur service 1406 SAINT-DENIS 6955 SAINT-HUBERT CENTRE D'ACHATS ROCKLAND Commandes par téléphone 288-0251

LES BEAUX DIMANCHES présentent ALLONS AU CIRQUE LE 19 FEVRIER A 20 HEURES canal 2 ET RESEAU FRANCAIS GRAND CIRQUE DE MOSCOU la télévision de radio-canada est à votre image

LES BEAUX DIMANCHES présentent "CET ANIMAL ÉTRANGE" LE DIMANCHE 19 FEVRIER A 20 H. 45 canal 2 ET RESEAU FRANCAIS AVEC JEAN COUTU la télévision de radio-canada est à votre image

LES PRODUCTIONS SAMUEL GESSER PRESENTENT COMPAGNIE DU 'BROADWAY' BIEN TOT A MONTREAL! "UNE JOYEUSE SUCCESSION D'AFFRONTEMENTS. NOUS POUVONS, CETTE FOIS, ENTENDRE CE QUE DISENT MARAT ET LE MARQUIS DE SADE." — Douglas Kerr, New York Times PETER WEISS MARAT DE SADE UNE COMPAGNIE DE 40 ARTISTES 24, 25, 26 fév., ven., sam., dim., 8 h. 30 p.m. \$6.00, \$5.00, \$4.00, \$3.00, \$2.50 25, 26 fév., sam., dim. Matinées à 2 h. 30 \$5.00, \$4.00, \$3.50, \$2.50, \$2.00 "UN SPECTACLE EBLOUISSANT! DU VRAI THEATRE!" — Douglas Watt, New York Times PLACE DES ARTS SALETTE WILFRID-PELLETIER

Une médaille de bronze pour Diane Culver, de Montréal

Denise Chrichton enlève la médaille d'or dans le slalom géant féminin au mont St-Anne

QUEBEC — Les Knights de Sarnia, Ontario, ont remporté une médaille d'or dans le basketball, hier, alors que les championnats masculins de cette discipline sportive ont pris la vedette aux Premiers Jeux d'hiver canadiens, dans la Vieille Capitale.

Les "Chevaliers" de Sarnia ayant triomphé 97 à 68 de l'université de Calgary et n'ont eu nul besoin de reprendre

la lutte pour s'assurer le championnat... et la médaille d'or, par la suite. Ils ont reçu consécutivement la médaille d'argent et Diane Culver, de Montréal, la médaille de bronze.

Dans le slalom géant masculin, la médaille d'or a été enlevée par Bob Callandine, de la Colombie-Britannique. Dave Brunet et Pierre Lebrun, suivaient dans l'ordre.

Pour revenir au basketball, les Orchids de Montréal ont

surclassé les Huskies de la Saskatchewan 79-76 alors que Ray Mischok et Chuck Smity y sont allés de 16 points chacun.

Chez les Dames, l'Alberta a vaincu l'Ontario 39-31 tandis que la Manitoba triomphait du Québec 49-44. Diane Barras a compté 12 points au profit des Québécoises.

Au hockey, dans la section B, la C.B. a écarté les Territoires du Nord-Ouest 13-3, puis l'Al-

berta a également écarté le Manitoba 10-2 dans la division A.

Au curling hier, Terre-Neuve a vaincu les T.N.O. 10-9 au 13e bout; la N.E. a vaincu l'I.P.E., l'Ontario a battu la C.B. et l'Alberta a triomphé du Yukon.

Les classements officiels étaient demeurés inchangés dans l'après-midi d'hier et se lisait comme suit:

Ontario, 45; Québec, 41; C.B., 37; Alberta, 35; Manitoba, 33; Saskatchewan, 32; Nouvelle-Écosse, 18; N.B., 13; T.N., 10; I.P.E. et T.N.O., 6; Yukon, 4.

Le pointage, selon le total des médailles récoltées, donnait le classement suivant:

Ontario, 64; Québec, 42; Manitoba, 28; Alberta, 27; C.B., 8; Saskatchewan, 7; T.N.O., 3. Les autres provinces n'avaient pas encore récolté de médaille.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un transport par S.P. Fairbanks Electric (1965) Ltd. au profit de la Banque Royale du Canada, en date du 15 février 1967, des dettes et créances, présentes et futures, ladite S.P. Fairbanks Electric (1965) Ltd. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, le 15 février 1967 sous le numéro 196811. Daté le 15 février 1967. La Banque Royale du Canada.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 127-D du Code civil de la Province de Québec, que Port-O-Matique Limitée (Incorporated) a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, P.Q., le 15 février 1967, sous le numéro 196811. Daté le 15 février 1967. La Banque Royale du Canada.

AVIS

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE QUE QUESTEEL HOLDING CORPORATION, une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au secrétaire provincial de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa Charte selon les dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal ce 15ième jour de février 1967.

MYER DEITCHER, secrétaire.

AVIS

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE QUE WESTMOUNT PLUMBING & ROOFING LTD., ayant son siège social en la Cité de Westmount, district de Montréal, s'adressera au secrétaire de la province pour obtenir la permission d'abandonner sa charte à la date qui lui plaira de fixer.

DATE à Westmount, ce 15 février 1967.

Normand LAMOUREUX, secrétaire.

AVIS

ARIE AVIV et son épouse SHOSHANA SALAMON, résidant au 3027 Chemin Bedford, Montréal, présenteront une requête pour accorder le changement de leur nom respectif à GEORGE ARATO et SUZANNE SALAMON, ainsi que le changement du nom respectif de leurs enfants GABRIEL et AJALA AVIV à GABRIEL et AGNES ARATO.

Montréal, le 7 novembre 1966.

Du Messin, Fortier, Mailhot et Tardi, Avocats des requérants, 107 rue St-Jacques, Montréal.

COUR PROVINCIALE

NO 27746

MATTHEW BOOLEY, employé d'usine, des cités et district de Montréal, demandeur, contre LEONARD SEGAL et DAME BARBARA SEGAL, tous deux de West Haven, Etat du Connecticut, un des Etats unis d'Amérique, défendeurs.

Il est ordonné aux défendeurs LEONARD SEGAL et DAME BARBARA SEGAL, à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 15 février 1967.

Wilfrid LEFEBVRE greffier adjoint C.P.M.

COUR PROVINCIALE

NO 30731

LEO GOLD, marchand des cités et district de Montréal, et DAME LOUISELLE FRASER, épouse séparée de biens de Gilles Viel, marchande de la Cité de Repentigny, district de Montréal, faisant affaires, en qualité de co-propriétaire, sous les noms et raisons sociales de CLARK AUTO REG-D, demandeurs, contre JOHN STUART MITCHELL, domicilié et résidant au 5487, 11ième Avenue, Rosemont, district de Montréal.

Il est ordonné au défendeur JOHN STUART MITCHELL, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 15 février 1967.

Wilfrid LEFEBVRE greffier adjoint C.P.M.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le 15 février 1967, sous le numéro 1967245, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cessant et transport par Residential Products Limited, à la Banque de la Nouvelle-Écosse, une banque canadienne, et comptes de livres, actifs ou futurs de ladite Residential Products Limited. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 127(1) du Code civil de la province de Québec.

Ce 15e jour de février 1967. La Banque de la Nouvelle-Écosse.

QUESTEEL HOLDINGS CORPORATION

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE QUE QUESTEEL HOLDING CORPORATION, une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au secrétaire provincial de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa Charte selon les dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal ce 15ième jour de février 1967.

MYER DEITCHER, secrétaire.

VILLE DE ST-BRUNO

Comté de Verchères

SOUSSIONS

Construction d'une piscine publique

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "SOUSSIONS" et adressées au soumissionnaire jusqu'à 5 heures P.M. le 27 février 1967, pour la construction d'une piscine publique.

Le projet comprend la fourniture des matériaux, de l'outillage et de la main-d'oeuvre nécessaires à la réalisation de la piscine et les accessoires y afférents.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par l'ingénieur de la municipalité, 1585 rue Montarville, St-Bruno, duquel on obtiendra les formules de même que les plans et devis moyennant un dépôt de \$50.00 en argent ou en chèque visé. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis dans les six (6) jours qui suivront la réception des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la municipalité de St-Bruno, pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni à encourir frais d'aucune sorte envers les ou les soumissionnaires.

Gaston MARTINEAU, ingénieur, Hôtel de Ville, 1585 rue Montarville, St-Bruno, Qué.

VILLE DE ST-BRUNO

Comté de Verchères

SOUSSIONS

Construction d'un chalet de piscine publique

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "SOUSSIONS" et adressées au soumissionnaire jusqu'à 5 heures P.M. le 27 février 1967, pour la construction d'un chalet de piscine publique.

Le projet comprend la fourniture des matériaux de l'outillage et de la main-d'oeuvre à la réalisation du chalet.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par l'ingénieur de la municipalité, 1585 rue Montarville, St-Bruno, duquel on obtiendra les formules de même que les plans et devis moyennant un dépôt de \$50.00 en argent ou en chèque visé. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis dans les six (6) jours qui suivront la réception des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la municipalité de St-Bruno, pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni à encourir frais d'aucune sorte envers les ou les soumissionnaires.

Gaston MARTINEAU, ingénieur, Hôtel de Ville, 1585 rue Montarville, St-Bruno, Qué.

COUR SUPERIEURE

NO 12,161 ex parte

DAME WILLIAM ANN LEONARD, veuve non mariée de William Scott, résidant à 6325, 3ième Avenue, Rosemont, à Montréal, dans le district de Montréal, requérante, contre CYRILLE TANGUY et son épouse commune de biens, IRENE GAUTHIER, tous deux de domicile inconnu, intimés.

AVIS

PAR ORDRE DE LA COUR: AVIS est donné à CYRILLE TANGUY et à IRENE GAUTHIER, intimés, selon un jugement de la Cour supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier numéro 12,161. Ex parte, en date du 15 février 1967, que l'avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code civil de la province de Québec a été déposé au bureau du protonotaire. Ledit avis de 60 jours concerne un emplacement connu et désigné comme étant le lot 134-83 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Hubert, cité de Chambly et le lot 134-Pie S.O. 66 auxdits plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Hubert, comté de Chambly et le lot 134-Pie S.O. 66 auxdits plan et livre de renvoi officiels. Avec toutes constructions et grèges et notamment une maison portant le numéro civique 5640 rue Kimber.

Selon ce avis si vous ne répondez pas en dedans de 60 jours de la date du dernier des avis au défaut décrit dans ledit avis ci-haut mentionné DAME WILLIAM ANN LEONARD deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, le 15 février 1967.

PIERRE ROCH protonotaire adjoint c.s.m.

COUR SUPERIEURE

NO 12,161 ex parte

DAME WILLIAM ANN LEONARD, veuve non mariée de William Scott, résidant à 6325, 3ième Avenue, Rosemont, à Montréal, dans le district de Montréal, requérante, contre CYRILLE TANGUY et son épouse commune de biens, IRENE GAUTHIER, tous deux de domicile inconnu, intimés.

AVIS

PAR ORDRE DE LA COUR: AVIS est donné à CYRILLE TANGUY et à IRENE GAUTHIER, intimés, selon un jugement de la Cour supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier numéro 12,161. Ex parte, en date du 15 février 1967, que l'avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code civil de la province de Québec a été déposé au bureau du protonotaire. Ledit avis de 60 jours concerne un emplacement connu et désigné comme étant le lot 134-83 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Hubert, cité de Chambly et le lot 134-Pie S.O. 66 auxdits plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Hubert, comté de Chambly et le lot 134-Pie S.O. 66 auxdits plan et livre de renvoi officiels. Avec toutes constructions et grèges et notamment une maison portant le numéro civique 5640 rue Kimber.

Selon ce avis si vous ne répondez pas en dedans de 60 jours de la date du dernier des avis au défaut décrit dans ledit avis ci-haut mentionné DAME WILLIAM ANN LEONARD deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, le 15 février 1967.

PIERRE ROCH protonotaire adjoint c.s.m.

COUR SUPERIEURE

NO 12,161 ex parte

DAME WILLIAM ANN LEONARD, veuve non mariée de William Scott, résidant à 6325, 3ième Avenue, Rosemont, à Montréal, dans le district de Montréal, requérante, contre CYRILLE TANGUY et son épouse commune de biens, IRENE GAUTHIER, tous deux de domicile inconnu, intimés.

AVIS

PAR ORDRE DE LA COUR: AVIS est donné à CYRILLE TANGUY et à IRENE GAUTHIER, intimés, selon un jugement de la Cour supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier numéro 12,161. Ex parte, en date du 15 février 1967, que l'avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code civil de la province de Québec a été déposé au bureau du protonotaire. Ledit avis de 60 jours concerne un emplacement connu et désigné comme étant le lot 134-83 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Hubert, cité de Chambly et le lot 134-Pie S.O. 66 auxdits plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Hubert, comté de Chambly et le lot 134-Pie S.O. 66 auxdits plan et livre de renvoi officiels. Avec toutes constructions et grèges et notamment une maison portant le numéro civique 5640 rue Kimber.

Selon ce avis si vous ne répondez pas en dedans de 60 jours de la date du dernier des avis au défaut décrit dans ledit avis ci-haut mentionné DAME WILLIAM ANN LEONARD deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, le 15 février 1967.

PIERRE ROCH protonotaire adjoint c.s.m.

COUR SUPERIEURE

NO 12,161 ex parte

DAME WILLIAM ANN LEONARD, veuve non mariée de William Scott, résidant à 6325, 3ième Avenue, Rosemont, à Montréal, dans le district de Montréal, requérante, contre CYRILLE TANGUY et son épouse commune de biens, IRENE GAUTHIER, tous deux de domicile inconnu, intimés.

AVIS

PAR ORDRE DE LA COUR: AVIS est donné à CYRILLE TANGUY et à IRENE GAUTHIER, intimés, selon un jugement de la Cour supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier numéro 12,161. Ex parte, en date du 15 février 1967, que l'avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code civil de la province de Québec a été déposé au bureau du protonotaire. Ledit avis de 60 jours concerne un emplacement connu et désigné comme étant le lot 134-83 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Hubert, cité de Chambly et le lot 134-Pie S.O. 66 auxdits plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Hubert, comté de Chambly et le lot 134-Pie S.O. 66 auxdits plan et livre de renvoi officiels. Avec toutes constructions et grèges et notamment une maison portant le numéro civique 5640 rue Kimber.

Selon ce avis si vous ne répondez pas en dedans de 60 jours de la date du dernier des avis au défaut décrit dans ledit avis ci-haut mentionné DAME WILLIAM ANN LEONARD deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, le 15 février 1967.

PIERRE ROCH protonotaire adjoint c.s.m.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR PROVINCIALE

NO 09278

FEDERLITY PHENIX INSURANCE COMPANY, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires pour la province de Québec, à la Place Ville-Marie, cité et district de Montréal, demanderesse, contre GEORGES EDOUARD TREMBLAY, résidant au 1144 Villieray app. 306, Montréal, défendeur.

Il est ordonné au défendeur GEORGES EDOUARD TREMBLAY, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 15 février 1967.

Wilfrid LEFEBVRE greffier adjoint C.P.M.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR PROVINCIALE

NO 09278

FEDERLITY PHENIX INSURANCE COMPANY, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires pour la province de Québec, à la Place Ville-Marie, cité et district de Montréal, demanderesse, contre GEORGES EDOUARD TREMBLAY, résidant au 1144 Villieray app. 306, Montréal, défendeur.

Il est ordonné au défendeur GEORGES EDOUARD TREMBLAY, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 15 février 1967.

Wilfrid LEFEBVRE greffier adjoint C.P.M.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR PROVINCIALE

NO 09278

FEDERLITY PHENIX INSURANCE COMPANY, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires pour la province de Québec, à la Place Ville-Marie, cité et district de Montréal, demanderesse, contre GEORGES EDOUARD TREMBLAY, résidant au 1144 Villieray app. 306, Montréal, défendeur.

Il est ordonné au défendeur GEORGES EDOUARD TREMBLAY, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 15 février 1967.

Wilfrid LEFEBVRE greffier adjoint C.P.M.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR PROVINCIALE

NO 09278

FEDERLITY PHENIX INSURANCE COMPANY, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires pour la province de Québec, à la Place Ville-Marie, cité et district de Montréal, demanderesse, contre GEORGES EDOUARD TREMBLAY, résidant au 1144 Villieray app. 306, Montréal, défendeur.

Il est ordonné au défendeur GEORGES EDOUARD TREMBLAY, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 15 février 1967.

Wilfrid LEFEBVRE greffier adjoint C.P.M.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR PROVINCIALE

NO 09278

FEDERLITY PHENIX INSURANCE COMPANY, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires pour la province de Québec, à la Place Ville-Marie, cité et district de Montréal, demanderesse, contre GEORGES EDOUARD TREMBLAY, résidant au 1144 Villieray app. 306, Montréal, défendeur.

Il est ordonné au défendeur GEORGES EDOUARD TREMBLAY, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 15 février 1967.

Wilfrid LEFEBVRE greffier adjoint C.P.M.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR PROVINCIALE

NO 09278

FEDERLITY PHENIX INSURANCE COMPANY, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires pour la province de Québec, à la Place Ville-Marie, cité et district de Montréal, demanderesse, contre GEORGES EDOUARD TREMBLAY, résidant au 1144 Villieray app. 306, Montréal, défendeur.

Il est ordonné au défendeur GEORGES EDOUARD TREMBLAY, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 15 février 1967.

Wilfrid LEFEBVRE greffier adjoint C.P.M.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR PROVINCIALE

NO 09278

FEDERLITY PHENIX INSURANCE COMPANY, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires pour la province de Québec, à la Place Ville-Marie, cité et district de Montréal, demanderesse, contre GEORGES EDOUARD TREMBLAY, résidant au 1144 Villieray app. 306, Montréal, défendeur.

Il est ordonné au défendeur GEORGES EDOUARD TREMBLAY, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 15 février 1967.

Wilfrid LEFEBVRE greffier adjoint C.P.M.

AVIS LEGAL

AVIS est par les présentes donné, que le 28 février 1967, à 10:00 de l'avant-midi, en l'étude de Me Jean Guillet, notaire, au numéro 2933 rue Masson, en la Cité de Montréal l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession de feu MYRON GENGALO, sera vendu aux enchères par Me JEAN GUILLET, notaire, commis nommé à cet effet en vertu d'un jugement rendu par l'honorable juge Paul Langlois, de la Cour supérieure du district de Montréal, le 31 janvier 1967 et portant le numéro 5115 des dossiers de ladite Cour (tutelle), savoir: — Un emplacement ayant front sur la rue Hutchison, en la Cité de Montréal, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro CINQUANTE-DEUX de la subdivision du lot numéro UN de la resubdivision officielle du lot original numéro DOUZE (12-1 N.W. Pl.52) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporated de la Côte-St-Louis, mesurant vingt-cinq pieds de largeur sur une profondeur de cent trois pieds dans sa ligne sud-est et de cent deux pieds et quatre dixièmes de pied dans sa ligne nord-ouest, mesurant anglaise et plus ou moins; et borné en front par la rue Hutchison, en la Cité de Montréal, mesurant anglaise et plus ou moins; et borné à l'ouest et au sud-est par le résidu dudit lot 12-1-52, de l'autre côté au nord-ouest par le lot no. 12-1-52-2 et en arrière par la ligne de division entre la Cité de Montréal et la Cité d'Outremont, la tout audit plan.

Avec une maison dessus construite portant les numéros 4842, 4844 et 4846 de ladite rue Hutchison en la Cité de Montréal, dont les murs nord-ouest et sud-est sont mitoyens.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous droits y inhérents, servitudes y attachées et garnitures électriques y installées, sans exception ni réserve et plus spécialement avec une servitude réciproque de vue et de lumière créée aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1051-689.

La mise à prix sera de VINGT ET UN MILLE DOLLARS (\$21,000.00).

Toute personne désirant enchérir par ladite vente sera requise de déposer entre les mains du commis, avec sa première enchère, la somme de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000.00), en espèces ou par chèque visé, tiré sur une banque à charte, payable à l'ordre du commis, à défaut de quoi son enchère ne sera pas acceptée.

Le cahier des charges et conditions de la vente pourra être examiné au bureau de Me Jean Guillet, notaire, à 2933 rue Masson, Montréal.

MONTREAL, ce 16 février 1967.

JEAN GUILLET, notaire

AVIS LEGAL

AVIS est par les présentes donné, que le 28 février 1967, à 10:00 de l'avant-midi, en l'étude de Me Jean Guillet, notaire, au numéro 2933 rue Masson, en la Cité de Montréal l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession de feu MYRON GENGALO, sera vendu aux enchères par Me JEAN GUILLET, notaire, commis nommé à cet effet en vertu d'un jugement rendu par l'honorable juge Paul Langlois, de la Cour supérieure du district de Montréal, le 31 janvier 1967 et portant le numéro 5115 des dossiers de ladite Cour (tutelle), savoir: — Un emplacement ayant front sur la rue Hutchison, en la Cité de Montréal, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro CINQUANTE-DEUX de la subdivision du lot numéro UN de la resubdivision officielle du lot original numéro DOUZE (12-1 N.W. Pl.52) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporated de la Côte-St-Louis, mesurant vingt-cinq pieds de largeur sur une profondeur de cent trois pieds dans sa ligne sud-est et de cent deux pieds et quatre dixièmes de pied dans sa ligne nord-ouest, mesurant anglaise et plus ou moins; et borné en front par la rue Hutchison, en la Cité de Montréal, mesurant anglaise et plus ou moins; et borné à l'ouest et au sud-est par le résidu dudit lot 12-1-52, de l'autre côté au nord-ouest par le lot no. 12-1-52-2 et en arrière par la ligne de division entre la Cité de Montréal et la Cité d'Outremont, la tout audit plan.

Avec une maison dessus construite portant les numéros 4842, 4844 et 4846 de ladite rue Hutchison en la Cité de Montréal, dont les murs nord-ouest et sud-est sont mitoyens.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous droits y inhérents, servitudes y attachées et garnitures électriques y installées, sans exception ni réserve et plus spécialement avec une servitude réciproque de vue et de lumière créée aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1051-689.

La mise à prix sera de VINGT ET UN MILLE DOLLARS (\$21,000.00).

Toute personne désirant enchérir par ladite vente sera requise de déposer entre les mains du commis, avec sa première enchère, la somme de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000.00), en espèces ou par chèque visé, tiré sur une banque à charte, payable à l'ordre du commis, à défaut de quoi son enchère ne sera pas acceptée.

Le cahier des charges et conditions de la vente pourra être examiné au bureau de Me Jean Guillet, notaire, à 2933 rue Masson, Montréal.

MONTREAL, ce 16 février 1967.

JEAN GUILLET, notaire

AVIS LEGAL

AVIS est par les présentes donné, que le 28 février 1967, à 10:00 de l'avant-midi, en l'étude de Me Jean Guillet, notaire, au numéro 2933 rue Masson, en la Cité de Montréal l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession de feu MYRON GENGALO, sera vendu aux enchères par Me JEAN GUILLET, notaire, commis nommé à cet effet en vertu d'un jugement rendu par l'honorable juge Paul Langlois, de la Cour supérieure du district de Montréal, le 31 janvier 1967 et portant le numéro 5115 des dossiers de ladite Cour (tutelle), savoir: — Un emplacement ayant front sur la rue Hutchison, en la Cité de Montréal, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro CINQUANTE-DEUX de la subdivision du lot numéro UN de la resubdivision officielle du lot original numéro DOUZE (12-1 N.W. Pl.52) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporated de la Côte-St-Louis, mesurant vingt-cinq pieds de largeur sur une profondeur de cent trois pieds dans sa ligne sud-est et de cent deux pieds et quatre dixièmes de pied dans sa ligne nord-ouest, mesurant anglaise et plus ou moins; et borné en front par la rue Hutchison, en la Cité de Montréal, mesurant anglaise et plus ou moins; et borné à l'ouest et au sud-est par le résidu dudit lot 12-1-52, de l'autre côté au nord-ouest par le lot no. 12-1-52-2 et en arrière par la ligne de division entre la Cité de Montréal et la Cité d'Outremont, la tout audit plan.

Avec une maison dessus construite portant les numéros 4842, 4844 et 4846 de ladite rue Hutchison en la Cité de Montréal, dont les murs nord-ouest et sud-est sont mitoyens.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous droits y inhérents, servitudes y attachées et garnitures électriques y installées, sans exception ni réserve et plus spécialement avec une servitude réciproque de vue et de lumière créée aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1051-689.

La mise à prix sera de VINGT ET UN MILLE DOLLARS (\$21,000.00).

Toute personne désirant enchérir par ladite vente sera requise de déposer entre les mains du commis, avec sa première enchère, la somme de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000.00), en espèces ou par chèque visé, tiré sur une banque à charte, payable à l'ordre du commis, à défaut de quoi son enchère ne sera pas acceptée.

Le cahier des charges et conditions de la vente pourra être examiné au bureau de Me Jean Guillet, notaire, à 2933 rue Masson, Montréal.

MONTREAL, ce 16 février 1967.

JEAN GUILLET, notaire

AVIS LEGAL

AVIS est par les présentes donné, que le 28 février 1967, à 10:00 de l'avant-midi, en l'étude de Me Jean Guillet, notaire, au numéro 2933 rue Masson, en la Cité de Montréal l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession de feu MYRON GENGALO, sera vendu aux enchères par Me JEAN GUILLET, notaire, commis nommé à cet effet en vertu d'un jugement rendu par l'honorable juge Paul Langlois, de la Cour supérieure du district de Montréal, le 31 janvier 1967 et portant le numéro 5115 des dossiers de ladite Cour (tutelle), savoir: — Un emplacement ayant front sur la rue Hutchison, en la Cité de Montréal, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro CINQUANTE-DEUX de la subdivision du lot numéro UN de la resubdivision officielle du lot original numéro DOUZE (12-1 N.W. Pl.52) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporated de la Côte-St-Louis, mesurant vingt-cinq pieds de largeur sur une profondeur de cent trois pieds dans sa ligne sud-est et de cent deux pieds et quatre dixièmes de pied dans sa ligne nord-ouest, mesurant anglaise et plus ou moins; et borné en front par la rue Hutchison, en la Cité de Montréal, mesurant anglaise et plus ou moins; et borné à l'ouest et au sud-est par le résidu dudit lot 12-1-52, de l'autre côté au nord-ouest par le lot no. 12-1-52-2 et en arrière par la ligne de division entre la Cité de Montréal et la Cité d'Outremont, la tout audit plan.

Avec une maison dessus construite portant les numéros 4842, 4844 et 4846 de ladite rue Hutchison en la Cité de Montréal, dont les murs nord-ouest et sud-est sont mitoyens.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous droits y inhérents, servitudes y attachées et garnitures électriques y installées, sans exception ni réserve et plus spécialement avec une servitude réciproque de vue et de lumière créée aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1051-689.

La mise à prix sera de VINGT ET UN MILLE DOLLARS (\$21,000.00).

Toute personne désirant enchérir par ladite vente sera requise de déposer entre les mains du commis, avec sa première enchère, la somme de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000.00), en espèces ou par chèque visé, tiré sur une banque à charte, payable à l'ordre du commis, à défaut de quoi son enchère ne sera pas acceptée.

Le cahier des charges et conditions de la vente pourra être examiné au bureau de Me Jean Guillet, notaire, à 2933 rue Masson, Montréal.

MONTREAL, ce 16 février 1967.

JEAN GUILLET, notaire

AVIS LEGAL

AVIS est par les présentes donné, que le 28 février 1967, à 10:00 de l'avant-midi, en l'étude de Me Jean Guillet, notaire, au numéro 2933 rue Masson, en la Cité de Montréal l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession de feu MYRON GENGALO, sera vendu aux enchères par Me JEAN GUILLET, notaire, commis nommé à cet effet en vertu d'un jugement rendu par l'honorable juge Paul Langlois, de la Cour supérieure du district de Montréal, le 31 janvier 1967 et portant le numéro 5115 des dossiers de ladite Cour (tutelle), savoir: — Un emplacement ayant front sur la rue Hutchison, en la Cité de Montréal, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro CINQUANTE-DEUX de la subdivision du lot numéro UN de la resubdivision officielle du lot original numéro DOUZE (12-1 N.W. Pl.52) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporated de la Côte-St-Louis, mesurant vingt-cinq pieds de largeur sur une profondeur de cent trois pieds dans sa ligne sud-est et de cent deux pieds et quatre dixièmes de pied dans sa ligne nord-ouest, mesurant anglaise et plus ou moins; et borné en front par la rue Hutchison, en la Cité de Montréal, mesurant anglaise et plus ou moins; et borné à l'ouest et au sud-est par le résidu dudit lot 12-1-52, de l'autre côté au nord-ouest par le lot no. 12-1-52-2 et en arrière par la ligne de division entre la Cité de Montréal et la Cité d'Outremont, la tout audit plan.

Avec une maison dessus construite portant les numéros 4842, 4844 et 4846 de ladite rue Hutchison en la Cité de Montréal, dont les murs nord-ouest et sud-est sont mitoyens.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous droits y inhérents, servitudes y attachées et garnitures électriques y installées, sans exception ni réserve et plus spécialement avec une servitude réciproque de vue et de lumière créée aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1051-689.

La mise à prix sera de VINGT ET UN MILLE DOLLARS (\$21,000.00).

Toute personne désirant enchérir par ladite vente sera requise de déposer entre les mains du commis, avec sa première enchère, la somme de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000.00), en espèces ou par chèque visé, tiré sur une banque à charte, payable à l'ordre du commis, à défaut de quoi son enchère ne sera pas acceptée.

Le cahier des charges et conditions de la vente pourra être examiné au bureau de Me Jean Guillet, notaire, à 2933 rue Masson, Montréal.

MONTREAL, ce 16 février 1967.

JEAN GUILLET, notaire

AVIS LEGAL

AVIS est par les présentes donné, que le 28 février 1967, à 10:00 de l'avant-midi, en l'étude de Me Jean Guillet, notaire, au numéro 2933 rue Masson, en la Cité de Montréal l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession de feu MYRON GENGALO, sera vendu aux enchères par Me JEAN GUILLET, notaire, commis nommé à cet effet en vertu d'un jugement rendu par l'honorable juge Paul Langlois, de la Cour supérieure du district de Montréal, le 31 janvier 1967 et portant le numéro 5115 des dossiers de ladite Cour (tutelle), savoir: — Un emplacement ayant front sur la rue Hutchison, en la Cité de Montréal, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro CINQUANTE-DEUX de la subdivision du lot numéro UN de la resubdivision officielle du lot original numéro DOUZE (12-1 N.W. Pl.52) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporated de la Côte-St-Louis, mesurant vingt-cinq pieds de largeur sur une profondeur de cent trois pieds dans sa ligne sud-est et de cent deux pieds et quatre dixièmes de pied dans sa ligne nord-ouest, mesurant anglaise et plus ou moins; et borné en front par la rue Hutchison, en la Cité de Montréal, mesurant anglaise et plus ou moins; et borné à l'ouest et au sud-est par le résidu dudit lot 12-1-52, de l'autre côté au nord-ouest par le lot no. 12-1-52-2 et en arrière par la ligne de division entre la Cité de Montréal et la Cité d'Outremont, la tout audit plan.

Avec une maison dessus construite portant les numéros 4842, 4844 et 4846 de ladite rue Hutchison en la Cité de Montréal, dont les murs nord-ouest et sud-est sont mitoyens.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous droits y inhérents, servitudes y attachées et garnitures électriques y installées, sans exception ni réserve et plus spécialement avec une servitude réciproque de vue et de lumière créée aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1

Les Canadiens vont affronter une équipe chambardée par Abel

DETROIT — Les Red Wings de Detroit feront appel ce soir à quatre de leurs protégés des Hornets de Pittsburgh...

Les Hawks qui possèdent une avance de 16 points en tête du circuit, ont enregistré un gain de 5-1 aux dépens de Detroit jeudi soir.

Sid Abel aurait l'intention de garder Roger Crozier sur le banc en fin de semaine, car il a alloué 11 buts dans ses deux derniers matches.

Il a par conséquent annoncé que les joueurs suivants n'évolueraient pas ce soir: Andy Bathgate, Pete Goegan, Val Fonteyne, Pete Mahovich et le gardien substitut Hank Bassen.

Abel a fait appel aux services de Bob Wall, Ted Taylor, Craig Cameron et George Gardner. Ce dernier pourrait même évoluer à la place de Roger Crozier, ce soir.

Dans les autres matches de fin de semaine, les Bruins visent les Leafs à Toronto dans la soirée tandis que Chicago affronte New York en matinée.

Si les Rangers ne peuvent mettre fin à la série des Hawks en fin de semaine, ces derniers prendront une avance d'au moins 18 points au premier rang dans leur tentative de finir au sommet pour la première fois depuis 1926.

Chef pilote Toe Blake a tenu un exercice pour ses Canadiens hier, à la suite de leur revers de 5-1 aux mains des Bruins la veille.

John Ferguson sera encore absent de l'alignement en raison de sa suspension de trois matches par la direction du circuit.

Chez les Leafs, la défense Duane Rupp retournera à Rochester, de la LAH, tandis que Kent Douglas devrait revenir de Tulsa, de la LCP, afin de remplacer le blessé Bobby Baun.

Les Leafs tenteront de remporter leur troisième victoire successive, car ils ne sont plus qu'à deux points des Canadiens, installés au troisième rang du circuit.

SUTTON — Quatre rinks étaient sur un pied d'égalité, hier soir, à l'issue de la troisième ronde des championnats provinciaux de curling de la Légion Canadienne.

Les champions provinciaux disputeront à North Bay la finale canadienne. Les équipes qui étaient à égalité au premier rang hier soir, étaient: North Bay, Prescott, Gravenhurst et Port Hope.



Le gardien Roger Crozier, des Red Wings de Detroit, pourrait ne pas évoluer, ce soir, alors que les joueurs de Sid Abel rendront visite aux Canadiens, au Forum.

Ligue Nationale table with columns: P.J., G., P., N., B.P., B.C., Pts. Rows include Chicago, New York, Montréal, Toronto, Détroit, Boston.

HOCKEY EN BREF...

Le secrétaire des courses à Blue Bonnets Bill Black et Georges Giguère, qui détiennent le même titre à Richelieu, sont présentement à la recherche de talents à Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke.

CLASSEMENT

Table showing league standings for LIGUE AMERICAINNE (DIVISION EST and OUEST) and LIGUE JR 'A' NANTARIO.

Blake et Lecavalier, au 6e tournoi bantam

Hector "Toe" Blake, pilote du club de hockey Canadien qui tout récemment était nommé l'instructeur par excellence de l'année en 1966, a accepté l'invitation des dirigeants du 6e Tournoi international de hockey bantam.

Les organisateurs du tournoi tentent présentement de s'assurer la présence des deux autres membres de la fameuse ligne du "Punch" pour l'ouverture soit Elmer Lach et Maurice Richard.

Sieff sera le directeur chez Cooper

LONDRES — L'ancien coureur automobile britannique, Jonathan Sieff, héritier de Marks and Spencer, le grand magasin à succursales, a pris la direction de l'usine de voitures de course Cooper et de son équipe de pilotes.

Torres est accrédité

NEW YORK — La Commission athlétique de l'Etat de New York a rayé le nom du poids moyen Jose Torres de la liste des blessés et lui a remis sa licence de boxe.

Treize pays sont inscrits

DEVENTER — Les 25èmes championnats du monde de patinage féminin se déroulent aujourd'hui et demain sur la piste artificielle de 400 mètres de Deventer (Hollande).

Gomez devient confédéré

Le Québec Thoroughbred Racing Club tiendra sa première réunion de l'année mardi le 21 février, à la piste Blue Bonnets, à compter de huit heures u.m.

Roca se retire!

MEXICO — L'arrière gauche mexicain Jose Antonio Roca, le "Stanley Matthews" mexicain, a déclaré de remiser ses chaussures à Chamrousse après vingt ans de football actif.

L'Ouest pourrait gagner le titre au Diamond "D"

Si les performances revêtent quelque signification, ce sera un rink de l'Alberta, de la Colombie-Britannique ou de la Saskatchewan qui remportera cette année les championnats de curling féminin Dominion Diamond "D".

Nouvelle confusion à Chamrousse! Les Autrichiens boudent encore

CHAMROUSSE — Alors que la situation semblait à l'apaisement, vendredi après-midi à Chamrousse, après que MM. Martel et Héraud eurent annoncé que les fédérations autrichienne et suisse seraient vraisemblablement représentées dans les épreuves alpines de Chamrousse, après leur départ précipité, jeudi après-midi, une déclaration de dirigeants autrichiens semble avoir décliné une nouvelle fois le climat qui revenait à l'optimisme.

En effet, tandis que les Suisses annonçaient l'arrivée ce matin de quatre coureurs emmenés par Willy Favre, les Autrichiens de leur côté mettaient fin, par une déclaration sans ambiguïté, aux espoirs des organisateurs français d'accueillir de nouveaux concurrents autrichiens cette semaine à Chamrousse.

Larry Mickey remplacera Rod Gilbert

NEW YORK — Les Rangers de New York de la ligue Nationale de hockey ont appelé hier Larry Mickey de leur club ferme de la ligue Centrale, Omaha, Mickey remplacera Rod Gilbert, en fin de semaine, dans la série New York-Chicago.

Record battu

MOSCOU — Le Soviétique Fyodor Pankratov a battu la meilleure performance mondiale en salle sur 60 mètres dans le temps de 64.10.

Record battu

MOSCOU — Le Soviétique Fyodor Pankratov a battu la meilleure performance mondiale en salle sur 60 mètres dans le temps de 64.10.

Roca se retire!

MEXICO — L'arrière gauche mexicain Jose Antonio Roca, le "Stanley Matthews" mexicain, a déclaré de remiser ses chaussures à Chamrousse après vingt ans de football actif.

L'Ouest pourrait gagner le titre au Diamond "D"

Si les performances revêtent quelque signification, ce sera un rink de l'Alberta, de la Colombie-Britannique ou de la Saskatchewan qui remportera cette année les championnats de curling féminin Dominion Diamond "D".

ces données par M. Klee, président de la fédération autrichienne, M. Martel ajoutait: "Je ne sais pas penser. Mais il reste la possibilité que M. Hoppichler n'ait pu rentrer en contact avec M. Klee, après que celui-ci nous eut fait cette promesse".

Retour des Suisses!

M. Honoré Bonnet, le directeur de l'équipe de France était, quant à lui, nettement moins surpris: "Les Autrichiens ont fait plus de mille kilomètres pour se rendre à Bad Gastein à Chamrousse. A peine reposés, ils sont repartis en Autriche, et maintenant on voudrait qu'ils reviennent à Chamrousse. On se demande pourquoi, pour "prendre une bonne raclée" peut-être, en raison de leur état de fatigue..."

Surprise

Ainsi, le colonel Crespin et M. Maurice Martel, qui rendaient visite à l'équipe de France, dans son hôtel de Chamrousse, se sont déclarés "extrêmement surpris" d'un nouveau revirement des Autrichiens, en prenant connaissance de l'information de l'Agence France Presse, selon laquelle M. Fritz Hoppichler, directeur de l'équipe, et le secrétaire de la fédération autrichienne, n'envisageaient aucunement de faire faire demi-tour aux skieurs qui quittent Chamrousse jeudi.

Tandis que le colonel Crespin déclarait: "Nous avions pourtant les plus grands raisons de croire au retour des Autrichiens, après les assurances données par M. Klee, président de la fédération autrichienne, M. Martel ajoutait: "Je ne sais pas penser. Mais il reste la possibilité que M. Hoppichler n'ait pu rentrer en contact avec M. Klee, après que celui-ci nous eut fait cette promesse".

Torres est accrédité

NEW YORK — La Commission athlétique de l'Etat de New York a rayé le nom du poids moyen Jose Torres de la liste des blessés et lui a remis sa licence de boxe.

Larry Mickey remplacera Rod Gilbert

NEW YORK — Les Rangers de New York de la ligue Nationale de hockey ont appelé hier Larry Mickey de leur club ferme de la ligue Centrale, Omaha, Mickey remplacera Rod Gilbert, en fin de semaine, dans la série New York-Chicago.

Record battu

MOSCOU — Le Soviétique Fyodor Pankratov a battu la meilleure performance mondiale en salle sur 60 mètres dans le temps de 64.10.

Roca se retire!

MEXICO — L'arrière gauche mexicain Jose Antonio Roca, le "Stanley Matthews" mexicain, a déclaré de remiser ses chaussures à Chamrousse après vingt ans de football actif.

L'Ouest pourrait gagner le titre au Diamond "D"

Si les performances revêtent quelque signification, ce sera un rink de l'Alberta, de la Colombie-Britannique ou de la Saskatchewan qui remportera cette année les championnats de curling féminin Dominion Diamond "D".

La confusion renaissait donc à Chamrousse toutefois, le docteur Héraud faisait le point de la situation, à la Roche Béranger, à quelques kilomètres de Chamrousse.

En ce qui concerne les autres équipes, des démarches sont en cours et nous attendons encore la réponse officielle des fédérations autrichienne et allemande.

Nombreuses réactions

La presse crie à l'incompétence... Toute la presse parisienne évoquait hier matin, en première page, avec photos à l'appui, ce que certains appellent "l'affaire de Chamrousse", d'autres "le scandale" de Chamrousse, au cours duquel les équipes de ski d'Allemagne, d'Autriche, et de Suisse ont regagné leur pays pour protester contre les conditions d'hébergement qui leur étaient faites.

Le Parisien Libéré (quotidien d'informations): "Des suites seront certainement données à l'affaire de Chamrousse. Il ne peut en être autrement. (...) Ce sera donc rendre justice à la cause des Jeux que de prendre les mesures qui s'imposent. Que ce soit par oui ou non, le comité d'organisation doit désormais être encadré par des gens compétents, car un camouflet comme celui qui vient de recevoir la France à Chamrousse, aurait pu être évité. La leçon est donc très dure. Mais partant du principe selon lequel il n'y a que les leçons qui coûtent qui profitent, l'affront que tous les Français présents à Chamrousse ont profondément ressenti devrait nous être profitable".

L'Equipe (quotidien sportif): "Disons le tout de suite. Le communiqué du comité d'organisation des Jeux de la FFS est maladroite. Ce n'est pas avec des arguments de cette nature que l'on efface les conséquences d'une situation catastrophique sur le plan international. Quand on a commis des erreurs — indubitablement — on les endosse avec plus de courage. (...) La France a atteint, dans le domaine du ski, grâce, d'abord et surtout, à ses coureurs et à ses entraîneurs, une position telle qu'elle se doit la première de respecter l'adage "noblesse oblige". Sur ce plan, déjà, on devrait prendre conscience de nos responsabilités. Cet incident a du moins le mérite de mettre en évidence les efforts qui restent à faire en vue des Jeux olympiques, (...) mais il n'y a plus une seconde à perdre".

Le Figaro (droite modérée): "Tous les observateurs fidèles des grandes compétitions internationales — les dirigeants fédéraux sont de ceux-là — savent les problèmes d'intendance toujours complexes posés aux chefs de délégations et que nos hôtes étrangers se sont toujours évertués à régler au mieux des intérêts de l'équipe de France. Il est souhaitable que cette affaire reste dans les limites de l'incident de parcours imputable d'une part, à certaine incompétence, d'autre part, à l'inexpérience. La filtration du village olympique apporte l'année prochaine une solution radicale".

Le Parisien Libéré (quotidien d'informations): "Des suites seront certainement données à l'affaire de Chamrousse. Il ne peut en être autrement. (...) Ce sera donc rendre justice à la cause des Jeux que de prendre les mesures qui s'imposent. Que ce soit par oui ou non, le comité d'organisation doit désormais être encadré par des gens compétents, car un camouflet comme celui qui vient de recevoir la France à Chamrousse, aurait pu être évité. La leçon est donc très dure. Mais partant du principe selon lequel il n'y a que les leçons qui coûtent qui profitent, l'affront que tous les Français présents à Chamrousse ont profondément ressenti devrait nous être profitable".

L'Equipe (quotidien sportif): "Disons le tout de suite. Le communiqué du comité d'organisation des Jeux de la FFS est maladroite. Ce n'est pas avec des arguments de cette nature que l'on efface les conséquences d'une situation catastrophique sur le plan international. Quand on a commis des erreurs — indubitablement — on les endosse avec plus de courage. (...) La France a atteint, dans le domaine du ski, grâce, d'abord et surtout, à ses coureurs et à ses entraîneurs, une position telle qu'elle se doit la première de respecter l'adage "noblesse oblige". Sur ce plan, déjà, on devrait prendre conscience de nos responsabilités. Cet incident a du moins le mérite de mettre en évidence les efforts qui restent à faire en vue des Jeux olympiques, (...) mais il n'y a plus une seconde à perdre".

Le Figaro (droite modérée): "Tous les observateurs fidèles des grandes compétitions internationales — les dirigeants fédéraux sont de ceux-là — savent les problèmes d'intendance toujours complexes posés aux chefs de délégations et que nos hôtes étrangers se sont toujours évertués à régler au mieux des intérêts de l'équipe de France. Il est souhaitable que cette affaire reste dans les limites de l'incident de parcours imputable d'une part, à certaine incompétence, d'autre part, à l'inexpérience. La filtration du village olympique apporte l'année prochaine une solution radicale".

Les mots croisés du "DEVOIR"

Grid for crossword puzzle with 12 rows and 11 columns. Includes horizontal and vertical clues and solutions.

Une franchise d'Ottawa dans la ligue junior 'A' de l'Ontario

TORONTO — Un groupe d'Ottawa vient d'obtenir une franchise pour lancer, à compter de la saison prochaine, une équipe de la capitale fédérale dans le circuit de hockey junior "A" de l'Ontario.

Bill Hanley, le gérant d'affaires de la ligue junior "A" de l'Ontario, a dévoilé la nouvelle hier. Il a identifié certains membres de ce nouveau groupe comme étant Bill Cowley et Bill Tooke, deux anciennes vedettes de la ligue Nationale. Cowley a déjà évolué avec les Bruins de Boston et Toohy avec les anciens Maroons de Montréal.

Raquetteurs au festival Bellerive à Chomedey

Le Club de raquetteurs de Laval, Le Laurentien, sera l'hôte d'une rencontre sportive nocturne ce soir à la cité-habitat Bellerive, 3130 boulevard Lévesque à Chomedey.

FORUM HOCKEY

LIGUE JUNIOR DE L'ONTARIO CET APRES-MIDI A 1 HRE P.M. KITCHENER vs CANADIENS

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION DACTYLOGRAPHES Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE MARION, ROBIC & ROBIC

FORUM HOCKEY

LIGUE JUNIOR DE L'ONTARIO CET APRES-MIDI A 1 HRE P.M. KITCHENER vs CANADIENS

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION DACTYLOGRAPHES Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE MARION, ROBIC & ROBIC

Une sous-commission de la Chambre des représentants

La CIA a bien fait de financer les organisations étudiantes

WASHINGTON — Le scandale de la C.I.A. qui vient d'éclater aux Etats-Unis par la révélation que cette agence d'espionnage et de contre-espionnage finançait les activités de l'Association nationale des étudiants américains, (N.S.A.), loin de se dissiper, prend tous les jours une ampleur nouvelle.

Le rédacteur en chef de la revue étudiante "The Moderator," M. Philip Werdell, chef des services de presse de la NSA, a affirmé hier que la C.I.A. avait menacé les dirigeants de la N.S.A. de représailles s'ils ne gardaient pas le silence.

La C.I.A., a précisé M. Werdell, a menacé d'utiliser l'arme de la diffamation pour perdre de réputation les étudiants récalcitrants et de leur faire interdire toute position future dans le gouvernement ou de "tout rôle de responsabilité dans la société américaine."

Diefenbaker: les E.-U. devraient dans un premier temps, limiter aux routes leurs bombardements contre le Nord-Vietnam

Le chef de l'Opposition, M. John Diefenbaker, a suggéré hier que les bombardements américains au Nord-Vietnam devraient être ralentis et limités aux routes stratégiques comme une première étape vers une tentative de paix.

Dans un discours qu'il prononçait à l'Université de Miami qui lui a décerné un doctorat honoris causa en droit, le chef conservateur a dit "il est trop tard maintenant" et il regrette que les Etats-Unis aient décidé de reprendre les bombardements après la trêve du Tet.

CENTRE DE FORMATION DE MAITRES
A — COURS RÉGULIERS (temps plein)
B — COURS DE PERFECTIONNEMENT POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT (temps partiel)

OUVERTURE DU NOUVEAU COLLEGE SAINTE-MARCELLINE
Les Soeurs de Sainte-Marcelline reçoivent les inscriptions des élèves (garçons et filles) pour l'année scolaire 1967-68.

COLLEGE DE MONTREAL
fondé en 1767
Cours classique complet: externe et pensionnat (avec congé de fin de semaine)

VERS UNE SOLUTION ?

Makarios: rattachée à la Grèce, Chypre pourrait servir de base à l'O.T.A.N.

NICOSIE — "Si Chypre était réunie à la Grèce, le gouvernement grec aurait le droit de faire installer une base de l'OTAN dans l'île comme dans n'importe quel autre pays de la Grèce, du fait que Athènes est membre de l'OTAN", a déclaré le président Makarios dans une interview diffusée hier par les services d'information du gouvernement chypriote.

C'est la seconde fois, depuis son retour d'Athènes, où il assistait au conseil de la couronne sur la question Chypriote, que le président Makarios affirme qu'il ne serait pas opposé à une solution atlantique du problème chypriote si cette mesure devait favoriser la réunion de Chypre à la Grèce.

Ottawa consulte

Londres sur le rôle de la CIC

au Vietnam

LONDRES — Le problème vietnamien et les perspectives de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun ont été évoqués au cours d'un entretien que le haut-commissaire du Canada, M. Lionel Chevrier, a eu à sa requête avec le secrétaire au Foreign Office, M. George Brown, indiquant de source bien informée.

L'entrevue, fait-on remarquer, fait suite aux entretiens anglo-soviétiques pendant la visite à Londres de M. Alexis Kossyguine et à la visite effectuée à Bonn par MM. Wilson et Brown.

La possibilité de faire jouer un rôle plus actif à la Commission internationale de contrôle au Vietnam — composée du Canada, de la Pologne et de l'Inde, qui la préside — a été envisagée à plusieurs reprises et a fait récemment encore l'objet d'échanges de vues infructueux entre ses membres.

Kennedy répète

qu'il ne sera pas candidat

NEW YORK — Le sénateur Robert Kennedy a annoncé jeudi qu'il ne se présenterait en aucune circonstance comme candidat à la présidence ou à la vice-présidence en 1968 mais qu'il appuierait au contraire le président Johnson et le vice-président Humphrey.

M. Kennedy, qui a fait ses déclarations au journal "New York Post" a également demandé au groupe des "Citoyens pour Kennedy et Fulbright en 1968" de cesser leurs efforts en faveur d'un appui à une éventuelle candidature Kennedy. Le groupe, dirigé par un psychiatre new-yorkais, comprend 2.200 adhérents.



NEW YORK — L'empereur Haile Selassie d'Éthiopie et le roi Hassan II du Maroc se sont entretenus jeudi pendant une demi-heure dans l'appartement de l'empereur, l'entretien, privé, a porté sur un grand nombre de sujets.

Le roi du Maroc s'est ensuite rendu aux Nations unies où il a déjeuné avec M. Thant, secrétaire général.

M. Johnson espère qu'un accord sur la non-prolifération sera bientôt réalisé

WASHINGTON — Le président Johnson a lancé, hier, un nouvel appel pressant à l'Union soviétique en faveur d'un moratoire dans la course aux missiles anti-missiles, en transmettant au Congrès le rapport annuel de l'agence américaine pour le désarmement et le conseil des armements.

Le président a souligné qu'il avait toutes les raisons d'espérer qu'un accord sur la non-prolifération des armements nucléaires sera réalisé prochainement et qu'un traité de ce genre ouvrirait la voie à de nouveaux accords dans le domaine du désarmement.

Mais, faisant allusion au déploiement actuel en cours d'un système de missiles anti-missiles autour de Moscou, le chef de l'exécutif a déclaré que tous les progrès réalisés jusqu'à présent en matière de désarmement risquent d'être effacés d'un seul coup par une nouvelle escalade inutile et coûteuse de la course aux armements.

Effectuant un tour d'horizon des réalisations acquises jusqu'à présent, M. Johnson a notamment déclaré dans sa lettre de couverture qui accompagnait le rapport: "L'année écoulée nous a également rapprochés d'un autre accord, d'un caractère encore plus urgent que les autres: un traité pour empêcher la prolifération des armements nucléaires sur cette terre. Nous avons très bon espoir que ce long effort sera prochainement couronné de succès."

Le chef de l'exécutif a ajouté que "si nos espoirs en la conclusion d'un traité de ce genre se réalisent, les chances de succès d'accords ultérieurs seront considérablement renforcées".

BONN — L'adhésion de l'Allemagne à un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dépendra des interprétations "acceptables pour les parties intéressées" qui seront fournies au gouvernement de Bonn concernant sa sécurité, la sauvegarde de ses intérêts scientifiques et techniques, et la future Europe unifiée, "qui devra être en mesure de se défendre avec des armes modernes," a déclaré hier le chancelier Kiesinger dans une interview à la télévision.

Rappelant que l'Allemagne avait renoncé à la production d'armes nucléaires sur son territoire en signant en 1954 le traité portant création de l'Union européenne occidentale, le chancelier a dit: "Le nouveau traité qu'il convient maintenant de signer fera renoncer à bien davantage, par exemple à la solution théorique — de fabriquer des engins nucléaires sur le territoire d'autres pays ou d'en produire de concert avec un ou plusieurs partenaires. Il nous fera également renoncer aux armes qu'une nation nucléaire pourrait être disposée à nous fournir. Il est donc certain que les engagements découlant de ce document vont juridiquement beaucoup plus loin. Or jusqu'à présent nous n'avons pris d'engagements qu'envers nos alliés et en quelque sorte dans le contexte de l'UEO. Désormais, nos voisins également liés envers l'Union soviétique, entre autres."

En fait le gouvernement fédéral allemand attend des Etats-Unis des assurances écrites au sujet du futur traité sur la non-prolifération nucléaire. Ces assurances, apprend-on de source informée, devraient confirmer que le traité ne réduira pas les possibilités de développement technique et scientifique des nations industrielles non-nucléaires. (Le Canada partage ces inquiétudes). Les dirigeants de Bonn désiraient en outre que les Etats-Unis, avant de signer le traité, donnent connaissance à l'URSS de l'interprétation ainsi donnée à l'accord.

Une erreur humaine aurait pu être à l'origine de la tragédie du Cap Kennedy

CAP KENNEDY. — Une haute personnalité de la NASA aurait mis sur le compte de l'inattention la tragédie spatiale du 27 janvier.

On attribue en effet, de source informée, à l'astronote Donald "Deke" Slayton, chargé de l'entraînement de ses collègues au Cap Kennedy, cette accusation sévère à propos du drame qui a coûté la vie à Virgil Grissom, Edward White et Roger Chaffee.

Prenant la parole devant un groupe de spécialistes de la firme mettant au point le système de guidage et de navigation de la capsule "Apollo" à Milwaukee ("Wisconsin"), Slayton leur aurait dit récemment que cette catastrophe s'est produite parce qu'un ingénieur, technicien ou inspecteur, n'avait pas fait attention.

La NASA déclare à ce sujet que Slayton parlait alors sans notes, que l'on ne possède pas le relevé dactylographié ou enregistré de ses paroles. L'astronote a pu dire par exemple, ajoute l'agence spatiale, que l'inattention ou la négligence pourraient provoquer un accident d'une gravité comparable à celui d'il y a trois semaines.

Si en réalité Slayton lui-même et son auditoire très limité d'alors savent seuls ce que fut la teneur exacte de ses propos, il n'est pas douteux que la Commission d'enquête se penche activement sur toute possibilité d'erreur humaine ou de faute de procédure à la base du premier désastre d'envergure de l'ère spatiale.

On n'a pas en effet oublié que des incidents survenus lors de préparatifs de vols humains "Mercury" et "Gemini", ou du premier sondage américain en direction de Venus montrèrent que ces programmes n'ont pas été à l'abri de ce genre de déficiences.

Du papier, une tache d'huile un peu de graisse auraient pu accidentellement se trouver à proximité d'une source de chaleur dans la cabine "Apollo-204". Dans l'atmosphère d'oxygène pur à 100 pour 100 — gaz qui attise les flammes plus que toute autre substance connue — il pouvait en falloir pas davantage pour qu'une étincelle déchaînée aussitôt un véritable enfer de feu. Indépendamment aussi de toute erreur humaine, l'hypothèse a été émise récemment aussi parmi les experts qu'une fuite a pu se produire dans l'appareillage de climatisation de la capsule. Celui-ci utilise le glycol d'éthylène qui en se répandant à l'extérieur de ses canalisations pouvait contri-

Unis et l'Union soviétique ont atteint un stade critique dans l'histoire décourageante de notre course aux armements. Les deux camps sont susceptibles de prendre des décisions qui peuvent engendrer une nouvelle spirale ascendante. Il est paradoxal que cela doive arriver précisément au moment où tout indique que notre antagonisme mutuel commence à s'estomper.

"Je suis fermement décidé à utiliser toutes les ressources dont je dispose pour promouvoir une réduction des tensions qui sert nos intérêts réciproques et pour éviter une nouvelle escalade qui ne peut s'effectuer qu'à notre détriment à tous deux".

La Maison-Blanche refuse pour sa part de commenter une information en provenance de Moscou selon laquelle les dirigeants soviétiques seraient peu enclins à accepter le moratoire proposé par M. Johnson en raison de la confiance qu'ils éprouvent à l'égard du président et de son secrétaire à la défense, M. Robert McNamara.

"Je suis profondément convaincu, a déclaré M. Johnson dans sa lettre, que les Etats-

travaux de la conférence du désarmement, la semaine prochaine, à Genève, contribue encore à animer le débat. Le cabinet Kiesinger-Brandt est manifestement préoccupé par ces discussions, qui pourraient donner l'impression, à l'étranger, que l'Allemagne fédérale n'a pas définitivement renoncé à un armement nucléaire. On tient dans les milieux gouvernementaux à souligner que ce sont uniquement les aspects "civils", technologiques et scientifiques du problème, qui ont soulevé des réserves et des critiques dans l'opinion publique et au Parlement. C'est pour calmer les milieux industriels et scientifiques, qui ont tendance à voir dans le traité un "diktat" destiné à écarter l'Allemagne fédérale de la compétition dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, que le gouvernement a pris l'initiative de demander une interprétation exhaustive du traité à Washington. Dans l'état actuel du projet de traité mis au point entre les Etats-Unis et l'URSS des conclusions fort différentes peuvent être tirées du texte.

Varsovie: Bonn ne souhaite pas une réelle détente

VARSOVIE. — "Nous désirons une normalisation des relations avec la République fédérale allemande, mais une normalisation réelle", a déclaré hier M. Adam Rapacki, ministre polonais des affaires étrangères, à la conférence du comité du parti communiste de la région de Szczecin. Cela implique toutefois la reconnaissance par ce pays des exigences de la sécurité européenne, à poursuivre le ministre. La R.F.A. rejette obstinément les mesures qui tendent à la garantie de cette sécurité. De notre côté, nous poursuivons nos initiatives dans ce domaine, nous démontrons ce qui est indispensable à cette sécurité, persuadés que cela est aussi, historiquement, nécessaire à l'Allemagne.

Auparavant M. Rapacki avait déclaré: "La politique du nouveau gouvernement de Bonn ne tend pas, en fait, à une détente en Europe... Ce qui a changé, ce n'est que la tactique de guerre froide de ce gouvernement, tactique qui n'est même plus acceptable pour l'Europe occidentale".

Café-Thé Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.-A. DESY L'É
MONTRÉAL

Au cœur même de Montréal ...bat le cœur du Cartier!

Venez visiter LE CARTIER — le stationnement est gratuit — en plein cœur de Montréal... près des grands magasins... de la Place des Arts... à l'endroit même où il est impossible de stationner. Venez voir ces luxueux appartements! Jetez un coup d'oeil dans les garde-robes spacieuses... faites le tour du studio de culture physique... appréciez l'air conditionné dans chaque pièce... montez au 32e étage et admirez la piscine. Puis prenez l'ascenseur capoté de cuir et descendez au rez-de-chaussée. Vous voilà à proximité des boutiques de luxe... et de la Place Ville-Marie. Faites du léche-vitrine à votre guise! Votre voiture vous attendra au CARTIER jusqu'au moment où il vous faudra affronter la circulation et rentrer chez vous, à moins que nous vous ayons convaincu... de venir habiter au CARTIER, au cœur même de Montréal! C'est comme l'oeuf de Christophe Colomb... il s'agissait d'y penser!

le CARTIER
LOCATION ET GERANCE: MONTREAL TRUST • TEL: 845-0422